



Parcs  
Canada

Parks  
Canada

Travail inédit  
numéro

360

LES ABORDS DE LA MAISON FRANCHEVILLE AUX  
FORGES DU ST-MAURICE - STRATEGIE DE FOUILLE  
par Céline Cloutier  
1978

Les abords de la maison Francheville  
aux forges du St-Maurice - Stratégie  
de fouille

par Céline Cloutier

1978

La série intitulée Travail inédit est imprimée à tirage limité pour les besoins du ministère d'Environnement Canada. Des exemplaires de chaque rapport sont distribués à des archives publiques au Canada, où les intéressés peuvent les consulter.

Bon nombre de ces rapports paraîtront dans la revue intitulée Lieux historiques canadiens ou Histoire et archéologie, et pourront être remaniés ou mis à jour.

FACULTE DES LETTRES

THESE

PRESENTEE

A L'ECOLE DES GRADUES

DE L'UNIVERSITE LAVAL

POUR L'OBTENTION DU GRADE

DE MAITRE ES ARTS (M.A.)

PAR

CELINE CLOUTIER

BACHELIER EN HISTOIRE

DE L'UNIVERSITE LAVAL

LES ABORDS DE LA MAISON FRANCHEVILLE AUX  
FORGES DU ST-MAURICE - STRATEGIE DE FOUILLE

DECEMBRE 1978

AVANT-PROPOS

Cette étude procède d'une approche descriptive du matériel céramique provenant du secteur 25G3 nord aux Forges du St-Maurice. Elle vise à résoudre certains problèmes posés par le contexte archéologique dans ce secteur. Si les résultats de la recherche ne nous autorisent pas à apporter de solutions définitives aux problèmes posés, cet essai aura tout au moins permis d'énoncer de nouvelles hypothèses et d'approfondir les connaissances sur le matériel auquel le bâtiment est associé.

Les difficultés rencontrées se situent principalement au niveau de l'état du matériel. Il s'agissait en effet de débris retrouvés à l'extérieur du bâtiment et le regroupement des fragments en un certain nombre d'objets n'a pas été tâche facile. En second lieu l'éloignement et la rareté des sources relatives au matériel étudié ont également constitué une difficulté majeure.

Enfin nous tenons à remercier ceux qui de près ou de loin ont contribué à la rédaction de ce rapport; soit Marcel Moussette et Jacques Mathieu qui ont patiemment dirigé cette étude, Simon Courcy pour ses judicieux conseils sur la céramique, Pierre Drouin et Alison McGain qui ont supervisé la partie archéologique, Jean Bélisle pour la partie historique, Louis Lavoie pour les figures, Robert Gagnon pour les tableaux, Pierre Vézina pour les photographies et Louise Brunet pour la dactylographie.

## TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS . . . . .	iv
TABLE DES MATIERES . . . . .	v
BIBLIOGRAPHIE . . . . .	xi
INTRODUCTION . . . . .	P. 1
CHAPITRE I: <u>Etude du matériel</u> . . . . .	P.10
I. La classification . . . . .	P.10
II. La description . . . . .	P.15
A) Les terres cuites grossières . . . . .	P.15
B) Les faïences . . . . .	P.31
C) Les grès . . . . .	P.39
D) Les terres cuites fines . . . . .	P.44
III. Le matériel: Problèmes et limites . . . . .	P.49
CHAPITRE II: <u>Les problèmes posés par le contexte archéologique</u> . . . . .	P.53
I. Problème d'attribution des lots incertains. . . . .	P.53
II. Le niveau supérieur . . . . .	P.62
CHAPITRE III: <u>L'interprétation</u> . . . . .	P.66
I. Synthèse des données provenant du matériel en regard du contexte archéologique . . . . .	P.66
A) Le niveau supérieur et le niveau inférieur . . . . .	P.66
B) Les vestiges archéologiques . . . . .	P.67
C) Le matériel et l'occupation du bâtiment . . . . .	P.70
II. Le bâtiment . . . . .	P.78
A) L'identification . . . . .	P.78
B) L'argumentation historique . . . . .	P.79
CONCLUSION . . . . .	P.91
HORS- TEXTE: 1. Les figures	
2. Les photographies	

TABLE DES PLANS

PLAN 1:	<u>Région de Trois-Rivières, situation des Forges du St-Maurice</u> . . . . .	P.2
PLAN 2:	<u>Plan d'identification des vestiges, Les Forges de St-Maurice, 1729 - 1883</u> . . . . .	P.6
PLAN 3:	<u>25G3, maison No 1. Répartition des lots en plan</u> . . . . .	P.8
PLAN 4:	<u>Plan illustrant les mines dans la région de Trois-Rivières</u> . . . . .	P.82
PLAN 5:	<u>Plan illustrant les voies d'eau aux Forges du St-Maurice</u> . . . . .	P.85

TABLE DES TABLEAUX

TABLEAU 1:	<u>Distribution des objets par variétés et par lots.</u> . . . . .	P.54
TABLEAU 2:	<u>Coefficient de similarité entre 25G3K38 et le niveau supérieur et 25G3K38 et le niveau inférieur.</u> . . . . .	P.57
TABLEAU 3:	<u>Présence - Absence des variétés.</u> . . . . .	P.58
TABLEAU 4:	<u>Jointes réels et plausibles entre les lots.</u>	P.60
TABLEAU 5:	<u>Coefficient de similarité entre le niveau supérieur et le niveau inférieur.</u> . . . . .	P.68
TABLEAU 6:	<u>Composition du matériel céramique maison No 1.</u> . . . . .	P.76

TABLE DES FIGURES

- FIG. I: Terre cuite grossière, variété 1, bol hémisphérique.
- FIG. II: Terre cuite grossière, variété 1, bol.
- FIG. III: Terre cuite grossière, variété 2, rebord de terrine.
- FIG. IV: Terre cuite grossière, variété 3, bol.
- FIG. V: Terre cuite grossière, variété 3, bol.
- FIG. VI: Terre cuite grossière, variété 4, assiette creuse.
- FIG. VII: Terre cuite grossière, variété 5, assiette creuse.
- FIG. VIII: Terre cuite grossière, variété 5, assiette creuse.
- FIG. IX: Terre cuite grossière, variété 5, assiette creuse.
- FIG. X: Terre cuite grossière, variété 6, pot à cuisson, pansu.
- FIG. XI: Terre cuite grossière, variété 9, pot pansu à cuisson ou jarre.
- FIG. XII: Terre cuite grossière, variété 14, bol peu profond ou assiette creuse.
- FIG. XIII: Terre cuite grossière, variété 15, bol peu profond ou assiette creuse.
- FIG. XIV: Terre cuite grossière, variété 16, anse.
- FIG. XV: Terre cuite grossière, variété 16, anse.
- FIG. XVI: Terre cuite grossière, variété 17, tasse à posset.

TABLE DES FIGURES (Suite)

- FIG. XVII: Faïence, variété 1, assiette creuse.
- FIG. XVIII: Faïence, variété 1, assiette.
- FIG. XIX: Faïence, variété 1, assiette.
- FIG. XX: Faïence, variété 1, assiette.
- FIG. XXI: Faïence, variété 1, tasse tronconique peu évasée.
- FIG. XXII: Faïence, variété 1, bol ou soucoupe.
- FIG. XXIII: Faïence, variété 1, assiette.
- FIG. XXIV: Faïence, variété 1, possiblement un petit plat.
- FIG. XXV: Faïence, variété 1, plat de service.
- FIG. XXVI: Faïence, variété 1, assiette.
- FIG. XXVII: Faïence, variété 2, bol ou soucoupe.
- FIG. XXVIII: Faïence, variété 2, bol ou soucoupe.
- FIG. XXIX: Faïence, variété 2, assiette.
- FIG. XXX: Faïence, variété 2, assiette.
- FIG. XXXI: Faïence, variété 3, assiette.
- FIG. XXXII: Faïence, variété 3, louche.
- FIG. XXXIII: Faïence, variété 3, petite jarre ou pot cylindrique.
- FIG. XXXIV: Faïence, variété 5, pot à onguent.

TABLE DES PHOTOGRAPHIES

1. 25G3NORD, le niveau supérieur: coupe stratigraphique, direction nord.
2. Terres cuites grossières, variétés 1, 2, 3 et 4.
3. Terres cuites grossières, variétés 5, 6, 9, 14 et 15.
4. Terres cuites grossières, variétés 16, 17 et 18.  
Terre cuite fine, variété 1.
5. Faïences, variété 1.
6. Faïences, variété 2.
7. Faïences, variétés 3, 4 et 5.
8. Les grès, variétés 1 et 2.

## BIBLIOGRAPHIE

### 1. SOURCES MANUSCRITES:

Nous avons consulté les transcriptions effectuées pour les Archives publiques du Canada (APC) dans la correspondance générale des gouverneurs et intendants de la Nouvelle-France, APC, MGI, CIIA. Les documents suivants ont été utilisés:

- Vol. 110-2, p. 168-269
- Vol. 14, p. 107-133
- Vol. 110-1, p. 334
- Vol. 111-2, p. 279
- Vol. 112-1, p. 39A-109-F, 112
- Vol. 112-2, p. 205

Dans la même optique, les plans suivants ont été utilisés:

- Plan 4: BN, cartes et plans, porte feuille 127, division 8, pièces 52.
- Plan 5: France, archives nationales, section outre-mer D.F.C. No 302 B. A-11- Chaussegros de Léry.

### II. PLANS:

Le premier plan illustrant la région de Trois-Rivières et la situation des forges du St-Maurice a été tiré d'une thèse de Pierre Drouin.

The Workers' Habitation Area at the  
Saint-Maurice Ironworks' Arizona State  
University. December, 1977.

Le second identifiant les différents vestiges aux Forges du St-Maurice provient d'un bulletin de recherches de Pierre Nadon, intitulé:

Recherches archéologiques aux Forges  
du St-Maurice (1973-1976), Bulletin  
de recherche No 44, Direction des  
parcs et des lieux historiques nationaux,  
Parcs Canada. Février 1977.

## II. PLANS (suite):

Le troisième illustrant la répartition des lots en plan dans le secteur étudié a été fait par Allison McGain et est conservé de même que les deux premiers à la section d'Archéologie de Parcs Canada.

## III. ETUDES SPECIALES:

Cette série réfère en premier lieu à des notes personnelles provenant de cours sur la céramique que nous avons suivis à Ottawa en 1975-1976, lors d'un stage pratique sur les artefacts et qui se sont avérées indispensables dans la première partie de ce travail. En second lieu on y retrouve une série de communications personnelles et de rapports non publiés qui ont directement servi à cette étude.

### A) NOTES DE COURS:

GRIFFITHS, Dorothy, Notes de cours, Ottawa, 1975-1976.  
 GUSSET, Gérard, Notes de cours, Ottawa, 1975-1976.  
 SHURMAN, Mike, Notes de cours, Ottawa, 1975-1976.  
 SUSSMANN, Lyne, Notes de cours, Ottawa, 1975-1976.

### B) COMMUNICATIONS PERSONNELLES:

BERUBE, André, Communication personnelle, 1977.  
 COURCY, Simon, Communication personnelle, 1976.  
 DROUIN, Pierre, Communication personnelle, 1977.  
 GAUMOND, Michel, Communication personnelle, 1976.  
 MCGAIN, Allison, Communication personnelle, 1977.  
 SHURMAN, Mike, Communication personnelle, 1976.

### C) RAPPORTS NON PUBLIES:

BARTON, Kenneth, J. Description of the wares, manuscrit, Parcs Canada, Ottawa.  
 (S.D.S.P.)

BELISLE, Jean, Le domaine de l'habitation aux Forges du St-Maurice, Québec.  
 Décembre 1976. Parcs Canada.  
 104 pages.

C) RAPPORTS NON PUBLIES (Suite):

COURCY, S., TARDIF, M. Essai de chronologie appli-  
qué au secteur 25G7 et 25G8  
des Forges du St-Maurice,  
travail préliminaire, Ottawa,  
Juin 1976. 90 pages.

GRIFFITHS, D., GUSSET, G., A new improved research  
information catalogue tool,  
Ottawa, Parcs Canada.

IV. ETUDES ET OUVRAGES DE REFERENCES:

BARTON, Kenneth, J. Western european coarse  
earthenware from wreck of  
the Machault ship, Resti-  
gouche bay, Quebec, Province,  
National Historic sites ser-  
vice. Parcs Canada, February  
1973. 20 pages.

BROGNIART, Alexandre, Traité des arts céramiques ou  
des poteries considérés dans  
leur histoire, leur pratique  
et leur théorie. Bechet Jeune,  
Paris, 1854. 695 pages.

GARNER, F.H., English Delftware London, Faber and  
Faber, 1972. 103 pages.

GUSSET, Gérard, Inventaire des grès blancs fins à  
glaçure saline, Direction des Parcs  
nationaux et des lieux historiques,  
travail inédit No 43, service des  
lieux historiques, Ottawa, 1971.  
362 pages.

GUSSET, Gérard, Les grès de type rhénan au Fort  
Beauséjour, Nouveau Brunswick,  
direction des parcs et des lieux  
historiques nationaux, travail inédit  
No 142, Parcs Canada, Ottawa, 1972.  
100 pages.

IV. ETUDES GENERALES (Suite):

- HAMELIN, Jean, dirigé par, Histoire du Québec,  
Toulouse, Privat, 1976.  
536 pages. "Edisem"
- HUME, Ivor Noël, A guide to artifacts of Colonial  
America, New-York, Alfred A.  
Knopf, 1970. 323 pages.
- LAMBART, Helen, H. Two centuries of ceramics in the  
Richelieu Valley, Ottawa, Musée  
national de l'homme, 1970. Pu-  
blication No 1, 34 pages.
- LANE, Arthur, French Faience, 2e éd. London,  
Faber and Faber, 1970. 49 pages,  
104 plates (8ed.).
- LONG, George, Progress report on faience research,  
bulletin No. 12. National historic  
sites service, National and historic  
Parks branch, February 1973.  
20 pages.
- MAJOR, Denis, Esquisse d'aménagement, Forges St-  
dirigé par, Maurice, Trois-Rivières, P.Q., pla-  
nification, Parcs Canada, Québec,  
Mai 1976. 169 pages.
- MOUSSETTE, Marcel, Analyse du matériel céramique du  
site acadien de Beaubassin, di-  
rection des parcs nationaux et  
des lieux historiques, travail  
inédit No 117, Ottawa, 1970.  
313 pages.
- QUIMBY, M.G., Ceramics in America, Charlottesville,  
University press of Virginia, 1972.  
374 pages.
- SEGUIN, Robert-  
Lionel, La civilisation traditionnelle de  
l'habitant au XVIIe - XVIIIe siè-  
cle, Montréal, Fides, 701 pages.  
"Collection fleur de lys".

IV. ETUDES GENERALES (Suite):

STONE, Lyle, M. Miller, S.S. Eighteenth century ceramics from Fort Michilimackinac, a study in historical archaeology, Washington, Smithsonian institution press, 1970. 130 pages.

TESSIER, Albert, Mgr., Les Forges du St-Maurice Trois-Rivières, Boreal Express, 1974. 195 pages.

WEBSTER, Donald Blake, Early slip decorated pottery in Canada, Toronto, Charles J. Musson, 1969. 69 pages.

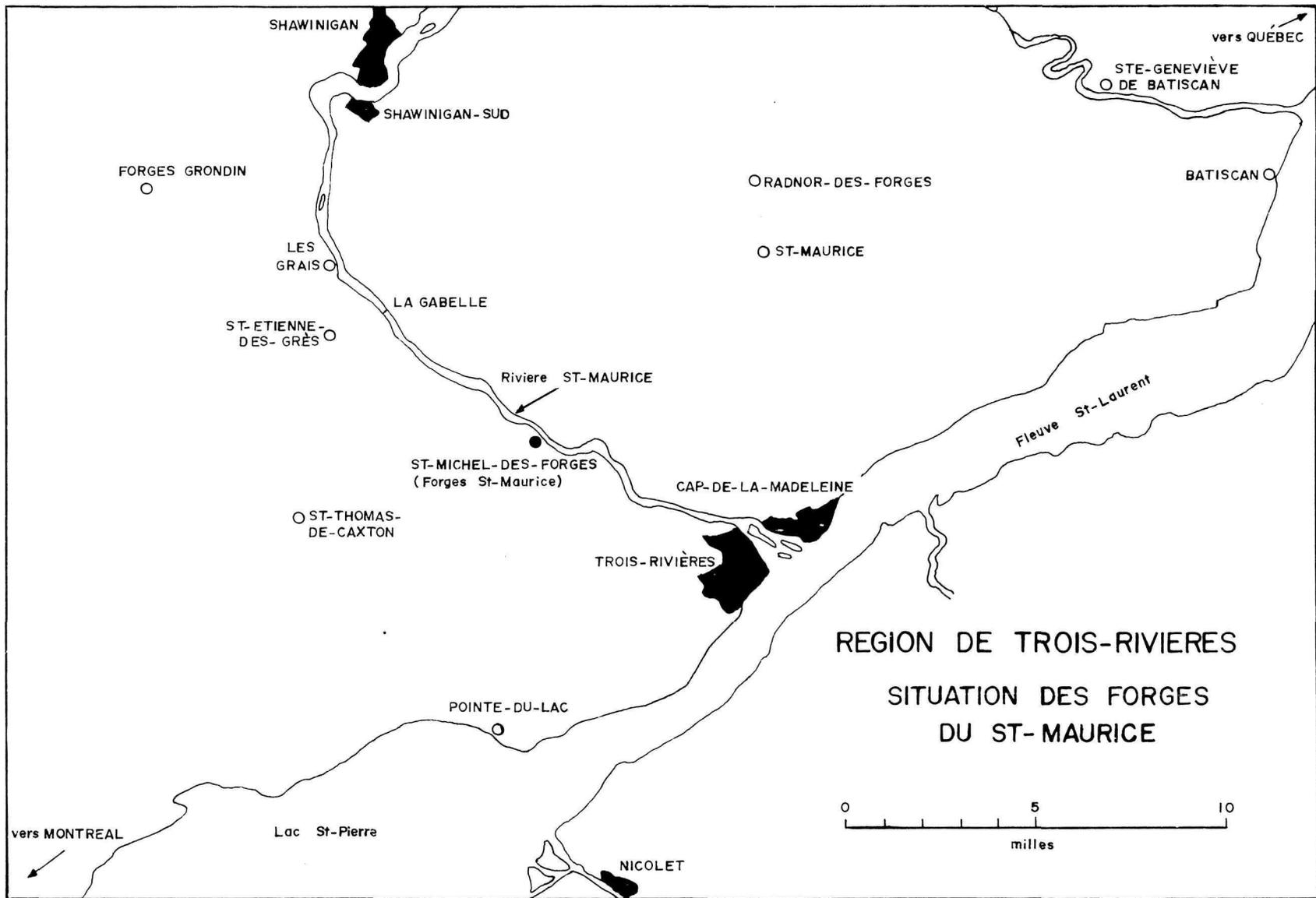
## INTRODUCTION

On eut connaissance très tôt des richesses minières de la Nouvelle-France, particulièrement dans la région trifluvienne. Après divers essais d'exploitation du minerai de fer qui remontent à Talon, l'Etat accorde en 1729 un privilège à François Poulin de Francheville. Celui-ci établit sa forge sur la rive ouest du St-Maurice à quelque neuf milles au nord de Trois-Rivières, ville située à mi-chemin entre Montréal et Québec, sur la rive nord du St-Laurent. Plan 1.

Les ressources naturelles du milieu telles que l'abondance du minerai de fer, la proximité des forêts et la présence des cours d'eau déterminent en quelque sorte le choix du site. Jusque là, la politique économique de la France vis-à-vis ses colonies n'avait laissé que peu de place aux initiatives des habitants de la Nouvelle-France. Les démarches individuelles demeuraient la plupart du temps sans succès puisque la métropole était réticente à financer les projets qui pouvaient lui être soumis et se contentait le plus souvent de rappeler aux administrateurs que "les colonies ont été établies pour l'utilité de la métropole et jamais dans l'intention qu'elles puissent se passer du royaume(1)." Cette politique explique pourquoi l'industrie en Nouvelle-France ne s'est développée que très tardivement.

---

(1) CITE DANS, HAMELIN, Jean, Histoire du Québec, Toulouse Edouard Privat, 1976. P. 198.



REGION DE TROIS-RIVIERES  
 SITUATION DES FORGES  
 DU ST-MAURICE

L'arrivée de Gilles Hocquart stimule d'une certaine façon l'implantation d'industrie en Nouvelle-France. L'intendant croit qu'il faut surtout faire entrer plus d'argent dans la colonie et que le moyen le plus sûr d'y arriver est d'établir des industries. Alors qu'il s'acharne à relancer l'industrie navale, il appuie François Poulin de Francheville dans sa requête au roi pour l'exploitation des mines de fer dans la région trifluvienne. C'est dans ce contexte que ce dernier, négociant à l'aise, obtient enfin de l'Etat le privilège d'exploiter à ses frais, les ressources minières qui se trouvent sur son fief.

La naissance des forges du St-Maurice entraînera plus tard le développement de l'industrie sidérurgique dans cette région puisqu'on verra au tournant du siècle l'implantation des "forges de Batiscau (1794 - 1813), des forges de Radnor (1854 - 1910), (---), des forges de St-Tite (1865 - 1888) et des forges de Grondin (1878...) (1)." En Amérique du Nord, les forges du St-Maurice ne viennent qu'après plusieurs établissements semblables construits aux Etats-Unis comme "Les forges en Virginie créées en 1620", "The Company of Undertakers for the Iron Works in New England 1641", et "Les forges du New-Jersey (1647 - 1675) (2)."

---

(1) MAJOR, Denis, dirigé par, Esquisse d'Aménagement, Forges St-Maurice, Trois-Rivières, P.Q. Affaires indiennes et du Nord, Parcs Canada, Planification, Mai 1976. P. 15.

(2) IBID.

L'histoire des forges du St-Maurice s'échelonne sur une période de plus de 150 ans (1729 - 1883). Différents régimes administratifs s'y succèdent. Les débuts sont pénibles: après trois ans d'efforts personnels et un an avant sa mort, Francheville s'adjoit des associés et forme la compagnie "Francheville et Cie" qui fonctionne à coup de subventions d'Etat jusqu'en 1734. A ce moment la compagnie abandonne et cède la place à une nouvelle société "Cugnet et Cie" qui administrera les forges jusqu'en 1741. On a constamment recours aux fonds de l'Etat car les installations sont coûteuses; les problèmes de main-d'oeuvre, les dissensions au sein de ces nouveaux associés et la faillite financière de l'entreprise entraînent finalement l'effondrement de cette société la même année. On n'abandonne pas l'entreprise pour autant et l'intendant Hocquart s'occupe personnellement de l'établissement des forges jusqu'à sa prise en main par l'Etat en 1743. C'est sous la gouverne de la régie royale que les forges seront administrées jusqu'en 1760.

Après la conquête, les forges du St-Maurice sont d'abord régies par le gouvernement militaire et civil jusqu'en 1767. Tout en demeurant propriété de la couronne anglaise, on peut dire que l'entreprise à partir de ce moment retourne à l'administration privée, cette fois sous forme de location à bail. Elle connaît le règne de Matthew Bell qui dure plus de cinquante ans, mais des disputes enveniment la période finale de son monopole sur l'exploitation des forges et incitent enfin les autorités à vendre l'entreprise.

"Le 19 déc, 1845, le gouvernement donne avis que les forges seront mis en vente. On offrira tout l'établissement actuel comprenant une étendue d'environ 55 acres (1)."

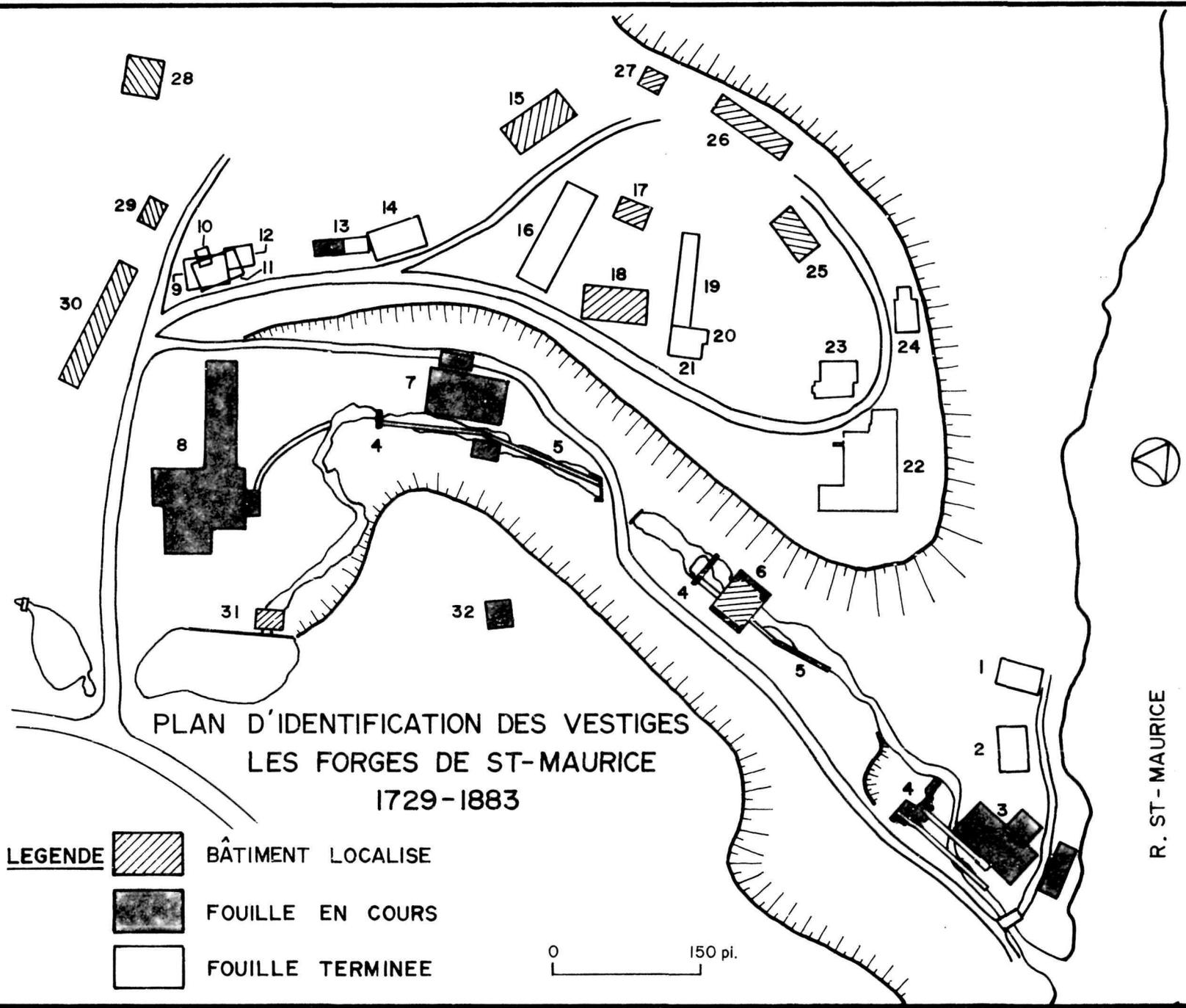
Le retour au domaine privé et les différents propriétaires qui se succèdent à partir de ce moment marquent la dernière phase de l'exploitation des forges du St-Maurice qui prend fin avec les Mc Dougall en 1883.

L'importance du site des forges pour l'interprétation historique n'est plus à démontrer. L'évolution du noyau industriel et parallèlement de la technologie du fer, l'implantation d'une communauté ouvrière et son évolution sociale, l'impact de l'environnement sur le milieu et l'organisation administrative, sont autant de facettes qui retiennent aujourd'hui l'intérêt des chercheurs.

Dans le cadre de la recherche archéologique, le but du présent rapport est d'étudier le matériel provenant des vestiges découverts dans le secteur 25G3 au nord de la maison numéro 2 durant les fouilles de prospection en 1974 et que l'on a continué d'étudier à l'été 1975. (Plan 2). L'aire fouillée est située sur la terrasse surplombant la rive ouest du St-Maurice au nord de la forge basse. (Plan 2, vestige No 3).

---

(1) CITE DANS, TESSIER, Albert, Les forges du St-Maurice  
Trois-Rivières, Boréal  
Express, 1974. P. 179.



PLAN D'IDENTIFICATION DES VESTIGES  
 LES FORGES DE ST-MAURICE  
 1729-1883

- LEGENDE**
-  BÂTIMENT LOCALISE
  -  FOUILLE EN COURS
  -  FOUILLE TERMINEE

0 150 pi.

R. ST - MAURICE

On croit que ces vestiges sont les restes d'un bâtiment domestique (Plan 2, vestige No 1) et l'on a supposé qu'il s'agissait peut-être d'un des premiers bâtiments domestiques construits aux Forges sous l'administration Francheville; on l'a même surnommé la "maison Francheville". De plus ces vestiges pourraient témoigner de plusieurs niveaux d'occupation. La recherche archéologique étant quelquefois déroutante, certains problèmes particuliers se sont posés dans ce secteur.

La couche étudiée ou le niveau supérieur se trouve à l'extérieur du bâtiment numéro 1 (Plan 2) au sud de celui-ci, plus précisément à l'entrée du logement, le long d'une zone de passage. Cette couche se caractérise par une superposition de lentilles sablonneuses (Photographie, 1.) et a été fouillée de deux façons différentes.

Lors de la fouille de 1974, on a micro-stratifié la couche, considérant la possibilité que cette superposition de lentilles très minces pouvait correspondre à une succession de dépôts différents. A ce moment huit lots ont été ouverts correspondant chacun à une micro-couche. (Plan 3, 25G3J6-J7-J8-J9-J10-J11-J12-J14).

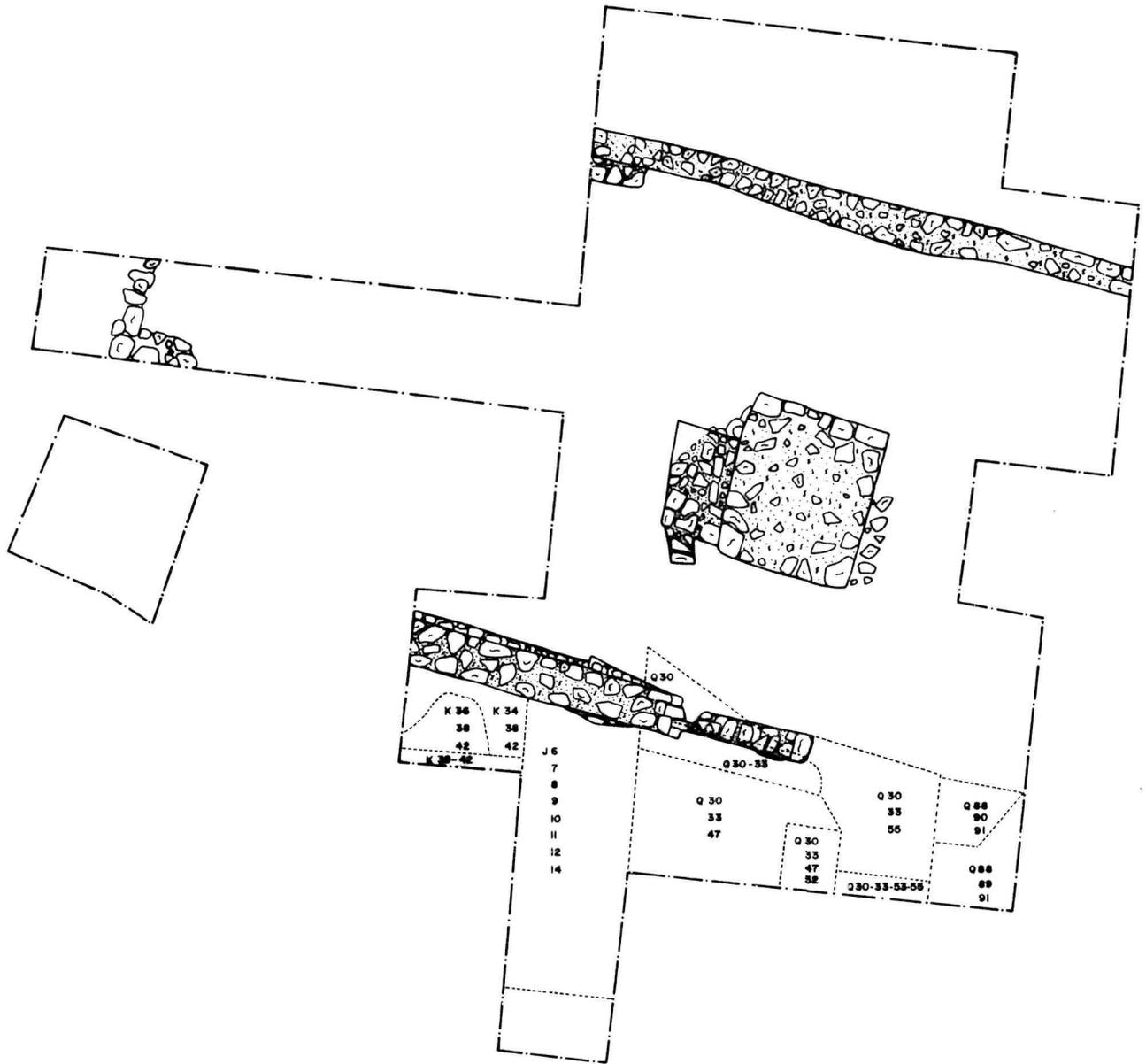
A l'été 1975, toujours dans le même secteur, autant de lots furent ouverts, distribués cette fois-ci en plan. Le matériel provenant des différentes strates fut cette fois, rassemblé en une seule unité, ignorant la possibilité que le matériel pouvait correspondre à des dépôts différents de matériel.

Par l'analyse d'une classe d'artefacts, la céramique, nous avons voulu vérifier s'il y avait lieu ou non de micro-stratifier la couche et de considérer les lentilles comme des dépôts différents de matériel.

25G3 MAISON #1  
REPARTITION DES LOTS EN PLAN

1480.N ⊕  
2880.E

⊕ 1480.N  
2860.E



2820.E ⊕  
1435.N

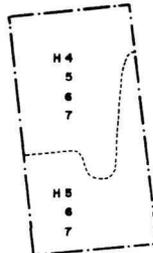
⊕ 2860.E  
1435.N

LOTS

NIVEAU SUPERIEUR K 34 - K 36 - J6 - J7 - J8 - J9 - J10 - J11 - Q 30 - Q 33 - Q 88 - Q 89 - H4 - H5.

NIVEAU INFERIEUR K 42 - J14 - Q 47 - Q 52 - Q 53 - Q 55 - H6 - H7.

LOTS INCERTAINS K 38 - J12 - Q 90 - Q 91.



LEGENDE

 MORTIER

 PIERRES

⊕ POINT DE RENCONTRE DE LA GRILLE

----- LIMITE DES LOTS

----- LIMITE DE FOUILLE



Mais auparavant quelques lots de ce secteur n'étant pas attribuables avec certitude à cette couche ou à la couche sous-jacente (niveau inférieur), nous essaierons, par une étude comparative du matériel de déterminer s'il est possible d'attribuer ces lots incertains à l'une ou l'autre des deux couches.

Les problèmes posés par le contexte archéologique supposent au préalable une étude systématique du matériel provenant du niveau supérieur (couche de feuilletage), de la couche sous-jacente (niveau inférieur) et des lots incertains. Cette étape implique une description rigoureuse du matériel qui fait l'objet de la première partie de cette étude.

Une fois le matériel décrit, nous tenterons de résoudre les problèmes posés par le contexte archéologique. Enfin une troisième partie portera sur la synthèse et l'interprétation des données provenant du matériel et du contexte archéologique. L'accent sera mis sur la relation de ces données avec les documents d'époque se rapportant au bâtiment numéro 1 (Plan 2), puisque le matériel lui est associé.

## CHAPITRE 1: ETUDE DU MATERIEL

### 1. La classification

Nous avons classé le matériel céramique en quatre catégories, selon les matériaux qui les composent: terres cuites grossières, faïences, terres cuites fines, grès. A partir de ces quatre catégories, 30 variétés d'objets céramiques ont été identifiées: 18 de terres cuites grossières, 6 de faïences, 4 de terres cuites fines et 2 de grès. Cette classification n'a pas été faite suivant les typologies céramiques existantes. Si on se réfère à la classification qui nous est proposée par le manuel de catalogage (1), le matériel est divisé en groupes, sous-groupes, types et variétés. Le degré de cuisson et le type d'argile déterminent le groupe: on aura les terres cuites, les grès et les porcelaines; les sous-groupes déterminent pour leur part le degré de finesse de la pâte, on aura les terres cuites fines et les terres cuites grossières, à l'intérieur desquelles des types et des variétés sont définis en se référant, cette fois-ci, aux propriétés physiques et aux différents décors. La classification utilisée par Lyle M. Stone, dans son étude Eighteenth century ceramics from Fort Michilimakinac (2) correspond à celle que nous venons de décrire avec une subdivision en moins, les sous-groupes.

---

(1) GRIFFITHS, D., GUSSET, G., A new improved research information catalogue tool.  
Ottawa. Parcs Canada.

(2) STONE, Lyle, M., MILLER, J.S. Eighteenth century ceramics from Fort Michilimakinac, a study in historical archaeology, Washington, Smithsonian Institution Press, 1970, P.3.

Les précisions concernant le degré de finesse de la pâte sont décrites à l'intérieur de chacun des groupes. Notons enfin que les subdivisions proposées par M. Stone se présentent sous une nomenclature différente: classe, groupe, type, la classe étant l'équivalent du groupe pour la classification proposée par le manuel de Griffiths et Gusset, le groupe, l'équivalent du type et le type, l'équivalent de la variété.

Comme nous pouvons le constater la classification que nous utilisons ici est très différente de celles que nous venons brièvement de décrire. Considérant le fait qu'une classification est un outil de travail et le point de départ d'une recherche, plutôt que son résultat, elle doit avant tout être faite en respect du matériel qui compose notre collection. La faïence par exemple pour laquelle nous avons fait une catégorie de base est considérée par les chercheurs comme un type de terres cuites fines et est classée comme telle dans la plupart des typologies. Nous savons que la faïence présente au niveau de la pâte et de la cuisson les caractéristiques physiques d'une terre cuite fine et qu'il est normal qu'elle soit considérée comme telle dans certaines classifications. Cependant en ce qui nous concerne la faïence représente 45% du matériel étudié, ce qui est à notre avis suffisant pour justifier que l'on en fasse une catégorie à part. De plus, nous croyons que la faïence ne s'inscrit pas dans la même tradition que les autres terres cuites fines.

En effet, ces dernières ont commencé à être fabriquées en Angleterre "aux environs de 1720 (1)" et sont apparues comme le résultat d'efforts pour raffiner les terres cuites grossières. Les faïences pour leur part jouissent d'une tradition beaucoup plus ancienne venue d'Orient; on en fabriquait, semble-t-il, en Mésopotamie dès le IXe siècle. Parlant de la glaçure stannifère qui les caractérise, Lane dit: "First used for painted pottery in Mesopotamia during the ninth century, it passed through the hands of Islamic potters along the southern shores of the Mediterranean during the tenth (2)." De là les techniques de fabrication de la faïence passèrent en Espagne, puis en Italie. On y produisait de la faïence dès le XIVe siècle. Parlant de la faïence en Angleterre, Ivor Noël Hume dit: "It was not a new technique for it had been used in Spain and Italy from the fourteenth century onward and was there known as maiolica (3)."

---

(1) GRIFFITHS, Dorothy, Notes de cours, Ottawa, 1976.

(2) LANE, Arthur, French faïence, London, Faber and Faber, 1970, P. 3.

(3) HUME, Ivor Noël, A guide to artifacts of colonial America, New York, Alfred A. Knopf, 1974, P. 106.

La faïence fut introduite en Angleterre dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle par des artisans italiens et connut des développements importants au XVII<sup>e</sup> siècle. De même la faïence fut introduite en France dès le XIV<sup>e</sup> siècle: "In the fourteenth century, the papal Court was at Avignon in Southern France employing artists from Italy and Spain (...). It seems that wandering potters moved up the Rhône valley to spread this mediterranean technique in Northern Europe (1)."

Comme nous pouvons le constater, la faïence bien que présentant au niveau de la pâte et de la cuisson les mêmes caractères que les autres terres cuites fines, ne s'inscrit pas dans la même tradition que ces dernières. Enfin, même au niveau des propriétés physiques, nous croyons que la glaçure stannifère qui la caractérise est aussi un critère de distinction qui mérite qu'on lui fasse une place à part.

En deuxième lieu, la classification qui est utilisée ici diffère parce que nous avons supprimé les subdivisions connues pour les autres classifications, préférant faire l'étude du matériel à partir d'une seule unité descriptive. Cette option se justifie aussi par la composition du matériel. En effet, les terres cuites grossières constituent également 45% du matériel étudié. Or nous savons que cette catégorie de matériel céramique est peu documentée et que finalement peu de types sont connus.

---

(1) OP-CIT, LANE, Arthur, P. 3.

Nous avons voulu éviter de faire de nouveaux types à partir des terres cuites grossières que nous connaissons moins, ce concept se référant dans l'esprit du manuel de Griffiths et Gusset à quelque chose de très bien défini. Nous avons donc décidé qu'à ce stade de nos connaissances, il serait plus avantageux d'en faire des variétés; ce terme désignant ici la qualité de ce qui est divers ou différent plutôt qu'une multitude de traits suffisamment caractéristiques pour que l'on puisse parler de types. Afin de pouvoir travailler à partir d'une même unité descriptive, nous croyons que les types connus de terres cuites grossières ne peuvent souffrir d'être également désignés par ce concept. Notons que cette décision vaut également pour les autres catégories de matériel céramique étudiées ici. Les grès rhénans gris par exemple qui sont considérés généralement comme un type du sous-groupe des grès grossiers qui eux appartiennent au groupe des grès, deviennent dans notre classification une variété de grès simplement. Les précisions concernant le degré de finesse de la pâte ou le genre de décor seront mentionnées dans la description de chacune de ces variétés.

Enfin, mise à part la faïence que nous avons considérée comme une catégorie, cette classification est justifiée par une combinaison de caractéristiques techniques propres à chacune des catégories comme par exemple le degré de cuisson, le type d'argile ou le degré de finesse de la pâte.

Dans la partie descriptive qui suit, nous introduirons chacune de ces grandes catégories en décrivant les variétés qui se rapportent à chacune d'elles.

## II. La description

### A) Les terres cuites grossières

Les terres cuites grossières sont cuites à basse température et se caractérisent généralement par un corps tendre et poreux. La couleur du corps peut dépendre de la composition de la pâte ou du degré de cuisson. Mises à part les terres cuites grossières sans glaçure qui comptent parmi les objets les plus simples fabriqués en céramique et pour lesquels nous n'avons pas d'exemples dans notre dépôt, les terres cuites grossières sont généralement recouvertes d'une glaçure au plomb, dont la fonction première est d'imperméabiliser le produit. Leur apparence extérieure peut dépendre de l'effet de cette glaçure sur le corps ou des colorants qu'on peut y ajouter; ainsi plusieurs couleurs peuvent être obtenues. Quelquefois, un engobe est ajouté directement sur le corps, avant la glaçure, ceci dans un but décoratif. Les objets de terres cuites grossières sont généralement très simples et de fonction utilitaire, on retrouve des terrines, des bols, des cruches, des jarres et des assiettes, etc.

Les objets de cette catégorie que l'on est susceptible de retrouver aux forges du St-Maurice proviennent généralement de France et d'Angleterre ou peuvent avoir été produits par des potiers locaux. Les connaissances sont encore embryonnaires concernant ces potiers mais on soupçonne leur activité dès le début du XVIIIe siècle.

"There were potteries at the fermes St-Joachim (côte de Beaupré) in 1700 and at Cap-Santé in 1710. Guillaume Duval of Paris established a pottery at Pointe-aux-Trembles near Montréal in 1753.

By the close of the French regime there were probably 13 or 14 potteries in operation in the colony including the Acadian potters in the Trois-Rivières-Lac St-Pierre area. (Trois-Rivières had local pottery making from an early date) (1)."

Dix-huit variétés ont été inventoriées dans cette catégorie.

VARIETE 1:

Cette variété inclut les terres cuites grossières vernissées vertes associées au type 5 de Barton (2). Les corps sont tendres et poreux et leur couleur varie de chamois à saumon rose (Munsell 10YR 8/2, Munsell 10YR 8/3). On remarque la présence dans la pâte de petits pores, d'inclusions blanches et d'inclusions rouges, ce qui est une constante dans cette variété. Les objets sont recouverts d'une glaçure au plomb colorée au cuivre à l'intérieur seulement et leur apparence est d'un vert brillant. Concernant la forme l'auteur dit que seulement deux formes apparaissent dans cette variété.

---

(1) LAMBART, Helen, H., Two centuries of ceramics in the Richelieu Valley. Ottawa, Musées nationaux du Canada, Musée National de l'homme, 1970, Publication No 1, P. 1.

(2) BARTON, Kenneth, J., Description of the wares, s.d.a. Manuscrit, Parcs Canada, Ottawa.

Il s'agit de bols pour lesquels on retrouve deux formats. Le petit ayant un rebord retourné appelé "cordon" et le plus grand ayant un rebord triangulé. Dans le cas qui nous intéresse, notre matériel est trop fragmenté pour que l'on puisse identifier correctement l'une ou l'autre de ces deux formes. Cependant nous avons identifié une forme de rebord qui est illustré à la figure 11. Il s'agit d'un bol.

Barton affirme que ces produits proviennent du sud-ouest de la France et plus précisément de la Chapelle-des-Pots. Par ailleurs des spécimens semblables ont été trouvés dans un contexte daté 1720 - 1755 (1).

De même nous avons inclu dans cette variété un objet unique dont le corps blanc dans la masse s'éloigne des caractères physiques des pâtes décrites plus haut. On note en surface de grosses inclusions blanches. Le rebord de cet objet assez particulier est illustré à la figure 1. Nous l'avons inclu dans cette variété parce que de petits fragments de rebord ayant la même forme réunissent les propriétés physiques des corps décrits plus haut.

---

(1) QUIMBY, M.G., Ceramics in America, Charlottesville, University Press of Virginia, 1972, P. 178.

Selon Simon Courcy (1), cet objet se rapprocherait d'avantage du groupe 1 décrit par Barton (2) bien que cette forme ne soit pas illustrée dans ledit rapport. Il s'agit d'un bol hémisphérique.

INVENTORIES: 21 objets

OBJETS: 25G3K42-Q1; 25G3Q33-Q2; 25G3J14-Q1; 25G3H6-Q1;  
 25G3J8-Q1; 25G3Q91-Q1; 25G3Q47-Q1; 25G3Q55-Q1;  
 25G3Q33-Q3; 25G3J12-Q1; 25G3Q33-Q4; 25G3J14-Q2;  
 25G3J14-Q3; 25G3J9-Q1; 25G3K38-Q2; 25G3K42-Q2;  
 25G3Q47-Q2; 25G3K38-Q3; 25G3J12-Q2; 25G3K38-Q4;  
 25G3J9-Q3.

VARIETE 2:

La variété 2 comprend également des terres cuites grossières vernissées vertes. Les corps sont tendres et poreux, de couleur rougeâtre, donc beaucoup plus foncés que dans le cas précédent (Munsell 7.5 Yr 7/6). De même on note la présence de pores dans la pâte. Les objets sont recouverts d'une glaçure au plomb colorée au cuivre, leur apparence est vert mât et plus foncé que dans la variété 1 notamment à cause du corps rougeâtre.

---

(1) COURCY, Simon, Communication personnelle.

(2) BARTON, Kenneth, J. Western European coarse earthenware from wreck of the Machault ship, Restigouche Bay, Québec Province, Canada.  
 Manuscrit, Parcs Canada, Ottawa, 1973, P. 1.

Les données sont trop fragmentaires pour que l'on puisse parler de formes. Nous avons un tesson de rebord, il s'agit d'un rebord droit, provenant possiblement d'une terrine. Figure III.

Nous n'avons pas trouvé dans les sources écrites de description qui corresponde aux objets inventoriés dans cette variété, donc nous ne connaissons ni la provenance, ni les dates de production ou d'utilisation. Il pourrait s'agir de terres cuites grossières fabriquées localement (1).

INVENTORIES: 14 objets

25G3J11-Q1;	25G3J9-Q2;	25G3Q91-Q2;
25G3Q55-Q2;	25G3Q55-Q3;	25G3J12-Q3;
25G3Q33-Q5;	25G3J7-Q1;	25G3Q33-Q6;
25G3H5-Q1;	25G3Q55-Q4;	25G3Q33-Q7;
25G3Q47-Q3;	25G3J10-Q1.	

VARIETE 3:

La variété 3 comprend des terres cuites grossières associées au type 6 de Barton (2). Les corps sont tendres et poreux, de couleur saumon rose (Munsell 5 Yr 7/4). On note la présence de petites inclusions rouges dans la pâte.

---

(1) COURCY, Simon, Communication personnelle.

(2) OP-CIT: Barton, Description of the wares, s.p.

Les objets sont recouverts à l'intérieur d'un engobe blanc et d'une glaçure au plomb colorée au cuivre. L'apparence est vert très pâle. Pour ce qui est des formes, on a deux tessons de rebord appartenant à des bols. Figures IV et V.

Selon Barton, les objets appartenant à cette variété ont été produits dans le sud-ouest de la France (1). Des exemples similaires ont été datés 1720-1755 (2).

INVENTORIES: 12 objets

25G3J9-Q4;	25G3J9-Q5;	25G3K38-Q5;
25G3K38-Q6;	25G3Q33-Q8;	25G3Q33-Q9;
25G3H5-Q3;	25G3J14-Q4;	25G3Q47-Q4;
25G3Q55-Q5;	25G3J14-Q5;	25G3Q53-Q1.

VARIETE 4:

Cette variété inclut les terres cuites grossières associées au type 3 de Barton (3). Ces objets ont un corps rouge (Munsell 2.5 Yr), tendre et poreux.

---

(1) OP-CIT: Barton, Description of the wares, s.p.

(2) OP-CIT: Quimby, P. 178.

(3) IBID: Barton.

On remarque la présence de petites inclusions blanches dans la pâte. Ils sont recouverts à l'intérieur et à l'extérieur d'une glaçure au plomb colorée au fer; leur apparence est brun lustré.

Le décor se caractérise par des traînées d'engobe qui apparaissent en brun plus foncé, à l'intérieur des objets seulement. Concernant les formes, nous avons identifié un tesson de rebord appartenant à une assiette creuse (Figure VI). Les formes reconnues par l'auteur pour ce type sont des assiettes creuses, des soucoupes et de petits bols (1). De récentes découvertes identifient la Ligurie en Italie, comme centre de production pour ce type (2).

Des exemples de cette variété ont été retrouvés sur le Machault (3), donc dans un contexte de 1760 (4). Une autre source écrite situe cette variété vers le milieu du XVIIIe siècle (5).

INVENTORIES: 7 objets

25G3Q33-Q10;                      25G3Q33-Q11;                      25G3Q33-Q12;  
 25G3Q33-Q13;                      25G3Q91-Q3;                      25G3Q55-Q6;  
 25G3Q47-Q5.

---

(1) OP-CIT: Barton, Description of the wares, s.p.

(2) SHURMAN, Mike, Communication personnelle.

(3) Le Machault était un bateau français transportant des marchandises, qui avait quitté Bordeaux en avril 1760 à destination de la colonie. On sait que le navire s'est échoué dans la rivière Restigouche, en juillet 1760, lors d'un engagement naval.

(4) IBID: Barton

(5) WEBSTER, D.B. Early Slip - Decorated Pottery in Canada  
 Toronto, Charles J. Musson Limited, 1969,  
 69 P.

VARIETE 5:

Ces terres cuites grossières sont associées au groupe 2 de Barton (1). Les corps sont rouges (Munsell 5 YR 5/8), relativement durs et non poreux. On note la présence de petites inclusions blanches dans la pâte. Les objets sont recouverts à l'intérieur d'un engobe blanc et d'une glaçure au plomb. Le décor se caractérise par des traînées d'engobe qui apparaissent en vert ou en brun, cependant les motifs ne sont pas identifiables parce que la glaçure est trop endommagée.

Concernant les formes, on a plusieurs tessons appartenant à des assiettes creuses, (Figures VII, VIII, IX). Ces produits proviennent de la France, peut-être de la Saint-Onge (2). Par ailleurs des exemples similaires ont été datés entre 1720 et 1755 (3).

INVENTORIES: 12 objets

25G3K38-Q7;	25G3Q55-Q7;	25G3J14-Q6;
25G3Q91-Q4;	25G3Q33-Q14;	25G3Q33-Q15;
25G3Q30-Q3;	25G3Q55-Q8;	25G3Q55-Q9;
25G3Q55-Q10;	25G3Q47-Q6;	25G3J9-Q6.

---

(1) OP-CIT: Barton, 1973, P. 5.

(2) OP-CIT: Quimby, 1972, P. 178.

(3) IBID: P. 178.

VARIETE 6:

Un objet a été inventorié dans cette variété et est représenté par un seul tesson. On l'associe au groupe 3 de Barton (1). Le corps est rouge brique (Munsell 5 YR 5/8) dur et non poreux. On note plusieurs inclusions de quartz et de mica. L'objet est glaçuré au plomb sur le rebord et à l'intérieur seulement; l'apparence du corps là où l'objet est glaçuré est d'un vert olive. Le tesson que nous avons en main est un tesson de rebord (Figure X), qui nous a permis d'identifier la forme de l'objet; il s'agit d'un pot à cuisson avec poignées doubles (2).

Barton suggère comme provenance les Pays-Bas (3). Un exemple semblable a été retrouvé sur le Machault donc dans un contexte de 1760.

INVENTORIE: 1 objet

25G3J11-Q2.

VARIETE 7:

La variété 7 est également représenté par trois minuscules tessons appartenant à deux objets différents. Le corps est rouge (Munsell 2.5 YR 5/8), tendre et poreux.

---

(1) OP-CIT: Barton, 1973, P. 5.

(2) IBID: Fig. X.

(3) OP-CIT: Barton, 1973.

On note la présence de petites inclusions blanches et grises et de pores dans la pâte. Les objets inventoriés dans cette variété sont recouverts d'une glaçure au plomb colorée au fer. L'apparence est d'un brun lustré. M. Michel Gaumond croit qu'il s'agit possiblement de produits fabriqués localement (1).

INVENTORIES: 2 objets

25G3H5-Q2;                      25G3Q30-Q2.

VARIETE 8:

Cette variété est également représentée par un seul objet (tesson). Le corps est rougeâtre (Munsell 5 YR 6/6), tendre et très poreux, on remarque de nombreux pores dans la pâte. Il semble que l'objet ait été recouvert à l'intérieur d'un mélange d'engobe qui donne à sa surface un fini vert et jaune orange. Cependant les données que nous possédons à partir d'un tesson endommagé sont trop fragmentaires et ne nous permettent pas d'identifier avec précision les techniques de décor utilisées pour cet objet. Enfin l'objet est recouvert d'une glaçure au plomb transparente. Il s'agit possiblement d'une production locale (2).

INVENTORIE: 1 objet

25G3Q30-Q5

---

(1) GAUMOND, Michel, Communication personnelle.

(2) COURCY, Simon, Communication personnelle.

VARIETE 9:

Cette variété inclut les terres cuites grossières associées au type 1 de Barton (1). Les corps sont tendres et poreux et leur couleur varie de chamois à saumon rose (Munsell 2.5 YR 6/8). On note la présence de plusieurs inclusions dans la pâte. Les objets sont recouverts d'une glaçure au plomb transparente à l'intérieur seulement et l'apparence varie d'un brun miel à jaune pâle, dépendant de la couleur du corps.

Nous avons identifié un objet à ouverture large et pourvu d'une poignée, possiblement un pot à cuisson ou une jarre, (Figure XI). Les formes identifiées sont des bols, des cruches et des pots à cuisson, mais la forme la plus répandue, selon Barton, est le pot à cuisson.

L'auteur suggère le sud-ouest de la France comme provenance de ce type (2). On a retrouvé des objets de cette variété sur le Machault, donc dans un contexte de 1760 (3).

INVENTORIES: 3 objets

25G3K38-Q9;

25G3K38-Q11;

25G3Q55-Q8.

---

(1) OP-CIT: Barton, Description of the ware, s.p.

(2) IBID.

(3) IBID.

VARIETE 10:

On y retrouve des objets recouverts à l'intérieur seulement d'une simple glaçure au plomb transparente. Les corps sont rouges (Munsell 5 YR 5/8), tendres et poreux. On note la présence de petits trous dans la pâte. De petites taches brunes apparaissent en surface, attribuables à la présence du fer sous la pâte.

M. Michel Gaumond croit qu'il s'agit possiblement d'objets fabriqués localement (1).

INVENTORIES: 3 objets

25G3J9-Q7;

25G3Q30-Q4;

25G3Q55-Q12.

VARIETE 11:

Cette variété est associée au type 2 de Barton (2). L'objet que nous avons appartenant à cette variété se caractérise par un corps blanc (Munsell 7.5 YR 8/2), relativement dur et non poreux. On remarque les inclusions rouges et brunes dans la pâte. L'objet est glaçuré et, semble-t-il, décoré à l'intérieur seulement. L'apparence extérieure varie de jaune pâle à vert pâle.

---

(1) GAUMOND, Michel, Communication personnelle.

(2) OP-CIT: Barton, Description of the ware, s.p.

Comme nous l'avons déjà mentionné pour la variété 8, les données que nous possédons à partir de deux tessons seulement sont trop fragmentaires et ne nous permettent pas d'identifier avec précision les techniques de décor utilisées, ni les motifs décoratifs, la surface étant très endommagée. Nous ne pouvons non plus identifier la forme pour les mêmes raisons.

Des exemples similaires sont connus dans le nord de la France, selon Barton (1).

INVENTORIE: 1 objet

25G3K38-Q10.

VARIETE 12:

Cette variété est une fois de plus représentée par un seul objet, lui-même représenté par un tesson endommagé. Le corps est rouge (Munsell 2.5 YR 5/8), relativement tendre et non poreux. On note la présence dans la pâte de petits pores et de minuscules inclusions blanches. Un engobe blanc est distribué également sur la surface intérieure, pour des motifs décoratifs, non identifiables. Enfin le corps est recouvert d'une glaçure au plomb transparente.

Quant à la forme, on croit qu'il s'agit possiblement d'un petit bol.

INVENTORIE: 1 objet

25G3Q91-Q5.

---

(1) OP-CIT: Barton, Description of the ware, s.p.

VARIETE 13:

Cette variété est associée au groupe 1 de Barton (1) et est représentée par un objet (2 tessons). Le corps est chamois pâle (Munsell 10 YR 7/4), tendre et poreux. De petites inclusions rouges sont distribuées inégalement dans la pâte. L'objet est recouvert d'une glaçure au plomb colorée au cuivre à l'intérieur et à l'extérieur. L'apparence est vert pâle, brillant. Cette variété provient de France et a été retrouvée sur le Machault, donc dans un contexte de 1760 (2).

INVENTORIE: 1 objet

25G3H6-Q3.

VARIETE 14:

Cette variété est aussi représentée par un seul objet (1 tesson) qu'on ne peut associer à des types connus. Le corps est rouge (Munsell 2.5 YR 5/8), de dureté moyenne, recouvert d'une glaçure au plomb transparente à l'intérieur seulement. L'apparence est d'un brun rouille. On a de petits pores dans la pâte et de petites inclusions blanches. Il s'agit possiblement d'un bol peu profond ou d'une assiette creuse. Noter, le rebord, tourné d'une façon délicate, (Figure XII).

INVENTORIE: 1 objet

25G3J11-Q3.

---

(1) OP-CIT: Barton, 1973, P. 1.

(2) IBID.

VARIETE 15:

Cette variété est représentée par un objet très semblable à celui que nous venons de décrire. Figure XIII. Le corps présente les mêmes caractéristiques et la même forme de rebord, sauf qu'il est recouvert d'une glaçure au plomb, colorée au cuivre, ce qui donne un fini vert olive.

INVENTORIE: 1 objet

25G3H6-Q2.

VARIETE 16:

Cette variété inclut des terres cuites grossières à corps rouge, relativement dur et non poreux (Munsell 2.5 YR 5/6). On note la présence de petites inclusions blanches dans la pâte. Les corps sont recouverts d'une glaçure au plomb colorée au fer. Leur apparence est d'un brun foncé et reluisant. Deux objets ont été inventoriés dans cette variété appartenant possiblement à des anses, (Figures XIV et XV).

On croit que cette variété pourrait être une imitation de la production dite Jackfield fabriquée en Angleterre de 1740-1780 environ, et qui servait surtout pour le service à thé ou le service à breuvage (1).

INVENTORIES: 2 objets

25G3Q47-Q7;

25G3K38-Q11.

---

(1) GRIFFITHS, Dorothy, Notes de cours, Ottawa, 1976.

VARIETE 17:

Cette variété comprend les terres cuites grossières dites "Staffordshire slip-ware", parce qu'elles étaient principalement produites dans la région du Staffordshire. Les objets ont un corps chamois (Munsell 10 YR 8/3), relativement dur et non poreux. Ils se caractérisent par leur décor à l'engobe. Recouverts d'un engobe brun puis d'un engobe blanc, différents motifs peuvent être obtenus par des traînées d'engobe qui apparaissent en brun sur la surface. Les objets sont enfin recouverts d'une glaçure au plomb transparente:

"The most common varieties being made from a buff to yellow clay thinly mixed with pink and sweepingly combed in black over a white slip and beneath a lead glaze to create a wasplike effect of yellow and black stripes (1)." Les motifs décoratifs qui apparaissent sur l'objet inventorié dans cette variété sont obtenus à l'aide d'un peigne et, dans ce cas, des traînées d'engobe régulières apparaissent à la surface. A la partie supérieure de l'objet, on a de gros points bruns. Il s'agit d'une tasse à posset, (Figure XVI).

Des exemples similaires ont été retrouvés sur un site daté 1723-1743 (2).

INVENTORIE: 1 objet

25G3J10-Q2.

---

(1) HUME, Ivor Noël, A guide to artifacts of colonial America, New-York, Alfred A. Knopf, 1974, P. 135.

(2) OP-CIT: Quimby, 1972, P. 110.

VARIETE 18:

Cette variété est très semblable à celle que nous venons de décrire à l'exception du corps qui semble être un mélange de deux pâtes. La couleur du corps varie de chamois (Munsell 10 YR 8/4), à saumon rose (Munsell 10 R 6/8). Les motifs décoratifs diffèrent également sur l'objet inventorié dans cette variété; les traînées d'engobe verticales et horizontales donnent un effet carrelé à la surface. Forme non identifiable.

Cette variété provient de l'Angleterre, possiblement du Staffordshire et est commune sur les sites américains du XVIIIe siècle (1).

INVENTORIE: 1 objet

25G3J10-Q3

B) Les faïences:

Comme nous l'avons déjà mentionné, la faïence jouit d'une tradition très ancienne qui nous est venue d'Orient et on en produisait en Italie et en Espagne dès le XIVE siècle. Elle fut introduite en Angleterre, puis en France

---

(1) OP-CIT: HUME, 1974, p. 136.

par des potiers italiens, semble-t-il à la fin du Moyen-Age.

Six variétés ont été inventoriées dans cette catégorie.

VARIETE 1: Faïences monochromes

La variété 1 comprend les faïences décorées monochromes. Toutes les faïences incluses dans cette variété sont décorées au bleu de cobalt, de motifs géométriques ou floraux, peints à la main.

Vingt-cinq objets ont été inventoriés dans cette variété, quatorze ont été identifiés avec certitude comme étant des faïences françaises et trois comme étant des faïences anglaises. Ce sont les caractéristiques techniques et les motifs décoratifs qui permettent le mieux d'attribuer les faïences à l'un ou l'autre de ces pays d'origine.

Celles dont nous ne pouvons identifier la provenance sont le plus souvent représentées par un seul tesson si petit qu'on ne peut reconnaître les motifs décoratifs ni dégager avec certitude les caractères physiques des pâtes propres à l'un ou l'autre des pays d'origine. De plus nous savons que nous sommes susceptibles de retrouver des faïences provenant d'autres pays comme par exemple la Hollande ou l'Espagne; nos connaissances étant très limitées en ce qui les concerne, nous avons préféré garder la part qui est connue et éviter par le fait même de forcer la vérité.

D'une façon générale, pour les faïences françaises, le corps est jaunâtre pâle ou rose et la glaçure blanche apparaît bleutée. Les objets de ce type sont pour la plupart représentés par des tessons appartenant à des rebords d'assiettes. Quelques unes des formes rencontrées sont illustrées aux figures XVII et XIX à XXVI. Les rebords sont souvent décorés d'une simple ligne bleue ou de motifs plus stylisés. Nous savons que les assiettes de ce genre sont très abondantes sur les sites français du XVIIIe siècle (1). Plusieurs objets ont été identifiés comme provenant de Rouen ou dans le style de ce centre de production, et de Moustiers. Ces précisions sont mentionnées dans les renseignements complémentaires aux illustrations concernant les faïences françaises.

Le corps des faïences anglaises est jaunâtre, plus dur et plus raffiné que celui de la faïence française et l'aspect de la glaçure apparaît souvent plus bleu. Des objets inventoriés, nous avons un tesson appartenant au rebord d'une assiette dont le diamètre extrapolé est égal à 24 centimètres.

---

(1) LONG, A. George, Progress report on faïence research,  
P. 1.

Selon Garner, le profil de cette assiette est commun à plusieurs centres de production vers 1730 (1), (Figure XVIII). Nous avons également un tesson appartenant possiblement à un petit bol, décoré de motifs géométriques; un exemple ayant des motifs identiques est identifié comme provenant possiblement de Lambeth et est daté du milieu du XVIIIe siècle (2).

INVENTORIES: 25 objets

25G3J7-Q4;	25G3J9-Q9;	25G3J9-Q10;
25G3J10-Q4;	25G3J14-Q11;	25G3K36-Q1;
25G3K38-Q16;	25G3K38-Q17;	25G3Q33-Q19;
25G3Q33-Q9;	25G3Q30-Q10;	25G3Q30-Q12;
25G3Q33-Q25;	25G3H7-Q2;	25G3H7-Q3;
25G3Q55-Q16;	25G3Q55-Q17;	25G3Q55-Q18;
25G3Q55-Q21;	25G3Q55-Q23;	25G3Q53-Q2;
25G3Q47-Q13;	25G3Q47-Q14;	25G3Q47-Q15;
25G3H5-Q5.		

---

(1) GARNER, F.H. ARCHER, Michael, English Delfware, London, Faber and Faber 1972, P. 38, Figure D.

(2) OP-CIT: STONE, Lyle M., P. 35, Figure I.

VARIETE 2: Faïences polychromes:

Nous avons inclu dans cette variété les faïences dont les motifs décoratifs apparaissent en plusieurs couleurs. Comme pour la variété 1, on retrouve des motifs floraux ou géométriques peints à la main. Onze objets ont été inventoriés dans cette variété. La majorité d'entre eux sont représentés par des tessons appartenant à des rebords d'assiettes et ont été identifiés comme étant des faïences françaises à l'exception d'un objet identifié comme étant une faïence anglaise. Quelques unes des formes apparaissant dans cette variété sont illustrées aux figures XXVII, XXVIII, XXIX, XXX.

Suivant leur pays d'origine, ces faïences présentent au niveau de la pâte les mêmes caractères techniques que les objets inventoriés dans la variété 1. Les précisions quant aux couleurs qui peuvent apparaître sur ces différents objets de même que leur lieu de fabrication sont mentionnées avec les renseignements complémentaires qui accompagnent les illustrations.

Grâce aux motifs décoratifs, des centres de production ont pu être identifiés: Rouen ou Moustiers et aussi La Rochelle.

INVENTORIES: 11 objets

25G3J8-Q2;	25G3Q91-Q10;	25G3H5-Q7;
25G3J11-Q4;	25G3Q55-Q19;	25G3J14-Q13;
25G3Q52-Q1;	25G3Q30-Q11;	25G3Q47-Q9;
25G3Q33-Q21;	25G3H4-Q2.	

VARIETE 3: Faïences blanches

Cette variété comprend les faïences blanches non décorées. La couleur du corps est jaunâtre pâle ou rose et la glaçure apparaît blanche, quelque fois grisâtre. Ces faïences ont été produites en France et en Angleterre pour des fins utilitaires (1). Quelques unes des formes rencontrées dans cette variété sont illustrées aux figures XXXI, XXXII, XXXIII. On a une assiette creuse, une louche et possiblement une petite jarre ou un pot cylindrique.

INVENTORIES: 5 objets

25G3K38-Q12;                    25G3K38-Q13;                    25G3Q47-Q11;  
25G3Q47-Q12;                    25G3H6-Q4.

VARIETE 4: Faïences brunes

Les objets inventoriés dans cette variété sont recouverts entièrement d'une glaçure au plomb blanchie à l'étain, mais l'extérieur est recouvert d'une glaçure au plomb colorée au fer ou au manganèse et apparaît en brun, c'est pourquoi on les appelle communément "faïence brune". La couleur du corps varie de orange à rouge. Notons que ces faïences étaient généralement produites pour la vaisselle de cuisson (2).

---

(1) SHURMAN, Mike, Notes de cours, Ottawa, 1975.

(2) IBID.

Le matériel que nous avons est trop fragmenté pour que l'on puisse parler des formes, mais nous savons que les soupières et les bols étaient des formes courantes (1).

Les faïences brunes furent produites en France et l'on sait que Rouen en fut un centre de production (2).

INVENTORIES: 10 objets

25G3Q33-Q26;	25G3Q30-Q14;	25G3Q30-Q15;
25G3H6-Q6;	25G3H6-Q7;	25G3J8-Q3;
25G3J9-Q12;	25G3Q47-Q20;	25G3Q55-Q24;
25G3Q91-Q12.		

VARIETE 5: Faïences grises

Deux objets ont été inventoriés dans cette variété. L'un d'entre eux est représenté par quatre tessons appartenant à la base d'un petit pot. Ces objets sont caractérisés par une pâte jaune et dense et sont recouverts d'une glaçure à l'étain à l'intérieur et à l'extérieur. Ce qui est remarquable dans ce cas, c'est l'apparence grise de la glaçure. Nous avons une forme très semblable à celle que nous avons identifiée. Il s'agit selon Noël Hume, d'un pot à onguent fabriqué entre 1690 et 1780 (3), (Figure XXXIV).

INVENTORIES: 2 objets

25G3J12-Q5;	25G3Q30-Q13.
-------------	--------------

---

(1) OP-CIT: SHURMAN, Mike.

(2) OP-CIT: STONE, Lyle, P. 38.

(3) OP-CIT: HUME, Ivor Noël, P. 205.

VARIETE 6: Faïences indéterminées

Nous avons rassemblé dans cette variété des objets à partir de données très fragmentaires: épaisseur du corps, couleur de la pâte, apparence de la glaçure, provenance archéologique: car il s'agit d'objets représentés par de très petits fragments sans décor, pour lesquels aucune forme n'a pu être identifiée, de même la dimension des tessons ne nous permet pas de dégager avec certitude les caractères physiques des pâtes propres à l'un ou l'autre des pays d'origine. C'est une variété artificielle car il peut s'agir dans plusieurs cas de tessons appartenant à des objets décorés.

INVENTORIES: 31 objets

25G3H5-Q4;	25G3H5-Q6;	
25G3H5-Q8;	25G3H6-Q5;	
25G3H7-Q1;	25G3J6-Q1;	25G3J7-Q2;
25G3J7-Q3;	25G3J9-Q8;	25G3J9-Q11;
25G3J14-Q8;	25G3J14-Q9;	25G3J14-Q10;
25G3J14-Q12;	25G3Q47-Q10;	25G3Q47-Q16;
25G3Q47-Q17;	25G3Q47-Q18;	25G3Q47-Q19;
25G3Q55-Q20;	25G3Q55-Q22;	25G3K38-Q14;
25G3K38-Q15;	25G3Q33-Q20;	25G3Q33-Q22;
25G3Q33-Q23;	25G3Q33-Q24;	25G3Q88-Q1;
25G3Q91-Q8;	25G3Q91-Q9;	25G3Q91-Q11.

### C) Les Grès

Les grès sont cuits à une température plus haute que les terres cuites et plus longtemps. La pâte est donc plus vitrifiée et non poreuse; elle est composée d'argile plastique dégraissée par du sable ou du silex (1). On distingue généralement deux catégories de grès, les grès grossiers et les grès fins. Ces derniers se distinguent souvent des grès grossiers par le fait que le potier a voulu changer la couleur de la pâte. La glaçure est tantôt saline, tantôt au plomb et définit souvent de grandes traditions et appartenance géographique comme nous le verrons plus loin pour les glaçures salines. Les grès grossiers sont surtout conçus dans un but utilitaire, tel que l'entreposage et la conservation des aliments. Les formes courantes, les cruches, jarres, pichets, bouteilles résultent des buts de leur utilisation (2).

Les grès fins pour leur part sont surtout utilisés pour la vaisselle de table (3).

Deux variétés de grès ont été inventoriées dans cette collection, soit les grès rhénans gris et les grès fins blancs à glaçure saline.

---

(1) BROGNIART, Alexandre, Traité des arts céramiques ou des poteries considérées dans leur histoire leur pratique et leur théorie, Béchét jeune, Paris, 1854, Tome I, P. 192.

(2) GUSSET, Gérard, Notes de cours, Ottawa, 1975-1976.

(3) IBID.

Ces variétés de grès rhénans et salins, sont bien documentées grâce à deux études de Gérard Gusset;

- (1) GUSSET GERARD: Les grès de type rhénan au fort Beauséjour, Nouveau Brunswick, Direction des parcs et des lieux historiques nationaux, travail inédit No 142. Parcs Canada, Ministère des Affaires Indiennes et du Nord.
- (2) GUSSET GERARD: Inventaire des grès blancs fins à glazure saline. Direction des parcs nationaux et des lieux historiques, travail inédit No 43. Service des lieux historiques, Ministère des Affaires Indiennes et du Nord.

Les renseignements qui suivent, mises à part les références citées au bas des pages, ont été tirés de ces deux rapports.

#### VARIETE 1: Grès rhénans

Les grès rhénans appartiennent à une tradition ancienne puisqu'on a commencé à les fabriquer avant 1650 et que leur production persista dans certains centres jusqu'au XIXe siècle. Cependant à compter du milieu du XVIIIe siècle, leur production décline. On connaît l'existence des principaux centres de production dans la vallée du Rhin bien qu'on en ait fabriqué ailleurs en Allemagne, de même qu'en Flandres et dans les Pays-Bas.

Ces grès furent exportés dans tous les pays d'Europe où l'on consommait de la bière, principalement en Angleterre, en Hollande et en France; ils étaient fabriqués dans une forte proportion pour la conservation et la consommation de ce produit. Les objets les plus courants sont les chopes, les cruches, les pichets et les bouteilles de différentes capacités.

On distingue plusieurs styles de grès rhénan qui se caractérisent par la couleur de leur pâte.

Les objets que nous avons inventoriés dans cette variété sont dits "grès rhénans gris", puisqu'ils ont un corps gris pâle homogène (Munsell 5 Y 7/1), dur et non poreux, recouvert d'une glaçure saline incolore. Rappelons que la glaçure saline résulte de la décomposition du sel marin par la silice de la pâte du grès à une très haute température (1). L'une des caractéristiques de ces grès provient du décor, puisqu'ils sont très souvent décorés d'éléments en relief rehaussés de bleu de cobalt ou de violet de manganèse. Cinq objets ont été inventoriés dans cette variété dont quatre sont représentés par un tesson seulement appartenant à la panse de l'objet. Aucune forme n'a pu être identifiée en raison de la grosseur des fragments.

---

(1) OP-CIT: BROGNIART, Alexandre, P. 200.

L'un de ces objets est représenté par deux fragments appartenant à une anse, on croit qu'il s'agit possiblement d'une chope. L'épaisseur des corps varie de 3 à 7 mm.

Date de production 1650-1750.

INVENTORIES: 5 objets

25G3J14-Q7;                      25G3Q55-Q14;                      25G3Q55-Q15;  
25G3K42-Q3;                      25G3Q47-Q8.

VARIETE 2: Grès salins blancs

La production des grès salins blancs débute en Angleterre à la fin du XVIIe siècle et au début du XVIIIe siècle. La naissance progressive de cette industrie apparaît comme le résultat de grands développements technologiques: d'une part la découverte des propriétés du silex calciné, ingrédient qui mélangé aux glaises locales a permis d'obtenir des corps blancs, d'autre part, l'emprunt ou l'invention de la technique du glaçage au sel est à l'origine de la naissance de cette industrie en Angleterre. L'on ignore toutefois si la technique du glaçage au sel a été introduite de l'Allemagne vers l'Angleterre ou si on a découvert cette technique sur place.

La production de ces grès par les potiers anglais provient de leur désir de fabriquer un produit plus raffiné et plus blanc pour concurrencer les porcelaines chinoises dont ils ignoraient le secret. On sait que la fabrication de ces grès a débuté vers 1720 et on admet généralement que leur production a persisté jusque vers 1780. Ils ont été produits surtout dans le Staffordshire, mais on connaît d'autres centres de production: Liverpool, Burslem, Shelton, etc.

Une multitude de formes ont été produites: vaisselles de tables, pots de chambres, vases, etc.

Cinq objets ont été inventoriés dans cette variété, représentés chacun par un ou deux tessons. L'épaisseur des corps varie de 3 à 5 mm. Ce sont des formes moulées; trois de ces objets sont des assiettes creuses, deux d'entre elles sont décorées sur le rebord de motifs tissés, disposés en panneaux. "Il s'agit de rebord, à éléments multiples sur panneaux et cartouches et à motifs inspirés de la vannerie (1)." Les décors seraient apparus vers 1750 et auraient persisté jusque vers 1760 (2).

INVENTORIES: 5 objets

25G3Q91-Q7;	25G3Q30-Q8;	25G3Q33-Q18;
25G3Q30-Q7;	25G3Q91-Q6.	

---

(1) OP-CIT: GUSSET, Gérard, P. 346.

(2) IDEM: P. 157.

#### D) Les terres cuites fines

La nouvelle pâte mise au point par les potiers anglais pour la production des grès salins blancs à partir du silex calciné qui, grâce à ses propriétés cristallisées sous forme de quartz permettait de produire un corps presque blanc, semble également être à l'origine des développements qu'ont connus les terres cuites fines au début du XVIIIe siècle. On ne peut les considérer comme une invention mais plutôt comme le résultat d'efforts et la mise au point de nouvelles techniques pour raffiner la pâte.

Par opposition aux terres cuites grossières, les corps sont beaucoup plus raffinés, plus durs et moins poreux. Ils sont toujours recouverts d'un enduit plombifère. Au fur et à mesure de leur évolution dans le temps, les corps se raffinent et deviennent de plus en plus blancs (1), de même on assiste à une prolifération de formes et de décor au fur et à mesure de leur évolution.

---

(1) Nous considérons ici les terres cuites fines dans leur évolution générale, nous ne pouvons oublier cependant que d'autres traditions se sont manifestées au cours du XVIIIe siècle comme les terres cuites fines rouges de type Jackfield ou les Cyples-Ware qui ont évolué parallèlement à ces dernières.

Quatre variétés ont été inventoriées dans cette catégorie: cream colored earthenware, creamware, pearlware et terres cuites fines.

Les terres cuites fines dont il sera question ici à l'exception des terres cuites jaunes ont été fabriquées en Angleterre.

VARIETE 1: Cream colored earthenware

Le cream colored earthenware constitue effectivement une première manifestation de cette amélioration dans le raffinement de la pâte. On a commencé à le fabriquer en Angleterre entre 1730 et 1740 (1); la couleur du corps est crème ou chamois, ce qui donne à l'objet une fois recouvert de la glaçure au plomb une apparence jaunâtre pâle. On sait que le cream colored fut fabriqué en Angleterre jusqu'en 1780, mais que l'on en a produit très peu.

L'objet que nous avons inventorié dans cette variété est représenté par quatre tessons, trop petits pour que nous puissions identifier la forme de l'objet. Le corps est chamois relativement dur et non poreux et le décor qui apparaît sur cet objet est dit tortoise-shell ou écaille de tortue.

---

(1) GRIFFITHS, Dorothy, Notes de cours, Ottawa, 1975-76.

Ce décor est populaire sur le cream colored earthenware, il apparaît en brun seulement à l'extérieur de l'objet et est obtenu grâce à l'application d'oxyde métallique. Enfin l'objet est recouvert d'une glaçure au plomb transparente. Ce type de décor nous permet de dater plus précisément l'objet puisqu'on dit qu'il apparaît vers 1740 (1).

INVENTORIE: 1 objet

25G3Q89-Q1.

VARIETE 2: Creamware

Le creamware apparaît comme une nouvelle amélioration dans le raffinement de la pâte et cette innovation est attribuée à Wedgwood qui a commencé à le fabriquer en 1763 (2). Le corps est plus pâle que celui du cream colored earthenware (blanc neige). Le creamware fut très populaire de 1763-1820 (3); en 1780, l'apparition du pearlware dont il sera question plus loin, n'entraînera pas sa disparition, mais on admet généralement qu'à partir de ce moment la production de ce type se stabilise ou diminue.

---

(1) GRIFFITHS, Dorothy, Notes de cours, Ottawa, 1975-76.

(2) COURCY, Simon, Communication personnelle.

(3) IBID.

Cette variété est très peu représentée dans notre collection; onze tessons représentant semble-t-il trois objets. Comme nous l'avons déjà mentionné pour d'autres variétés, aucune forme ne peut être distinguée, les tessons étant beaucoup trop petits. L'épaisseur des corps varie de .2 à .4 cm. Les tessons sont sans décor et simplement recouverts d'une glaçure au plomb transparente, mais il se pourrait que ce soit des parties d'objets décorés.

INVENTORIES: 3 objets

25G3K34-Q1;

25G3H4-Q1;

25G3Q33-Q17.

VARIETE 3: Pearlware

Cette variété est représentée par un objet, lui-même représenté par un seul tesson, il a été identifié comme étant un pearlware à cause de l'aspect bleuté de sa glaçure. On sait que le pearlware a été introduit par Wedgwood en 1780 (1). La pâte est initialement la même que pour le creamware. La différence est surtout au niveau de la glaçure qui est une glaçure au plomb mais cette fois-ci teintée en bleu par une addition voulue de cobalt. Cette glaçure est très caractéristique du pearlware. L'objet inventorié dans cette variété est sans décor mais on présume qu'il s'agit possiblement d'objet décoré, puisque très peu de pearlware uni fut produit (2).

---

(1) OP-CIT: GRIFFITHS, Dorothy.

(2) IBID.

Considérant le matériel étudié jusqu'ici, et la très faible quantité de creamware, il apparaît inusité de retrouver du pearlware dans un assemblage comme celui que nous venons de décrire. D'ailleurs une terre cuite jaune datant du milieu du XIXe siècle a également été retrouvée dans ce lot et tout porte à croire qu'il s'agit d'intrusions. Notons que ces fragments peuvent provenir d'une fosse située dans la partie sud de la tranchée ou être tombés de la partie supérieure de la paroi.

INVENTORIE: 1 objet

25G3J12-Q6.

VARIETE 4: Terres cuites jaunes

Ces terres cuites se caractérisent par un corps jaune recouvert d'une glaçure au plomb transparente. L'objet inventorié dans cette variété est décoré à l'engobe dans sa partie supérieure, par des motifs géométriques linéaires. Ces terres cuites ont été fabriquées en Amérique du Nord à partir du milieu du XIXe siècle (2).

INVENTORIE: 1 objet

25G3J12-Q4.

---

(1) SUSSMANN, Lyne, Notes de cours, Ottawa, 1976.

(2) IBID.

### III. L'état du matériel: Problèmes et limites.

Le problème le plus important qui se dégage de l'ensemble du matériel décrit dans cette première partie est la fragmentation des objets. Cette situation est constante pour chacune des catégories. Les terres cuites grossières sont aussi fragmentées que les faïences par exemple qui sont des objets beaucoup plus fragiles. On remarque qu'aucun objet complet n'a été inventorié pour l'ensemble du matériel et que la majorité d'entre eux ne sont représentés que par un ou quelques tessons, au plus quatre ou cinq. De plus les tessons sont très petits.

Plusieurs hypothèses peuvent expliquer l'état du matériel. Serait-ce le résultat de l'évolution d'un site industriel où règne une très grande activité? Le remaniement des sols peut-il être à l'origine de l'état du matériel? Sans écarter ces possibilités, une autre hypothèse intéressante nous a été suggérée; on suppose simplement que lorsqu'un objet était brisé ou fracassé à l'intérieur de la maison, on se débarrassait des gros morceaux et que les petits fragments étaient simplement balayés à l'extérieur de la maison (1). A cet endroit, le St-Maurice était sans doute l'endroit par excellence pour se débarrasser de ce genre de débris.

---

(1) On se souvient que le matériel excavé provient de l'extérieur du bâtiment, plus précisément à son entrée.

Les fouilles faites dans la rivière, à l'embouchure du ruisseau, tout près de la forge basse, ont donné très peu de résultats; on présume que si cette hypothèse est retenue, elle serait difficilement vérifiable, car le reste des objets aurait depuis ce temps été emporté par les courants d'eau et la glace.

Ces problèmes posent de sérieuses limites à notre étude. La tentative de regrouper les tessons en un certain nombre d'objets tient beaucoup de l'approximation. Le regroupement par variétés rigoureuses d'abord rend certes la tâche plus facile, mais il reste quand même des dangers évidents lorsque le matériel est aussi fragmenté. Comme exemple, si nous prenons le cas de la faïence grise, deux objets ont été inventoriés dans cette variété, représentés respectivement par quatre et un tesson. On aurait pu n'en faire qu'un seul objet puisque tous les tessons sont semblables au niveau de la pâte et de la glaçure, mais dans ce cas nous nous sommes basés sur la provenance pour les distinguer puisque les tessons constituant le premier objet proviennent de lots rapprochés, tandis que le second objet est situé dans un lot plus éloigné. La provenance dans ce cas joue un rôle important dans la détermination des objets. D'autres critères sont aussi utilisés, comme les variations dans les pâtes ou de la glaçure, que ce soit au niveau des inclusions, de la couleur, du degré de porosité ou de l'épaisseur des corps.

Le second problème se situe au niveau des joints interlots (1). Lorsque le matériel est moins fragmenté, les joints réels permettent de faire des rapprochements certains entre des lots souvent éloignés, ce qui est très important pour l'interprétation des données. Dans le cas qui nous intéresse nous n'avons que peu de joints réels (tableau 4, P. 60) en fait la majorité des joints sont plausibles et une fois de plus exigent la prudence.

Le troisième problème posé par l'état du matériel céramique réfère aux formes et conséquemment aux fonctions attribuées aux objets. En fait, lorsque nous avons des tessons de rebord ou de fond, il est assez facile d'identifier les formes. De plus les sources écrites sont généralement bien illustrées et nous permettent d'attribuer les tessons à l'une ou l'autre forme. Cependant, lorsque l'objet est représenté par des tessons de corps, ce qui est souvent le cas, il est impossible d'en préciser les formes, ce qui une fois de plus limite l'interprétation des données concernant la fonction des objets.

---

(1) **JOINT INTERLOT:** Ce terme désigne ici le lien qui existe entre deux ou plusieurs fragments dont la provenance archéologique diffère, mais qui appartiennent au même objet. Lorsqu'il y a recollement, les joints sont réels lorsqu'il n'y a pas recollement, les joints sont plausibles.

L'état du matériel pose des limites même au niveau des variétés comme c'est le cas pour la variété 6 des faïences qui est une variété tout à fait artificielle puisque nous y avons réuni une grande quantité de tessons très petits, sans motifs décoratifs, dont plusieurs cependant pourraient appartenir à des objets décorés. Quoiqu'il en soit, nous ne croyons pas que les 185 objets inventoriés pour l'ensemble du matériel représentent un chiffre absolu, car il est très difficile lorsque le matériel est aussi fragmenté et que les tessons sont aussi petits de prétendre arriver à des certitudes.

CHAPITRE II: LES PROBLEMES POSES PAR LE CONTEXTE  
ARCHEOLOGIQUE

Le matériel excavé provient des sous-opérations 25G3K, 25G3J, 25G3Q, 25G3H. Au total, 26 lots ont été ouverts pendant les deux saisons de fouilles. (Plan 3: Répartition des lots en plan, p. 8).

Une fois le matériel décrit, il suffit de voir à l'aide de tableaux comment le matériel se distribue ou se répartit entre les lots, entre les lots et les couches ou entre les couches elles-mêmes pour pouvoir établir des comparaisons significatives, (Tableau 1: Distribution des objets par variétés et par lots). Dans le cas des lots incertains par exemple, il suffit d'isoler le matériel provenant de chacun de ces lots et de le comparer au matériel provenant de chacune des deux couches. Rappelons les objectifs de cette partie qui consistent à résoudre les problèmes posés par le contexte archéologique, à savoir premièrement comment on peut par une étude comparative du matériel tenter d'attribuer les lots incertains à l'une ou l'autre des deux couches et en second lieu de voir si les lots compris dans le niveau supérieur peuvent correspondre à des dépôts différents de matériel.

1. Problème d'attribution des lots incertains

Quatre lots se trouvant au point de contact entre les deux couches ne peuvent être attribués avec certitude au niveau supérieur ou au niveau inférieur d'occupation. Ces lots sont: 25G3K38, 25G3Q90, 25G3Q91, 25G3J12. Au total 34 objets ont été inventoriés dans ces lots, répartis comme suit: 25G3K38, 16 objets; 25G3Q90, 0 objet; 25G3Q91, 12 objets; 25G3J12, 6 objets.

TABLEAU N° 1 : DISTRIBUTION DES OBJETS PAR VARIETES ET PAR LOTS

NIVEAU SUPERIEUR	TERRES CUITES GROSSIERES														FAIENCES					GRES		T.CUITES FINES				TOTAL								
	Var.1	Var.2	Var.3	Var.4	Var.5	Var.6	Var.7	Var.8	Var.9	Var.10	Var.11	Var.12	Var.13	Var.14	Var.15	Var.16	Var.17	Var.18	Var.1	Var.2	Var.3	Var.4	Var.5	Var.6	Var.1		Var.2	Var.1	Var.2	Var.3	Var.4			
25G3K34																																		0
25G3K36																				1														1
25G3J6																								1										1
25G3J7		1																						3										4
25G3J8	1																			1		1											3	
25G3J9	2	1	2		1					1									2			1	2										12	
25G3J10	1															1																	4	
25G3J11	1					1							1							1													4	
25G3Q30					1		1			1									1	1		2	1				2						11	
25G3Q33	3	3	2	4	2														4	1		1	4			1							26	
25G3Q88																							1											1
25G3Q89																											1							1
25G3H4																					1						1							2
25G3H5		1	1				1												1	1													8	
TOTAL	6	8	5	4	4	1	2	1	0	2	0	0	0	1	0	1	0	1	10	6	0	5	1	14	0	3	1	2	0	0		78		
NIVEAU INFERIEUR																																		
25G3K42	2																										1						3	
25G3J14	3		2		1														1	1				4	1								13	
25G3Q47	2	1	1	1	1														3	1	2	1	5	1									20	
25G3Q52																																		1
25G3Q53			1																1															2
25G3Q55	1	3	1	1	4				1	1									6	1		1	1	2			1						24	
25G3H6	1												1		1						1	2	1										7	
25G3H7																			2															3
TOTAL	9	4	5	2	6	0	0	0	1	1	0	0	1	0	1	0	1	0	13	4	3	4	0	12	5	0	0	1	0	0		73		
LOTS INCERTAINS																																		
25G3K38	3		2		1				2		1									2		2		2									16	
25G3J12	2	1																						1						1	1		6	
25G3Q90																																		0
25G3Q91	1	1		1	1							1																						12
TOTAL	6	2	2	1	2	0	0	0	2	0	1	1	0	0	0	0	1	0	2	1	2	1	1	3	0	2	0	0	1	1		34		
Gr. TOTAL	21	14	12	7	12	1	2	1	3	3	1	1	1	1	1	1	2	1	25	11	5	10	2	31	5	5	1	3	1	1		185		

Dans une étude comparative du matériel de chacun de ces lots, en considérant le matériel provenant de la couche supérieure et celui de la couche inférieure, nous essaierons de voir si on peut attribuer ce lot à l'une ou l'autre des deux couches. Evidemment, le problème ne se pose plus pour 25G3Q90 puisqu'aucun objet n'a été trouvé dans ce lot. Nous retiendrons d'abord le lot 25G3K38 où le plus d'objets ont été inventoriés. Nous avons analysé trois moyens de vérifier la similitude ou la différence de ce lot avec l'une ou l'autre des deux couches. Le premier procédé est celui du coefficient de similarité, méthode déjà éprouvée pour vérifier la séquence chronologique du matériel céramique de Beaubassin, à partir de la description faite par J.W. Wright dans son étude The Ontario Iroquois tradition et que nous reprenons ici:

"To arrive at the coefficient, the percentage frequencies of the various pottery type from two sites are first aligned to one another. The percentage frequencies for a single pottery type at each site are then subtracted. This is done for all the types present at the two sites being compared. The column of differences is subtracted from 200 (the total percentage for the two sites). The resulting figure is the coefficient of similarity. Thus, identical sites would, theoretically, have a coefficient of 200, and completely dissimilar sites would have a coefficient of zero (1)."

---

(1) CITE DANS: MOUSSETTE, Marcel, Analyse du matériel céramique du site acadien de Beaubassin. Travail inédit No. 117, Mars 1970, Parcs Canada, Direction des parcs et des lieux historiques nationaux, P. 184.

Dans le cas qui nous intéresse, le calcul a été effectué à partir des 30 variétés d'objets céramiques qui ont été retrouvées soit dans la couche supérieure, la couche inférieure ou le lot incertain 25G3K38, (Tableau 2, p. 57). Ce procédé n'a pas donné de résultats satisfaisants puisque le lot est apparu semblable à 89.82%/200% à la couche supérieure et à 111.77% à la couche inférieure. La différence de 23.54% n'est pas à notre avis suffisante pour que l'on puisse attribuer avec certitude ce lot à l'une ou l'autre des deux couches. Ce problème est probablement dû au nombre trop restreint d'objets céramiques contenus dans ce lot, soit 16 comparativement à 79 pour la couche supérieure et à 73 pour la couche inférieure, ce qui ne permet pas d'utiliser efficacement le coefficient de similarité. Ici, d'après ce calcul le lot 25G3K38 présente un peu plus de similitude avec la couche inférieure.

Dans un deuxième temps, nous avons tenté de mesurer la similitude entre le lot incertain et les deux couches, en nous attachant au facteur présence-absence pour chacune des 30 variétés de céramiques (Tableau 3, p. 58). Neuf variétés sur trente sont représentées dans le lot incertain comparativement à 21/30 pour le niveau supérieur et à 17/30 pour le niveau inférieur. Dans 6 cas sur 8 le lot incertain est semblable au deux, alors que dans les deux autres cas, les variétés présentées dans le lot 25G3K38 se retrouvent dans le niveau inférieur. Nous constatons une fois de plus que le lot 25G3K38 présente un peu plus de similitude avec la couche inférieure.

TABLEAU N°2 : COEFFICIENT DE SIMILARITE ENTRE  
25G3K38 ET LE NIVEAU SUPERIEUR ET 25G3K38  
ET LE NIVEAU INFÉRIEUR

VARIETES	TERRES CUITES GROSSIERES			Différence% entre le niveau sup niveau inf et 25G3K38	Différence% entre le niveau inf. et 25G3K38
	NIVEAU SUPERIEUR	25G3K38	NIVEAU INFÉRIEUR		
Var. 1	6 7.69%	3 18.75%	9 12.33%	11.06%	6.42%
Var. 2	8 10.25%	0	4 5.48%	10.25%	5.48%
Var. 3	5 6.41%	2 12.50%	5 6.85%	6.09%	7.1%
Var. 4	4 5.12%	0	2 2.74%	5.12%	2.74%
Var. 5	4 5.71%	1 6.25%	6 8.22%	.54%	1.97%
Var. 6	1 1.28%	0	0	1.28%	0
Var. 7	2 2.56%	0	0	2.56%	0
Var. 8	1 1.28%	0	0	1.28%	0
Var. 9	0	2 12.50%	1 1.37%	12.50%	11.13%
Var. 10	2 2.56%	0	1 1.37%	2.56%	1.37%
Var. 11	0	1 6.25%	0	6.25%	6.25%
Var. 12	0	0	0	0	0
Var. 13	0	0	1 1.37%	0	1.37%
Var. 14	1 1.28%	0	0	1.28%	0
Var. 15	0	0	1 1.37%	1.37%	1.37%
Var. 16	1 1.28%	0	0	1.28%	0
Var. 17	0	1 6.25%	1 1.37%	6.25%	4.88%
Var. 18	1 1.28%	0	0	1.28%	0
Var. 1	10 12.82%	2 12.50%	13 17.81%	.32%	5.31%
Var. 2	6 7.69%	0	4 5.48%	7.69%	5.48%
Var. 3	0	2 12.50%	3 4.11%	12.50%	8.39%
Var. 4	5 6.41%	0	4 5.48%	6.41%	5.48%
Var. 5	1 1.28%	0	0	1.28%	0
Var. 6	14 17.94%	2 12.50%	12 16.43%	5.44%	3.93%
Var. 1	0	0	5 6.85%	0	6.85%
Var. 2	3 3.84%	0	0	3.84%	0
Var. 1	1 1.28%	0	0	1.28%	0
Var. 2	2 2.56%	0	1 1.37%	2.56%	1.37%
Var. 3	0	0	0	0	0
Var. 4	0	0	0	0	0
TOTAL	78 100%	16 100%	73 100%	112.27%	86.89%

COEFFICIENT DE SIMILARITE = 200 - LA SOMME DES  
DIFFERENCES, DONC : NIVEAU SUPERIEUR : 200 - 112.27% = 87.73%  
NIVEAU INFÉRIEUR : 200 - 86.89% = 113.11%

TABLEAU N° 3 : PRESENCE - ABSENCE DES VARIETES

	TERRES CUITES GROSSIERES									
	VARIETES	NIVEAU SUPERIEUR	25G3K36	NIVEAU INFÉRIEUR	RESULTAT					
Var.1	X	X	X	X						
Var.2	X	0	X							
Var.3	X	X	X							
Var.4	X	0	X							
Var.5	X	X	X							
Var.6	X	0	0							
Var.7	X	0	0							
Var.8	X	0	0							
Var.9	0	X	X							
Var.10	X	0	X							
Var.11	0	X	0							
Var.12	0	0	0							
Var.13	0	0	X							
Var.14	X	0	0							
Var.15	0	0	X							
Var.16	X	0	0							
Var.17	0	X	X							
Var.18	X	0	0							
FAIENCES										
Var.1	X	X	X							
Var.2	X	0	X							
Var.3	0	0	0							
Var.4	X	0	X							
Var.5	X	0	0							
Var.6	X	X	X							
GRES										
Var.1	0	0	X							
Var.2	X	0	0							
T. cuites fines										
Var.1	X	0	0							
Var.2	X	0	X							
Var.3	0	0	0							
Var.4	0	0	0							

RESULTAT : 6 | 22 | 2 | 0  
30

	TERRES CUITES GROSSIERES									
	VARIETES	NIVEAU SUPERIEUR	25G3091	NIVEAU INFÉRIEUR	RESULTAT					
Var.1	X	X	X	X						
Var.2	X	X	X	X						
Var.3	X	0	X							
Var.4	X	X	X							
Var.5	X	X	X							
Var.6	X	0	0							
Var.7	X	0	0							
Var.8	X	0	0							
Var.9	0	0	X							
Var.10	X	0	X							
Var.11	0	0	0							
Var.12	0	X	0							
Var.13	0	0	X							
Var.14	X	0	0							
Var.15	0	0	X							
Var.16	X	0	0							
Var.17	0	0	X							
Var.18	X	0	0							
FAIENCES										
Var.1	X	0	X							
Var.2	X	X	X							
Var.3	X	0	X							
Var.4	X	X	X							
Var.5	X	0	0							
Var.6	X	X	X							
GRES										
Var.1	0	0	X							
Var.2	X	X	0							
T. cuites fines										
Var.1	X	0	0							
Var.2	X	0	X							
Var.3	0	0	0							
Var.4	0	0	0							

RESULTAT : 7 | 22 | 0 | 1  
30

	TERRES CUITES GROSSIERES									
	VARIETES	NIVEAU SUPERIEUR	25G3J12	NIVEAU INFÉRIEUR	RESULTAT					
Var.1	X	X	X	X						
Var.2	X	X	X	X						
Var.3	X	0	X							
Var.4	X	0	X							
Var.5	X	0	X							
Var.6	X	0	0							
Var.7	X	0	0							
Var.8	X	0	0							
Var.9	0	0	X							
Var.10	X	0	X							
Var.11	0	0	0							
Var.12	0	0	0							
Var.13	0	0	X							
Var.14	X	0	0							
Var.15	0	0	X							
Var.16	X	0	0							
Var.17	0	0	X							
Var.18	X	0	0							
FAIENCES										
Var.1	X	0	X							
Var.2	X	0	X							
Var.3	X	0	X							
Var.4	X	0	X							
Var.5	X	X	0							
Var.6	X	0	X							
GRES										
Var.1	0	0	X							
Var.2	X	0	0							
T. cuites fines										
Var.1	X	0	0							
Var.2	X	0	X							
Var.3	0	X	0							
Var.4	0	X	0							

RESULTAT : 2 | 27 | 0 | 1  
30

||| SEMBLABLE AU DEUX      — SEMBLABLE AUCUN  
 ← SEMBLABLE NIVEAU SUPERIEUR      → SEMBLABLE NIVEAU INFÉRIEUR

Nous avons voulu vérifier dans une dernière étape si les joints entre les lots pouvaient nous fournir des indices supplémentaires. Notons cependant que les joints entre les lots ne réfèrent plus nécessairement à l'objet, puisque pour les tessons provenant de lots différents et qui plausiblement appartiennent à un même objet, on privilégie le tesson le plus significatif pour attribuer la provenance de cet objet. Comme nous l'indique le tableau 4, p. 60, on peut voir qu'il y a un joint plausible entre 25G3K38 et les lots 25G3J6 et 25G3J7, cependant il s'agit du même objet. Ceci ne constitue donc pas une preuve suffisante et ne confirme en rien les résultats obtenus par le coefficient de similarité et par le facteur présence-absence des variétés qui montraient que le lot 25G3K38 avait plus de similitude avec le niveau inférieur.

Les résultats sont donc à notre avis insuffisants et ne permettent pas d'attribuer avec certitude ce lot à l'une ou l'autre des deux couches. Notre échantillon trop restreint n'est pas suffisamment représentatif pour pouvoir faire des comparaisons utiles. Reste l'hypothèse que le lot chevauche les deux couches.

En deuxième lieu, nous avons étudié le matériel provenant de 25G3Q91 où douze objets ont été inventoriés. Nous n'avons pas repris la méthode du coefficient de similarité étant donné que le résultat obtenu avec 25G3K38 était insatisfaisant, en raison du nombre trop restreint d'objets. Nous n'avons eu recours qu'aux deux dernières méthodes. Concernant le facteur présence-absence des variétés, 9 variétés sur 30 sont représentées dans ce lot comparativement à 21 variétés sur 30 pour le niveau supérieur et à 17 sur 30 pour le niveau inférieur. Dans huit cas où la comparaison est possible, sept fois le lot est semblable au deux, et une fois de plus semblable au niveau supérieur.

TABLEAU N°4: JOINTS REELS ET  
PLAUSIBLES ENTRE LES LOTS

	NIVEAU SUPERIEUR	25G3 K34	25G3 K36	25G3 J6	25G3 J7	25G3 J8	25G3 J9	25G3 J10	25G3 J11	25G3 Q30	25G3 Q33	25G3 Q88	25G3 Q89	25G3 H4	25G3 H5	NIVEAU INFERIEUR	25G3 K42	25G3 J14	25G3 Q47	25G3 Q52	25G3 Q53	25G3 Q55	25G3 H6	25G3 H7	LOTS INCERTAINS	25G3 K38	25G3 J12	25G3 Q90	25G3 Q91
25G3 K34																													
25G3 K36																													
25G3 J6																													
25G3 J7																													
25G3 J8																													
25G3 J9																													
25G3 J10																													
25G3 J11																													
25G3 Q30																													
25G3 Q33																													
25G3 Q88																													
25G3 Q89																													
25G3 H4																													
25G3 H5																													
NIVEAU INFERIEUR																													
25G3 K42																													
25G3 J14																													
25G3 Q47																													
25G3 Q52																													
25G3 Q53																													
25G3 Q55																													
25G3 H6																													
25G3 H7																													
LOTS INCERTAINS																													
25G3 K38																													
25G3 J12																													
25G3 Q90																													
25G3 Q91																													

 JOINT PLAUSIBLE  
 JOINT REEL

Encore ici, les données sont insuffisantes (Tableau 3, p. 58) pour en arriver à une conclusion nette.

Les joints plausibles dans ce cas ne sont pas beaucoup plus significatifs (Tableau 4, p. 60), puisque seulement trois objets sur douze ont des joints plausibles avec le niveau supérieur. Ce qui n'est pas à notre avis une preuve suffisante pour que nous puissions attribuer ce lot avec certitude au niveau supérieur.

Pour 25G3J12, six objets seulement ont été inventoriés. De ce nombre, deux objets ne peuvent être retenus; il s'agit du pearlware et de la terre cuite jaune qui, comme nous l'avons déjà mentionné dans la partie descriptive ont été considérés comme des intrusions par rapport au reste du matériel. Les quatre objets qui restent sont répartis entre trois variétés. De ce nombre, deux fois sur trois les variétés sont présentes et dans le niveau supérieur et dans le niveau inférieur (Tableau 3, p. 58). Dans l'autre cas, la variété est présente dans le niveau supérieur et dans le lot incertain. Or si on regarde les joints entre les lots (Tableau 4, p. 60), on voit qu'il y a un joint plausible entre 25G3J12 et 25G3J14, donc avec le niveau inférieur. Par conséquent, ce lot demeure incertain puisque les données sont une fois de plus insuffisantes.

Le matériel provenant des lots incertains doit donc être ignoré puisqu'il est impossible de les attribuer avec certitude à l'une ou l'autre des deux couches.

Nous gardons cependant l'hypothèse que ces lots chevauchent réellement les deux couches et que possiblement on ait affaire à une occupation continue.

## II. Le niveau supérieur

Le niveau supérieur est caractérisé par une superposition de lentilles très minces. Lors de la fouille de 1974, on a micro-stratifié cette couche, considérant la possibilité que cette superposition de lentilles pouvait correspondre à une succession de dépôts différents appartenant à des moments différents d'une même occupation du bâtiment associé. Nous avons isolé six des lots ouverts pendant cette saison de fouille, distribués verticalement en coupe, chacun de ces lots devant correspondre à des dépôts différents de matériel. Au total, neuf lots ont été ouverts pendant cette saison de fouille, pour cette couche. Un de ces lots demeure incertain, 25G3J12, dont le matériel ne peut être considéré pour cette étude. D'autre part nous ne retenons pas le matériel provenant des lots 25G3H4 et 25G3H5, du fait que ces lots ont été ouverts un peu plus loin et que dans ce cas on n'a pas micro-stratifié la couche. Nous ne retiendrons que les lots 25G3J6, 25G3J7, 25G3J8, 25G3J9, 25G3J10, 25G3J11, (Plan 3, p. 8).

L'idée première était de comparer le matériel provenant de chacun de ces lots à l'ensemble du matériel provenant des autres lots excavés lors de la première saison de fouille, et dans un deuxième temps à l'ensemble du matériel provenant des lots ouverts pendant la deuxième saison de fouille. Cette démarche logique nous aurait normalement permis de voir si effectivement chacune de ces unités correspondait à des dépôts différents de matériel. Cependant l'état du matériel et les limites imposées par celui-ci, le nombre restreint d'objets contenus dans chacun des lots, comme nous l'avons vu pour les lots incertains par exemple, nous laissaient perplexes quant aux résultats d'une telle démarche.

Nous avons donc décidé, une fois les lots isolés, de faire un tableau distributif des variétés et des lots, et de voir si ce genre de distribution pouvait suggérer un modèle passablement consistant de ce que l'on pourrait logiquement s'attendre à trouver lorsqu'il s'agit de dépôts différents se succédant dans le temps.

Nous avons d'abord conçu un tableau imaginaire, nous suggérant un modèle type suffisamment précis pour que l'on puisse croire à une succession de dépôts différents. Considérant le fait que les variétés d'objets céramiques ont tour à tour des périodes distinctes de popularité, on y distinguera une certaine séquence relative d'abandon et d'apparition de nouvelles variétés.

## Variétés

Lots	Y1	Y2	Y3	Y4	Y5	Y6	Y7	Y8	Y9	Y10	Y11	Y12	Y13	Y14	Y15
X1														X	X
X2													X	X	
X3			X								X		X	X	
X4			X	X	X	X					X	X	X	X	
X5	X			X	X	X	X		X		X				
X6	X	X		X	X	X	X								

(X1 est le dépôt le plus récent, X6 est le dépôt le plus ancien).



Des autres variétés que l'on retrouve successivement dans des lots différents, on remarque que la variété 1 des terres cuites grossières est présente dans 25G3J8 et dans 25G3J9 et que la variété 4 des faïences apparaît également dans ces deux lots, il s'agit cependant de lots beaucoup plus rapprochés. Ces exemples sont les seuls cas où certaines variétés sont conservées dans le temps. Par ailleurs on constate l'apparition de plusieurs nouvelles variétés d'un lot à un autre. Ainsi dans 25G3J11 qui serait le dépôt le plus ancien, on a 4 variétés, dans 25G3J10 on a le même nombre de variétés, cependant on ne conserve qu'une variété du lot antérieur, ce qui signifie un changement presque complet. De même dans 25G3J0 où 8 variétés sont présentes on ne conserve qu'une variété des lots précédents. A moins qu'il y ait un bouleversement culturel complet d'une micro-couche à une autre, ce qui est invraisemblable dans le contexte qui nous intéresse, on ne peut distinguer sur le tableau une séquence reflétant une évolution régulière ou continuelle comme le montrait notre modèle. D'ailleurs, si on regarde le tableau des joints entre les lots pour les cas qui nous intéressent (Tableau 4, p. 60), on constate qu'il y a plusieurs joints des lots entre eux, de même qu'avec les autres lots du niveau supérieur. Or ces données nous permettent de croire que les micro-couches ne correspondent pas à des dépôts différents de matériel et que par conséquent elles ne sont pas le reflet de traits culturels différents apparaissant à travers le temps.

### CHAPITRE III: L'INTERPRETATION

1. Synthèse des données provenant du matériel en regard du contexte archéologique.

A) Le niveau supérieur et le niveau inférieur.

A l'appui des observations faites en conclusion à la partie précédente, nous croyons en outre que le matériel provenant des deux niveaux, supérieur et inférieur, est le reflet d'une occupation continue. En effet, en tentant de résoudre les problèmes posés par les lots incertains, nous avons dû travailler simultanément avec le matériel provenant de chacun d'eux et constaté qu'il était assez semblable. L'hypothèse que les lots incertains les chevauchent laissait également supposer cette possibilité. Aussi, bien que les deux couches présentent des caractères physiques différents, nous avons comparé le matériel provenant de chacune d'elles et essayé de voir si les résultats pouvaient appuyer cet énoncé.

Au tableau des joints entre les lots (Tableau 4, p. 60), on constate que nous n'avons qu'un joint plausible entre les deux niveaux 25G3J10 et 25G3Q55. Dans ce cas nous n'ignorons pas cependant que les limites imposées par l'état du matériel ou la fragmentation des objets est telle qu'il est difficile de faire des rapprochements certains entre les objets.

Nous avons décidé de reprendre la méthode du coefficient de similarité qui est sans doute le moyen connu le plus efficace à notre portée, puisqu'il tient compte des variétés que l'on retrouve dans chacune des deux couches et du nombre d'objets contenus dans chacune d'entre elles. Rappelons pour le coefficient de similarité que plus le coefficient est près de 200, plus le matériel est semblable et inversement plus le coefficient est près de zéro, plus le matériel est dissemblable.

Les données fournies par le tableau 5, p. 68, montrant que le coefficient de similarité est égal à 141.44%, donc que le matériel contenu dans les deux niveaux est semblable à près de 75%. Cela confirme en quelque sorte l'impression que nous avons eu en regardant le matériel provenant des deux couches et nous croyons qu'il s'agit d'un même niveau d'occupation. Il se pourrait cependant que les vestiges dégagés par les fouilles archéologiques appartiennent à des périodes différentes d'occupation du bâtiment auquel ils sont associés.

#### B) Les vestiges archéologiques

En effet à l'intérieur de chacune des deux couches, des vestiges ont été retrouvés (1). Correspondant au niveau inférieur, on a découvert ce qui serait semble-t-il l'entrée du bâtiment mesurant 6' de large, faite en pierres plates, de même que des fondations en pierres à l'ouest de l'entrée.

---

(1) McGAIN, Allison, Communication personnelle.

TABLEAU N°:5: COEFFICIENT DE SIMILARITE ENTRE  
LE NIVEAU SUPERIEUR ET LE NIVEAU INFERIEUR

	VARIETES	NIVEAU		DIFFERENCE EN %
		SUPERIEUR	INFERIEUR	
TERRES CUITES GROSSIERES	Var. 1	6	9	4.64%
		7.69%	12.33%	
	Var. 2	8	4	4.77%
		10.25%	5.48%	
	Var. 3	5	5	0.44%
		6.41%	6.85%	
	Var. 4	4	2	2.38%
		5.12%	2.74%	
	Var. 5	4	6	2.51%
		5.71%	8.22%	
	Var. 6	1	0	1.28%
		1.28%	0	
	Var. 7	2	0	2.56%
		2.56%	0	
	Var. 8	1	0	1.28%
		1.28%	0	
	Var. 9	0	1	1.37%
		0	1.37%	
Var. 10	2	1	1.19%	
	2.56%	1.37%		
Var. 11	0	0	0	
	0	0		
Var. 12	0	0	0	
	0	0		
Var. 13	0	1	1.37%	
	0	1.37%		
Var. 14	1	0	1.28%	
	1.28%	0		
Var. 15	0	1	1.37%	
	0	1.37%		
Var. 16	1	0	1.28%	
	1.28%	0		
Var. 17	0	1	1.37%	
	0	1.37%		
Var. 18	1	0	1.28%	
	1.28%	0		
FAIENCES	Var. 1	10	13	4.99%
		12.82%	17.81%	
	Var. 2	6	4	2.21%
		7.69%	5.48%	
	Var. 3	0	3	4.11%
		0	4.11%	
Var. 4	5	4	0.93%	
	6.41%	5.48%		
Var. 5	1	0	1.28%	
	1.28%	0		
Var. 6	14	12	1.51%	
	17.94%	16.43%		
GRES	Var. 1	0	5	6.85%
		0	6.85%	
Var. 2	3	0	3.84%	
	3.84%	0		
:: CUITES FINES	Var. 1	1	0	1.28%
		1.28%	0	
	Var. 2	2	1	1.19%
		2.56%	1.37%	
Var. 3	0	0	0	
	0	0		
Var. 4	0	0	0	
	0	0		
TOTAL	78	73	56.56%	
	100%	100%		

COEFFICIENT DE SIMILARITE = 200 - LA SOMME DES  
DIFFERENCES, DONC : 200 - 56.56% = 141.44%

Un double socle a également été mis au jour; enfin on croit avoir découvert la tranchée de fondation de la limite nord du bâtiment et les restes d'une cave dans la partie sud-est du bâtiment. Les hypothèses émises quant à la découverte de ces vestiges suggèrent qu'il s'agissait possiblement à l'origine d'une maison à fondations de pierres; la largeur de l'entrée de même que le double socle laisse supposer qu'il s'agissait d'un double logement.

Concernant le niveau supérieur (2), l'emplacement de l'entrée est la même, mais l'entrée en pierres a été semblait-il remplacée par un système en bois placé directement sur le sol; de même on croit que la fondation nord a été reconstruite et que des dallages ont été rajoutés au socle.

A notre avis, la présence de ces vestiges dans l'une ou l'autre des deux couches n'infirmes en rien l'hypothèse émise précédemment à savoir que le niveau inférieur et le niveau supérieur correspondent à une occupation continue. Seulement, leur présence montrerait que des modifications sensibles ont été apportées à la structure originale au cours de la durée d'occupation du bâtiment.

---

(2) Notons que dans le rapport archéologique rédigé par Allison McGain parallèlement à la rédaction du présent rapport, on ne parle plus ni du niveau inférieur, ni du niveau supérieur, mais de l'état II et de l'état III. L'état I correspondant possiblement à l'aménagement du terrain peu avant la construction du bâtiment.

C) Le matériel et l'occupation du bâtiment

Le but de cette partie n'est pas de faire une chronologie comme telle mais de fournir des repères chronologiques à partir d'indices de datation trouvés dans les sources écrites. Les critères pour la datation des objets céramiques varient selon l'état de la recherche et ce qui est connu pour chacune des catégories ou des variétés. On se réfère donc dépendant de ce qui est connu pour chacun des cas, soit à la période de production, d'utilisation ou au contexte dans lequel un objet identique ou de même variété a été retrouvé. Dans un essai de chronologie du secteur 25G7 et 25G8 effectué aux Forges du St-Maurice (1), on admet du point de vue purement chronologique l'année 1760 comme terminale pour les terres cuites grossières et les faïences françaises. Les raisons invoquées sont celles de l'approvisionnement. On admet bien entendu que les forges étant situées dans un secteur sous domination française jusqu'à cette date, la colonie s'approvisionnait via la mère-patrie. Pour les même raisons on attribue la date de 1760 à l'arrivée des objets anglais, contemporains dit-on au changement de régime.

---

(1) COURCY, S., Tardif, M. Essai de chronologie appliqué au secteur 25G7 et 25G8 des Forges du St-Maurice, travail préliminaire, Ottawa, Juin 1976, P. 7.

Concernant les terres cuites grossières, nous avons des renseignements chronologiques pour neuf des dix-huit variétés inventoriées dans cette catégorie variant de 1720 à 1760. Six des huit variétés proviennent de France et deux proviennent de l'Angleterre. La date de 1720 ne peut évidemment être retenue puisque l'on sait que la première coulée aux Forges eut lieu en 1732 (1), on présume qu'avant cette année là il n'y avait pas d'habitant sur le site; pour être plus prudent, nous retiendrons l'année 1732 comme date d'introduction.

Quant aux terres cuites grossières anglaises, on admet généralement la fin du XVIIIe siècle comme la dernière étape pour l'importation de ces produits puisqu'à partir de ce moment les productions locales étaient suffisantes pour recourir aux besoins de la colonie sans le support des marchés extérieurs (2). Ce qui indiquerait 1732-1790 pour la datation des terres cuites grossières anglaises et françaises.

---

(1) OP-CIT., COURCY, S. TARDIF, M., 1976, P. 7.

(2) IDEM, P. 8 et 9.

Remarquons cependant que les terres cuites grossières proviennent en majorité de France et que pour ce qui est des terres cuites grossières anglaises, il n'est pas du tout certain que l'on en n'ait pas importées aux forges, même sous le régime français. On se souvient par exemple de deux variétés (1) dites Staffordshire Slipware qui ont été produites exclusivement en Angleterre pendant le XVIIIe siècle; or des exemples semblables ont été trouvés sur un site anglais 1723-1743 (2). Il se pourrait que ces terres cuites grossières soient parvenues aux Forges sous le régime français via la France.

Les mêmes repères chronologiques valent pour les faïences. Elles proviennent également de la France ou de l'Angleterre. Comme pour les terres cuites grossières on admet qu'après la conquête les faïences exportées ici provenaient de l'Angleterre et on considère généralement la fin du XVIIIe siècle comme une date terminale pour les faïences, remplacées peu à peu dans la seconde moitié du XVIIIe, par la venue des terres cuites fines.

---

(1) Variétés 17 et 18.

(2) OP-CIT., QUIMBY, 1972, P. 110.

Il n'est cependant pas impossible de retrouver des faïences anglaises en contexte français comme le montre la découverte sur le Machault de 158 bols de faïences anglaises dont la provenance a été attribuée à Lambeth par Dorothy Griffiths (1).

Quant aux grès rhénans, ils ont été fabriqués en région germanique et exportés dans tous les pays d'Europe où l'on consommait de la bière, principalement en Angleterre, en Hollande et en France. Le milieu du XVIIIe siècle est considéré comme une date ultime pour la production de cette variété. On est donc susceptible d'en retrouver ici pendant le régime français. Dans l'essai de chronologie dont nous avons parlé précédemment, on donne 1775 comme date terminale pour la présence de cette variété aux Forges (2).

Les grès salins blancs pour leur part ont été fabriqués exclusivement en Angleterre et on admet généralement que leur production a persisté jusqu'en 1780.

---

(1) OP-CIT., LONG, A. George, P. 4.

(2) OP-CIT., COURCY, S. TARDIF, M., 1976, P. 7.

On se souvient que trois des objets inventoriés dans cette variété sont décorés de "rebords à éléments multiples sur panneaux et cartouches et à motifs inspirés de la vannerie (1)." Selon Gusset, ces décors seraient apparus dès 1750 et auraient persisté jusque vers 1760 (2). Notons enfin que cette variété aurait également été introduite sous le régime français. La même remarque vaut pour le cream colored earthenware fabriqué exclusivement en Angleterre (1740-1760) (3). Quant au creamware (4), il n'a été introduit que sous le régime anglais puisqu'on a commencé à le fabriquer en 1759. On se souvient que cinq objets seulement ont été inventoriés dans cette variété.

Ces indices de datation fournis par le matériel servent à nous donner une idée de la durée d'occupation du bâtiment auquel le matériel est associé. On peut dire qu'il s'agit d'un bâtiment du XVIIIe siècle, chevauchant les deux régimes de gouvernement.

---

(1) OP-CIT., GUSSET, Gérard, P. 346.

(2) IDEM, P. 157.

(3) Voir Chapitre 1, Description, terres cuites fines, variété 1.

(4) IDEM, variété 2.

Outre ces repères chronologiques provenant du matériel excavé, d'autres indices de datation appréciables sont fournis, cette fois, par l'absence de certains types ou variétés. A ce niveau intervient le concept d'assemblage, désignant généralement la composition ou l'association des artefacts provenant d'un site à un moment donné suivant les dispositions du marché de production, elles-mêmes en rapport avec l'évolution technologique et les courants commerciaux. L'assemblage est non seulement caractéristique d'une époque mais dépend aussi de la demande et à ce moment il peut devenir caractéristique d'un site. Dans le cas qui nous intéresse par exemple, la presque absence de creamware restreint considérablement l'écart de datation. On sait que le creamware atteint le sommet de sa popularité entre 1780 et 1800 (1) et que l'on en retrouve en grande abondance sur les sites de cette période.

Si on considère que le matériel excavé se compose à plus de 90% de terres cuites grossières et de faïences (Tableau 6, P. 76) les autres catégories se partageant le reste, nous ne pouvons proposer une date plus tardive que 1775 pour l'ensemble du matériel.

---

(1) GRIFFITHS, Dorothy, Notes de cours.

TABLEAU N°6: COMPOSITION DU MATERIEL CERAMIQUE  
MAISON N°1

	NIVEAU SUPERIEUR	NIVEAU INFERIEUR	LOTS INCERTAINS K 30	Q91	J12	Q90	TOTAL
<b>NOMBRES D'OBJETS</b>	78	73	16	12	6	0	185 100%
<b>TERRES CUITES GROSSIERES</b>	36	31	10	5	3	0	85 45.95%
<b>FAIENCES</b>	36	36	6	5	1	0	84 45.01%
<b>GRES</b>	3	5	0	2	0	0	10 5.41%
<b>TERRES CUITES FINES</b>	4	1	0	0	2	0	7 3.24%

Cependant il y a tout lieu de se demander si les restes de matériel excavé correspondent véritablement à la durée d'occupation du bâtiment. On se souvient que le matériel a été retrouvé à l'extérieur de celui-ci et qu'il s'agissait vraisemblablement de débris. Or il se pourrait que la maison ait continué d'être habitée après ces dates que suggère l'analyse du matériel.

Les sources écrites concernant le bâtiment qui nous intéresse devraient nous éclairer davantage sur le sujet, mais avant d'entreprendre cette dernière partie, rappelons brièvement les principales hypothèses soulevées par le matériel et le contexte archéologique.

- I. D'abord le matériel céramique excavé confirme les restes d'un bâtiment du secteur domestique. Les figures 1-XXXIV montrent pour les terres cuites grossières: des bols (I-II-IV-V), une terrine (III), des assiettes (VI, VII, VIII, IX, XII, XIII), un pot à cuisson (X) et une tasse (XVI). Pour les faïences plusieurs assiettes ont été excavées (XVII, XVIII, XIX, XX, XXIII, XXVI, XXIX, XXX, (XXXI), un plat de service (XXV), une tasse (XXI), un petit plat (XXIV), une petite jarre (XXXIII), un pot à onguent (XXXIV).
- II. Il s'agit d'un bâtiment du XVIIIe siècle. On ignore l'année de construction du bâtiment, mais on présume qu'il fut construit au début de l'administration Francheville. Pour ce qui est de la durée d'occupation, les indices de datation fournis par le matériel suggèrent 1775 comme date terminale.

- III. Nous croyons qu'il s'agit d'une occupation continue et qu'il n'y eut qu'un seul bâtiment construit sur cet emplacement.
- IV. Le bâtiment aurait subi des modifications sensibles au cours de son existence.

## II. Le Bâtiment

### A) L'identification

A propos de la nature du bâtiment, l'étude de Jean Bélisle (1) qui fait état des principaux modèles d'habitation aux forges distingue d'abord la maison qui sert d'habitat permanent et où ne loge en général qu'une seule famille; la baraque jouant le même rôle que la maison mais de façon essentiellement temporaire; le corps de logis, un bâtiment tout en longueur qui ressemble beaucoup à une caserne et qui sert à loger plusieurs familles sous un même toit; enfin l'habitation de luxe dont la seule représentante est la grande maison.

---

(1) BELISLE, Jean, Le domaine de l'habitation aux forges du St-Maurice, Québec, Parcs Canada, décembre 1976.

Quant aux hypothèses issues des vestiges archéologiques, en suggérant qu'il s'agissait possiblement d'un logement double, on peut déduire que la maison dans ce cas pouvait servir à abriter deux familles.

Toujours selon Jean Bélisle, il est généralement admis que cette maison fut construite sous l'administration Francheville, soit avant 1734, qu'elle fut vraisemblablement habitée par Godar et Berio puis par Robichon ensuite. Enfin il semble que cette maison disparaîtrait vers 1807. L'argumentation historique nous servira à préciser maintenant ces hypothèses.

B) L'argumentation historique

Le premier document qui concerne le bâtiment date du 28 septembre 1734.

"Outre cette forge, le Sieur Francheville a encor fait batir à deux arpens de distance, une maison de pièces sur pièces pour y loger les ouvriers et la meublée des ustensiles nécessaires (1)."

On situe dans le même document l'emplacement de la Forge de Francheville.

---

(1) Lettre de "MESSIEURS DE BEAUHARNOIS ET HOCQUART"  
ADRESSEE A MONSEIGNEUR, APC, MGI, C11A, VOL. 110-2,  
P. 168-169.

"L'établissement de cette forge est environ à trois lieues dans la profondeur de la Rivière des trois-Rivières sur la rive droite du côté de l'ouest au pied d'un coteau auprès duquel est une ravine ou coulée par ou passe un ruisseau de source (...). C'est au bas de ce coteau que le Sieur Francheville a fait faire sa forge (1)."

Par ailleurs la forge Francheville était construite semble-t-il sur le même emplacement que ce qui est devenu la forge basse (2).

Or nous connaissons l'existence de deux bâtiments au nord de la forge basse. Les structures dégagées par les fouilles archéologiques ont d'ailleurs confirmé l'existence de ces deux bâtiments qui ont été identifiés comme étant 25G3 MAISON No 2, secteur sud, et 25G3 MAISON No 1, secteur nord. La maison dont il est fait mention dans le premier document est située à deux arpents de la forge, or il ne peut s'agir de la maison No 2, secteur sud qui est située beaucoup plus près de la forge basse. On croit donc qu'il s'agit de la maison No 1.

---

(1) OP-CIT., APC, MG1, C11A, VOL. 110-2, P. 168-169.

(2) BERUBE, André, Communication personnelle.

Le second document qui semble concerner cette maison date de 1735. C'est un plan (1) sur lequel apparaissent trois bâtiments, tous situés au nord de la forge Francheville. Cette dernière a été facilement identifiée puisque nous connaissons son emplacement. La maison No 1 serait sur ce plan le second bâtiment au nord de la forge. En effet sa situation perpendiculaire au St-Maurice confirme l'orientation obtenue par les fouilles archéologiques qui donne comme dimensions nord-sud entre 26' et 27' et dimension est-ouest extrapolée une largeur totale de 66' (2) (dimension archéologique). Il semble enfin que la forge et la maison No 1, de même que les autres bâtiments apparaissant sur ce plan sont mentionnés dans un document datant du 16 septembre 1737 où il est écrit: "que la maison, le moulin à forge, la boutique, le four et l'écurie batis par le Sr Francheville comme l'on en convient dans ce contrat (...) (3)".

- 
- (1) Plan des mines de Trois-Rivières attaché à une lettre de MM. BEAUHARNOIS ET HOCQUART. 26 octobre 1735. France. Bibliothèque Nationale, Cartes et Plans, Portefeuille 127, Division 8, Pièce 52.
- (2) Communication personnelle: Allison McGain.
- (3) Ordonnance portant réunion au domaine du Roy de la terre et Seigneurie de St-Etienne ci-devant concédée à Marie Boucher veuve Etienne Lafond par messieurs de la Barre et des Meules. APC, MG8A6, VOL. 14, P. 107-133.



On croit que le moulin à forge dont il est question ici serait vraisemblablement la forge Francheville, et que la maison serait la maison No 1 construite également sous son administration. L'écurie pourrait être le bâtiment qui apparaît au nord de la maison No 1 principalement à cause du chemin qui y accède (1). Par déduction, la boutique à forge pourrait être le bâtiment situé entre la forge basse et la maison No 1. Ce qui paraît vraisemblable puisque la boutique devrait normalement être située près de la forge. Enfin on mentionne l'existence d'un four. Il peut s'agir d'un four à pain qui aurait peut-être pu être situé à l'intérieur de la boutique de forge qui sera remplacée comme nous le verrons plus loin par la maison No 2. On connaît à l'intérieur de ce bâtiment un immense socle qui pourrait bien être la base de ce four. Ceci demeure bien entendu une hypothèse puisqu'aucune évidence archéologique ne prouve que ce socle soit antérieur à la maison No 2.

Ces bâtiments auraient vraisemblablement été en place sous l'administration Francheville. Après sa mort en 1733 et la démission, en 1735, de la compagnie qu'il avait formée, une nouvelle société "Cugnet et Cie" reprend l'exploitation des forges du St-Maurice. Il semble qu'avec cette nouvelle administration, bien des modifications aient été apportées aux structures déjà en place.

---

(1) OP-CIT., BN, Cartes et Plans, P. 81.

On connaît les intentions de la nouvelle compagnie dans un document daté du 17 octobre 1735 (1).

"l'on ne comprend point dans ce projet la maison pour loger les forgerons et ouvriers parce que celle qui est déjà construite à St-Maurice servira, les autres bastimens ne peuvent subsister attendu qu'ils occupent la place des bastimens à faire suivant ce projet. Les matériaux pourront servir. La valeur n'en est point portée sur le présent Etat. Elle remplacera les dépenses extraordinaires qu'on n'a pu prévoir dans ce projet, tels que les chemins fouilles de terre et autres ouvrages (2)."

Il semble bien que ces projets aient été mis à exécution puisque sur un plan daté aux environs de 1738 et illustrant les voies d'eau aux Forges du St-Maurice (3), on constate que le secteur a été réaménagé. On distingue toujours l'emplacement de la forge, mais seulement deux bâtiments apparaissent maintenant au nord de celle-ci, PLAN 5. Il semble que la maison No 1 soit toujours en place, d'ailleurs l'échelle indiquée sur cette carte la situe exactement à deux arpents de la forge.

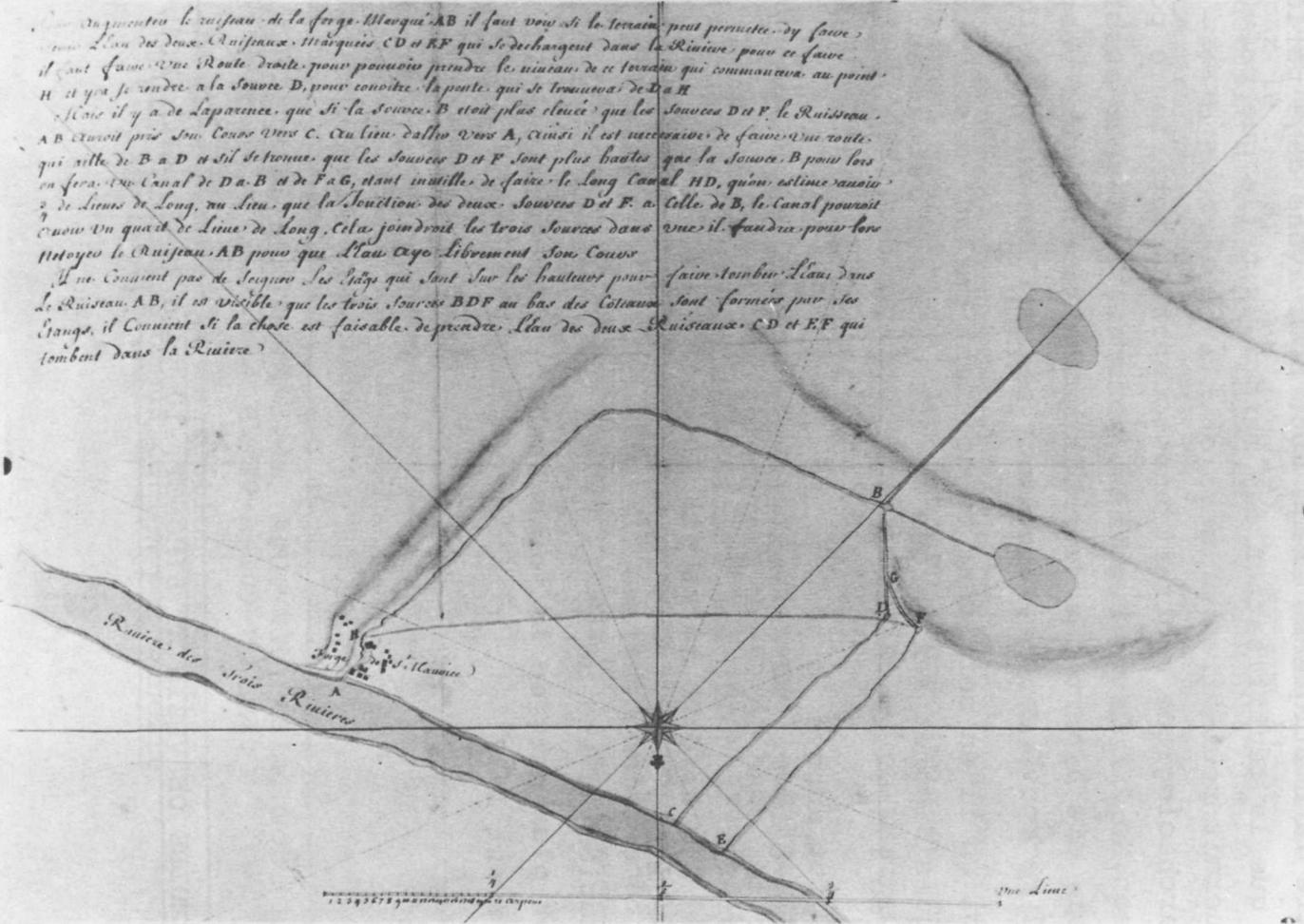
---

(1) PROJET DE DEPENSES, Non signé, 17 Octobre 1735, APC, MG1, C11A, VOL. 110-1, P. 334.

(2) IDEM.

(3) PLAN DES FORGES DU ST-MAURICE, non daté, probablement circa 1738, (d'après un mémoire explicatif joint au plan signé Louis Champoux 14 octobre 1738). France, archives nationales. Section Outre-mer, D.F.C. Amérique Septentrionale No 302B. A-11- Chaussegros de Léry.

On propose le ruisseau de la forge. Marqué AB il faut voir si le terrain peut permettre de faire  
 un Lait des deux Ruisseaux. Marqués CD et EF qui se déchargent dans la Rivière pour ce faire  
 il faut faire une Route droite pour pouvoir prendre le niveau de ce terrain qui commencera au point  
 H et qui se rendra à la Source D, pour connaître la pente qui se trouvera de D à H  
 Si on il y a de l'aparence que si la Source B est plus élevée que les Sources D et F, le Ruisseau  
 AB auroit pris son Cours vers C. Au lieu d'aller vers A, ainsi il est nécessaire de faire une route  
 qui aille de B à D et si l'on trouve que les Sources D et F sont plus hautes que la Source B pour lors  
 on fera un Canal de D à B et de F à G, étant inutile de faire le Long Canal HD, qu'on estime vain  
 de faire de Long, au lieu que la jonction des deux Sources D et F à celle de B, le Canal pourroit  
 avoir un quart de lieue de Long. Cela joindroit les trois Sources dans une il faudroit pour lors  
 nettoyer le Ruisseau AB pour qu'il aye librement son Cours  
 Il ne convient pas de laisser les Saix qui sont sur les hauteurs pour faire tomber l'eau dans  
 le Ruisseau AB, il est visible que les trois Sources BDF au bas des Collines sont formés par des  
 Changs, il convient si la chose est faisable de prendre l'eau des deux Ruisseaux CD et EF qui  
 tombent dans la Rivière



Quant au bâtiment qui apparaît entre la forge et la maison No 1, il s'agit vraisemblablement d'une nouvelle maison d'habitation, sur l'emplacement possible de ce qui était peut-être la boutique de forge dont nous avons déjà parlé. Notons que la réutilisation des matériaux telle que prévue expliquerait peut-être pourquoi on n'a pas trouvé d'évidence archéologique montrant une occupation antérieure pour la maison No 2. Cette hypothèse pourrait expliquer aussi pourquoi, mis à part ces deux bâtiments, aucun autre vestige n'a été retrouvé dans ce secteur.

Quoi qu'il en soit dans un document parlant des activités de Jacques Simonet aux Forges on dit qu'à son retour au Canada en 1737:

"il fut achevé la même année une maison pour le logement des forgerons que le dit sieur fit bastir par le nommé Le Clerc Charpentier du Roy aux Trois-Rivières laquelle est encore existente et bien solide près de la forge basse (1)."

Cette mention confirme l'existence d'une nouvelle maison d'habitation au sud du bâtiment qui nous intéresse et conséquemment plus près de la forge basse. Elle aurait été construite avant 1737.

---

(1) MEMOIRE DE VEZIN ET SIMONET, 10 juin 1741, APC, MG1, C11A, 111-2, P. 279.

D'ailleurs l'existence de ces deux maisons semble confirmée dans l'inventaire d'Estèbe daté de 1741. On dit:

"Une maison ou demeure "Godar et Bério", battie par le feu Sr "Francheville" ainsy que l'ont déclaré les sieurs "Gamelin" et "Simonet" de "pièce-sur-pièce", de 38 pieds  $\frac{1}{2}$  de front sur 24 de profondeur (...) (1)."

Il s'agirait dans ce cas de la maison No 1, puisqu'on sait qu'elle a été construite par Francheville. De plus les dimensions mentionnées semblent concorder. Le 24' serait la dimension nord-sud de la maison et correspondrait aux mesures fournies par les données archéologiques entre 26' et 27' (2). Or si l'on transpose le 24' en mesure anglaise, on obtient 25'9".

On parle ensuite d'une autre maison de pièces sur pièces de 41' $\frac{1}{2}$ " de front sur 30 de profondeur. Converties en mesure anglaise, ces mesures équivalent à 44' x 31'9". Ces mesures concordent également avec les mesures fournies par les données archéologiques et correspondraient à la maison No 2 (3).

---

(1) INVENTAIRE D'ESTEBE, 1741, APC, MGl, C11A, VOL. 112, P. 39-A-109-F, 112.

(2) DROUIN, Pierre, Communication personnelle.

(3) DROUIN, Pierre, Communication personnelle.

Dans un autre inventaire d'Estèbe, daté de 1746, on parle toujours de la maison construite par le feu Sieur Francheville et "d'une autre maison où demeure les "forgerons" de la forge basse (...) (1)."

Jean Bélisle qui a également fait un bref historique de cette maison dans son étude sur l'habitation aux Forges signale aussi cette seconde maison où "demeure les forgerons de la forge basse". On peut lire à ce sujet, dans un estimé de réparation datant de 1785:

"Pour refaire une "maison" qui existait à coté de celle ou loge Robichon dont il ne reste aucun débris. Laquelle était de quarante cinq pieds et ou logeaient les forgerons de la forge basse (2)."

Comme nous l'avons vu dans l'inventaire d'Estèbe de 1741, les dimensions connues de cette maison 44' x 31'9" correspondraient assez bien au 45' de front dont il est question ici. On présume donc que la maison No 2 (secteur sud) n'existe plus à partir de 1785 et que l'on songe à la refaire. Quant à la maison qui nous intéresse elle ne serait plus habitée par Godar et Berio, mais par Robichon.

---

(1) INVENTAIRE ESTEBE, 1946, APC, MGI, C11A, VOL. 112-2, P. 205.

(2) OP-CIT: Jean Bélisle, cité dans, P. 23.

Enfin nous avons en 1807, une dernière mention qui est rapportée dans l'inventaire des forges par le notaire Badeaux.

"Une maison de trente pieds sur quarante occupée par les forgerons, marteleurs de la forge d'en bas tombant actuellement en ruine et à être rebâti nécessairement (1)."

Selon Jean Bélisle, le fait que cette maison soit maintenant décrite non plus comme celle de Francheville ou Robichon, n'a rien d'étonnant puisque la maison qui traditionnellement était appelée "maison des forgerons" n'existe plus depuis au moins 20 ans (1785). Il ne reste plus qu'une seule maison au bas de la côte et puisqu'elle loge les forgerons, il est normal qu'on la qualifie comme telle.

La maison No 2 que l'on projetait de refaire ne semble pas avoir été reconstruite puisqu'elle n'est pas mentionnée dans ce document. Quant à la maison No 1, on ignore si le projet de la rebâtir a été exécuté, puisqu'on n'a plus de sources écrites à partir de ce moment.

Une gravure de Joseph Bouchette publiée en 1831 "montre une seule maison sur la terrasse de la forge basse, près de la zone archéologique 25G3 Sud. (2).

---

(1) OP-CIT: Jean Bélisle, cité dans, P. 23.

(2) IDEM.

Or d'après les sources écrites que nous venons d'analyser, il y a de fortes chances que la maison No 1 corresponde à la structure 25G3 nord. Elle serait donc disparue peu après 1807, comme l'inventaire de Badeaux le laisse supposer (1).

---

(1) OP-CIT: Jean Bélisle, cité dans, P. 23.

## CONCLUSION

Nous avons tenté dans la dernière partie de cette étude de réunir toutes les sources disponibles pouvant nous éclairer sur le bâtiment auquel le matériel est associé. Rappelons brièvement que les données provenant de l'étude du matériel ont montré:

- 1° Que les lots incertains chevauchaient possiblement les deux niveaux;
- 2° Que les minces couches de lentilles sablonneuses qui caractérisaient le niveau supérieur n'étaient pas le reflet de dépôts culturels différents;
- 3° Que le matériel provenant des deux niveaux, inférieur et supérieur, semblable à 75% suggérait une occupation continue;
- 4° Que les débris excavés confirmaient les restes d'un bâtiment domestique;
- 5° Que les repères chronologiques fournis par le matériel suggéraient 1732-1775 comme durée d'occupation du bâtiment.

Ces données mises en relation avec les vestiges archéologiques dégagés dans l'une ou l'autre des deux couches nous suggèrent simplement que des modifications sensibles ont pu être apportées à la structure originale au cours de son occupation, soit:

- 1° Que l'emplacement de l'entrée qui était de pierres plates à l'origine ait été remplacé par un système en bois posé directement sur le sol;

2° Que la fondation nord ait été reconstruite;

3° Que des dallages aient été ajoutés au socle.

On se souvient également que la largeur de l'entrée (6') de même que le double socle laissait supposer qu'il s'agissait peut-être d'un double logement. Rappelons enfin que les sources écrites confirment la nature du bâtiment puisqu'il s'agit d'une maison vraisemblablement construite sous l'administration Francheville, donc avant 1734 et qui disparaîtrait vers 1807. De plus nous connaissons au moins trois de ses occupants. Il semble que Godar et Berio ont habité le bâtiment au même moment, ce qui paraît vraisemblable puisque d'après les données fournies par le contexte archéologique, nous avons déjà posé l'hypothèse que la maison avait pu servir de logement double. On sait enfin que la maison fut habitée plus tard par Robichon.

Toutes ces hypothèses suggèrent que les débris excavés et étudiés ont appartenu aux premiers occupants. On se souvient que les indices de datation fournis par le matériel suggéraient 1775 comme phase terminale d'occupation du bâtiment auquel il est associé. Mais comme le bâtiment semble avoir été occupé pendant toute la seconde moitié du XVIIIe siècle, tout porte à croire que les derniers occupants n'ont pas laissé de trace de leur culture matérielle. On peut seulement supposer que les modifications apportées à la structure originale comme les données archéologiques l'ont indiqué aient pu correspondre au changement d'occupants.

Le seul point obscur demeure la composition physique de la couche supérieure. A quoi peuvent-être attribuables les minces strates qui la caractérisent. D'une part l'hypothèse des inondations est écartée. Les dégats causés par l'eau provenant des crues du ruisseau ou du St-Maurice ne peuvent atteindre ce secteur sans submerger complètement la forge basse. D'autre part, on pourrait penser que l'érosion de la pente est à l'origine de cette formation. On se souvient que le secteur 25G3 (nord) se situe juste au bas du plateau et qu'il est possible que les micro-couches soient attribuables au mouvement ou l'affaissement des sols après les pluies. Cette hypothèse expliquerait peut-être pourquoi on a dû reconstruire la fondation nord. Cependant un sondage effectué dans la pente ne montre aucune formation du même genre et les fouilles à l'arrière du bâtiment (côté nord) n'en montrent pas non plus (1). L'hypothèse la plus récente pour expliquer ce phénomène souligne que d'autres couches ayant des caractères physiques semblables ont été retrouvées ailleurs sur le site, notamment sur le plateau, à l'entrée d'autres bâtiments (2) et on suppose que ces couches sont liées à des activités industrielles. A cet effet, une étude des sols provenant des différentes micro-strates propres à chacune de ces couches devraient fournir des indices montrant si oui ou non il y a lieu de poursuivre une analyse dans ce sens.

---

(1) Communication personnelle, Pierre Drouin.

(2) IDEM.

Si oui, en déterminant au préalable si les artefacts sont suffisamment significatifs et représentatifs de ce qui est à démontrer, le matériel provenant de ces différentes couches pourrait être étudié dans cette perspective.

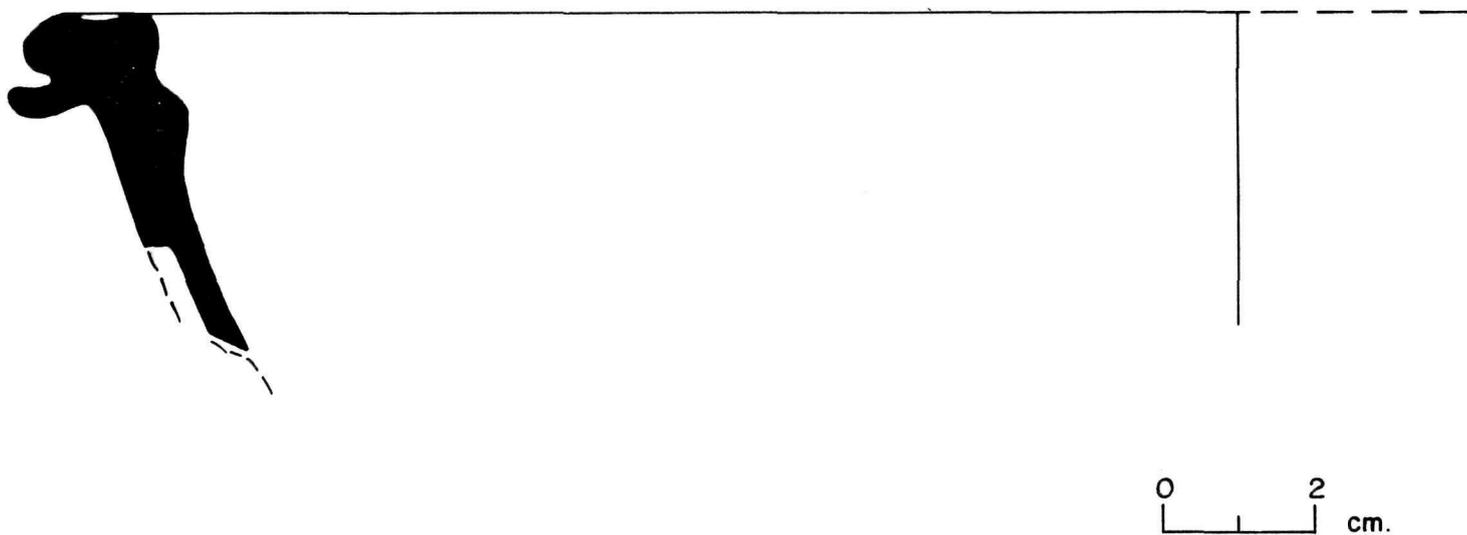


Figure I: Terre cuite grossière, variété 1, bol hémisphérique. 25G3K42-Q1.

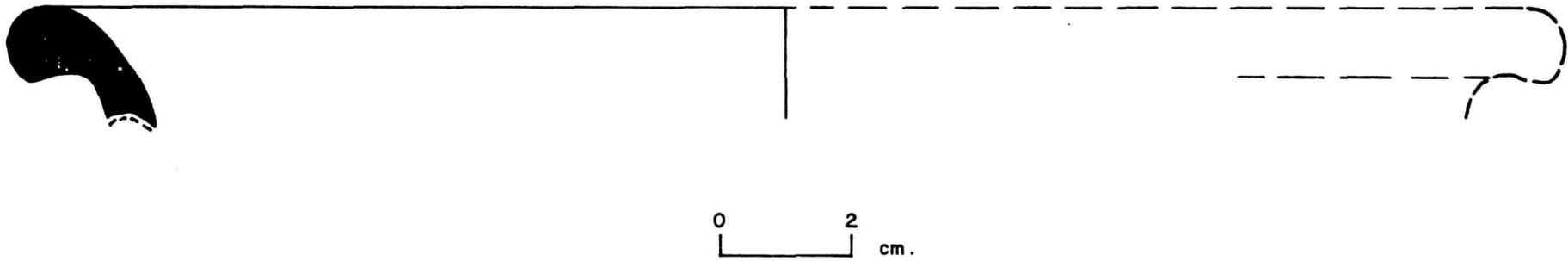


Figure II: Terre cuite grossière, variété 1, bol. 25G3Q33-Q2.

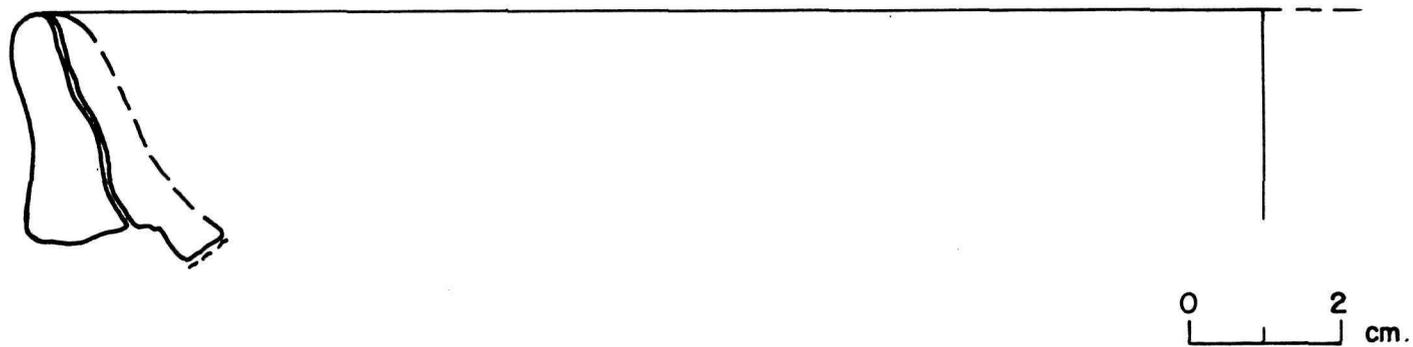


Figure III: Terre cuite grossière, variété 2, rebord de terrine. 25G3Q91-Q2.

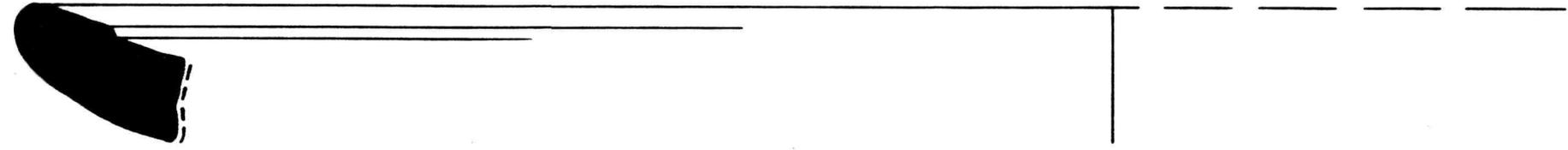
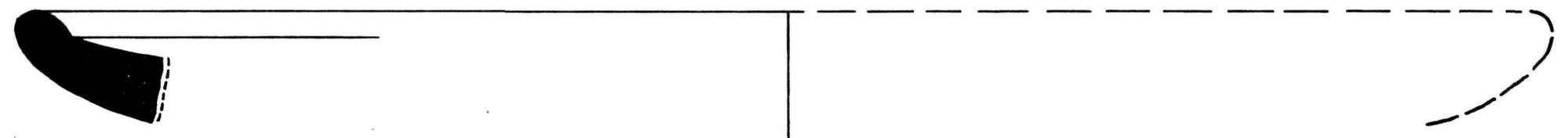


Figure IV: Terre cuite grossière, variété 3, bol. 25G3H5-Q3.



0 2 cm.

Figure V: Terre cuite grossière, variété 3, bol. 25G3J14-Q4.

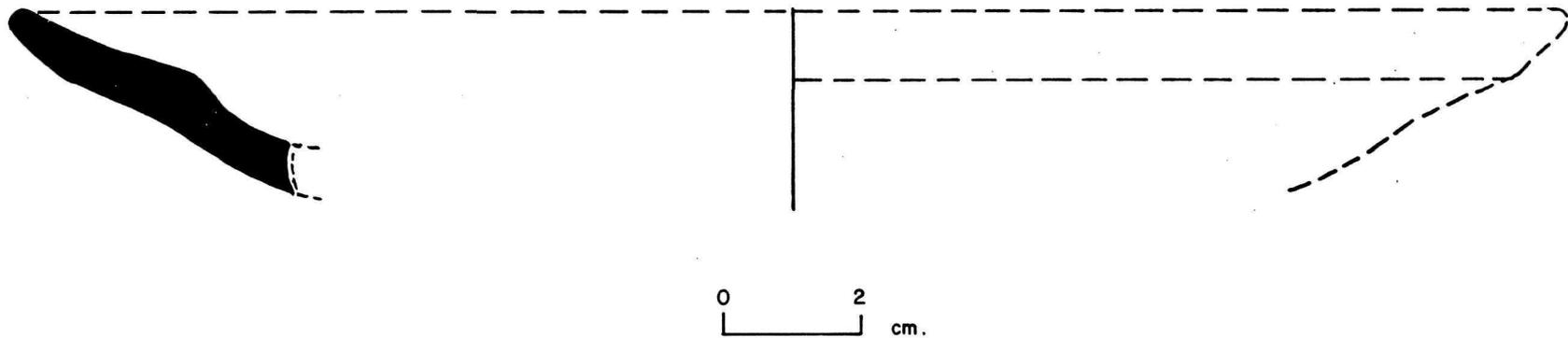


Figure VI: Terre cuite grossière, variété 4, assiette creuse. 25G3Q91-Q3.

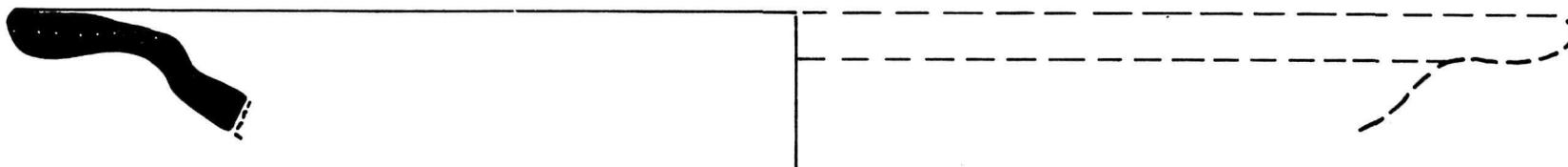


Figure VII: Terre cuite grossière, variété 5, assiette creuse. 25G3K38-Q7.

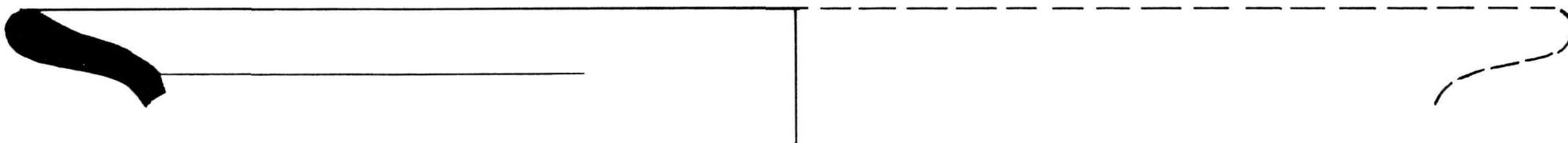


Figure VIII: Terre cuite grossière, variété 5, assiette creuse. 25G3J14-Q6.

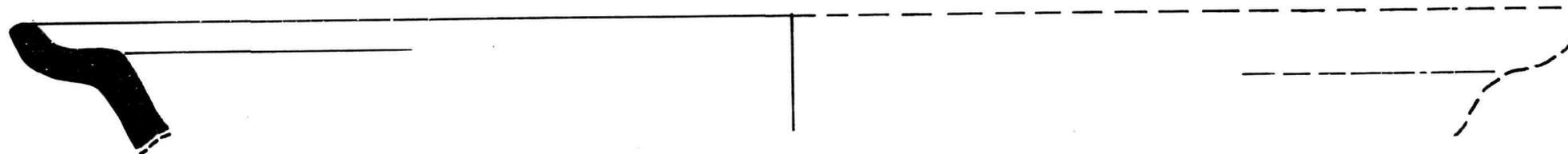


Figure IX: Terre cuite grossière, variété 5, assiette creuse. 25G3Q55-Q9.

0 2  
cm.

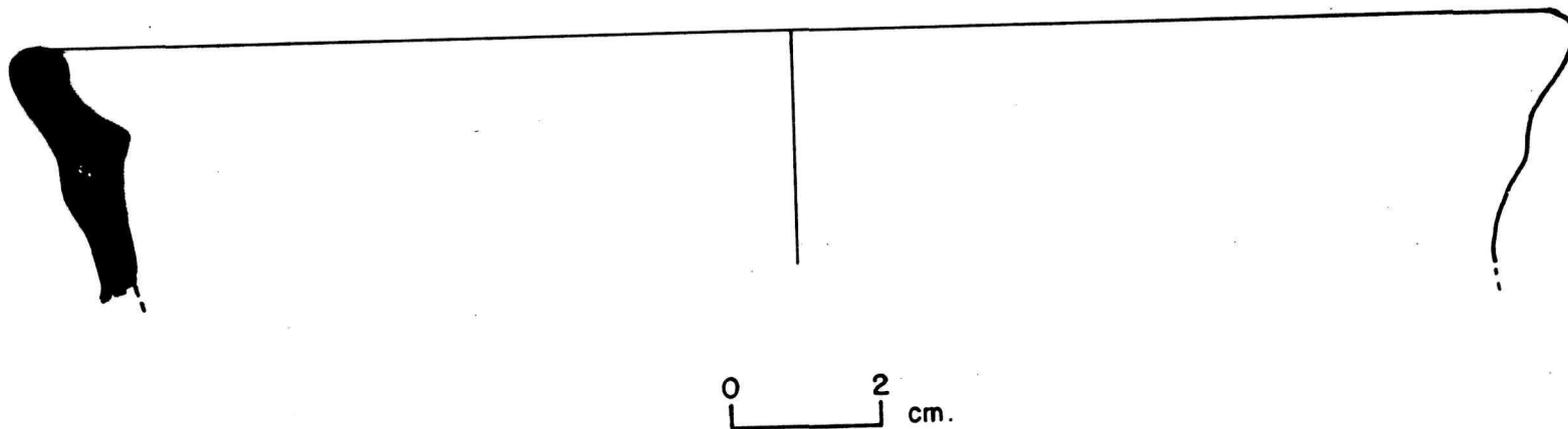


Figure X: Terre cuite grossière, variété 6, pot à cuisson. 25G3J11-Q2.

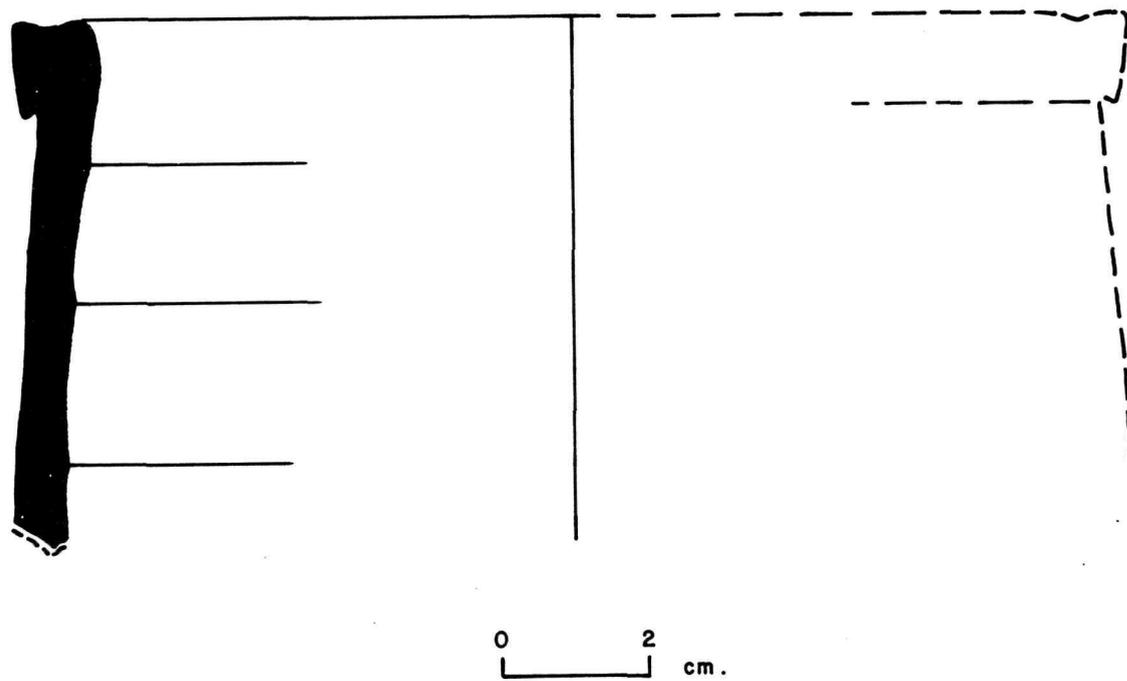


Figure XI: Terre cuite grossière, variété 9, pot pansu à cuisson ou jarre. 25G3K38-Q9.

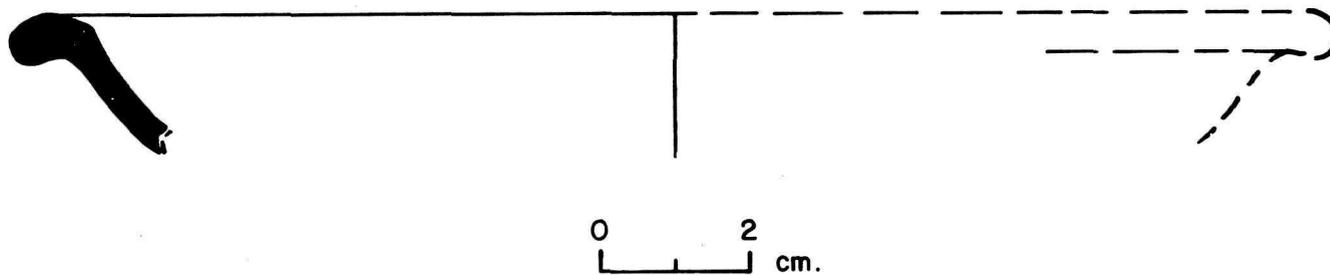


Figure XII: Terre cuite grossière, variété 14, bol peu profond ou assiette creuse. 25G3J11-Q3.

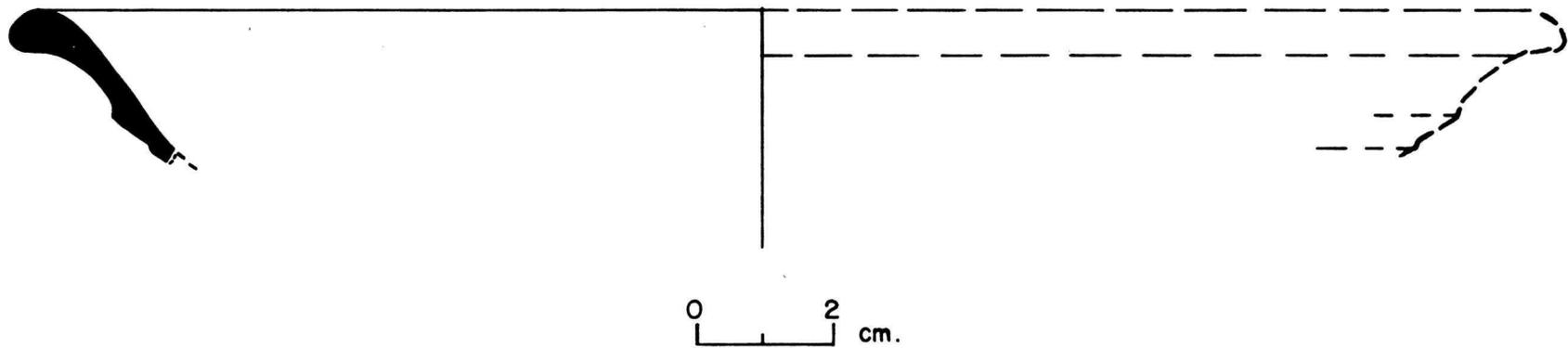


Figure XIII: Terre cuite grossière, variété 15, bol peu profond ou assiette creuse. 25G3H6-Q2.

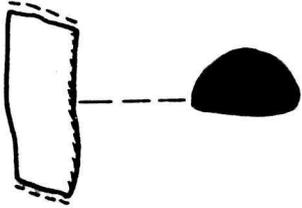


Figure XIV: Terre cuite grossière, variété 16, anse. 25G3Q47-Q7.

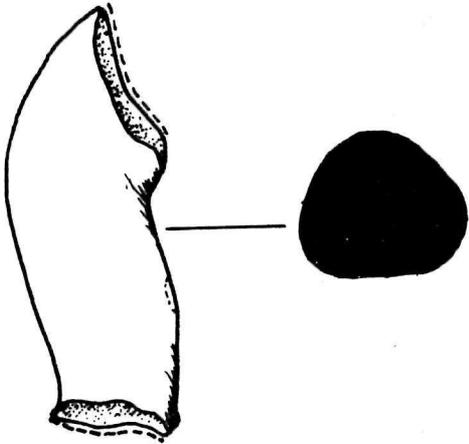
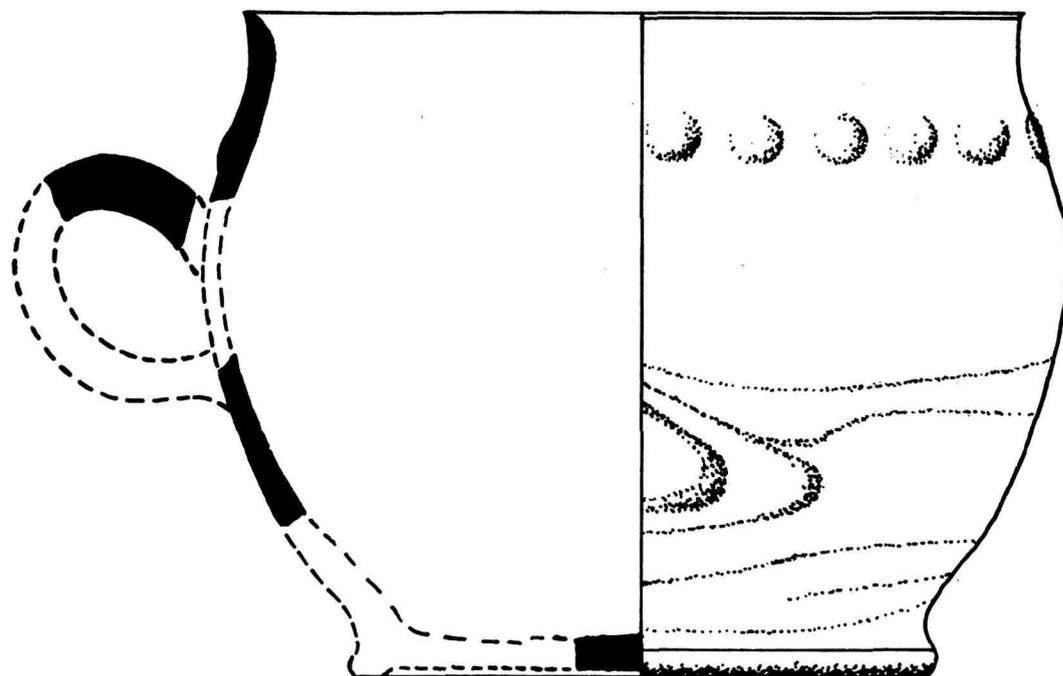


Figure XV: Terre cuite grossière, variété 16, anse. 25G3K38-Q11.

0 2  
cm.



0 2 cm.

Figure XVI: Terre cuite grossière, variété 17, tasse à posset. 25G3J10-Q2.

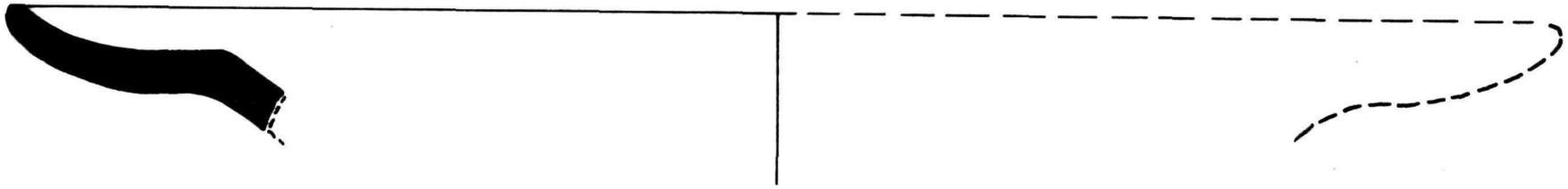


Figure XVII: Faïence, variété 1, assiette creuse. 25G3J10-Q4.

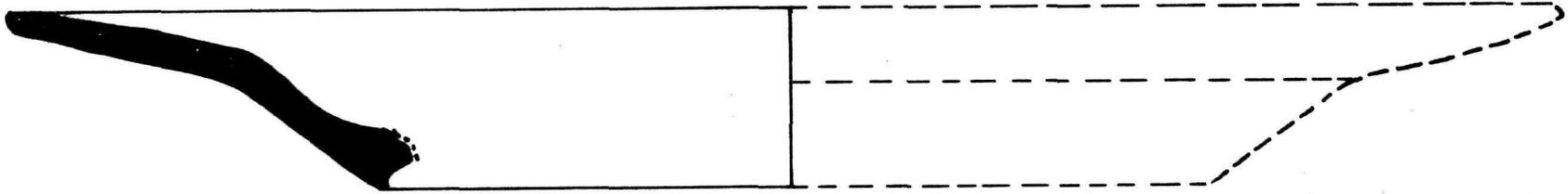


Figure XVIII: Faïence, variété 1, assiette. 25G3K36-Q1.

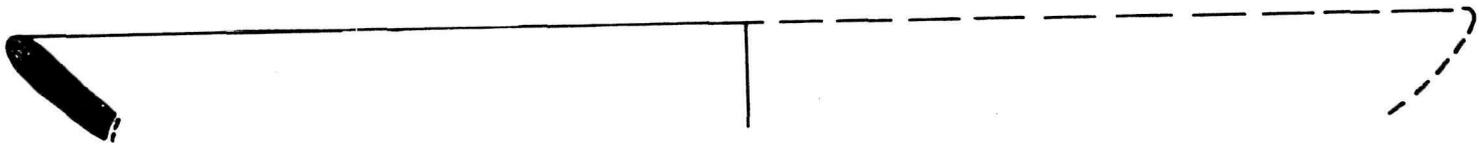


Figure XIX: Faïence, variété 1, assiette, 25G3K38-Q16.

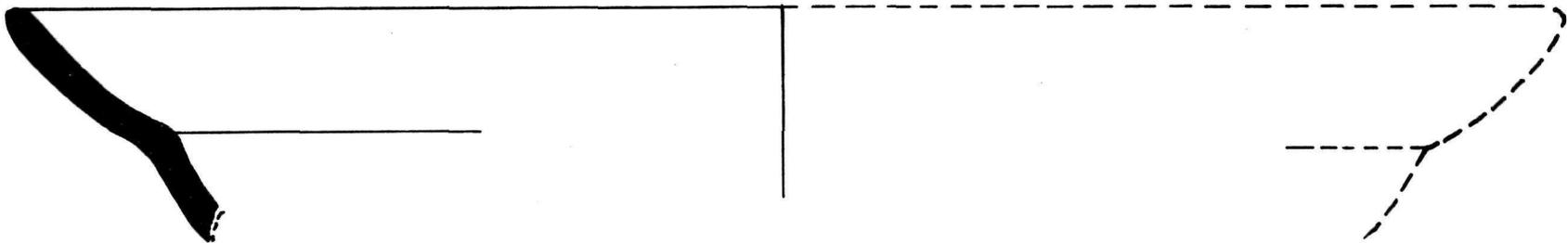


Figure XX: Faïence, variété 1, assiette. 25G3Q30-Q10.

0 2  
| |  
cm.



Figure XXI: Faïence, variété 1, tasse tronconique peu évasée. 25G3H5-Q5.

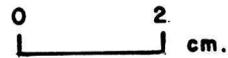
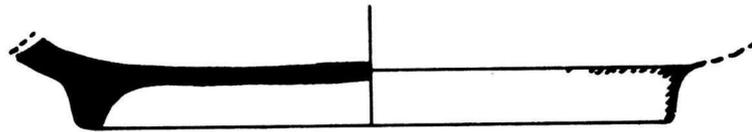


Figure XXII: Faïence, variété 1, bol ou soucoupe. 25G3H7-Q2.

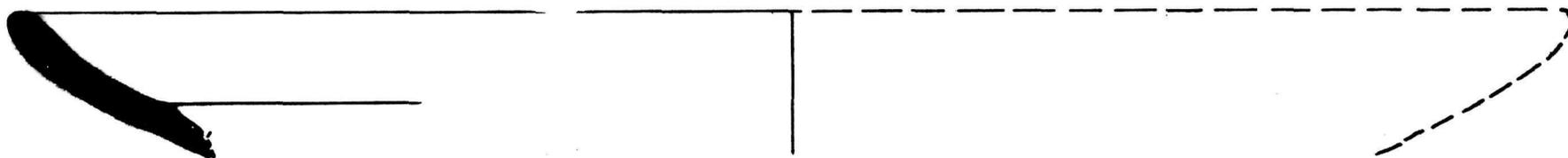


Figure XXIII: Faïence, variété 1, assiette. 25G3H7-Q3.



0 2 cm.

Figure XXIV: Faïence, variété 1, possiblement un petit plat. 25G3Q55-Q16.

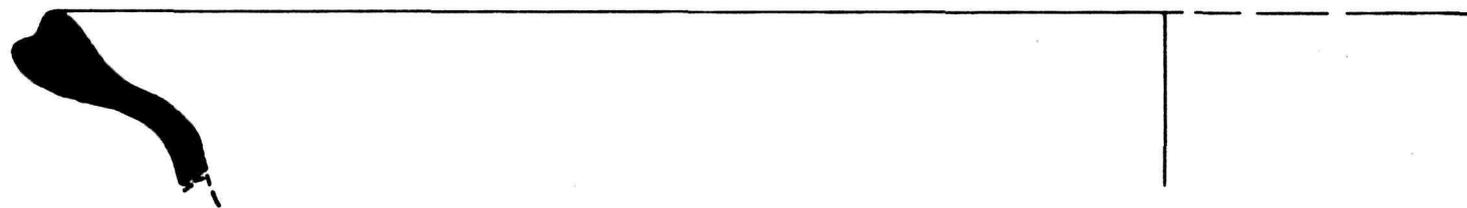
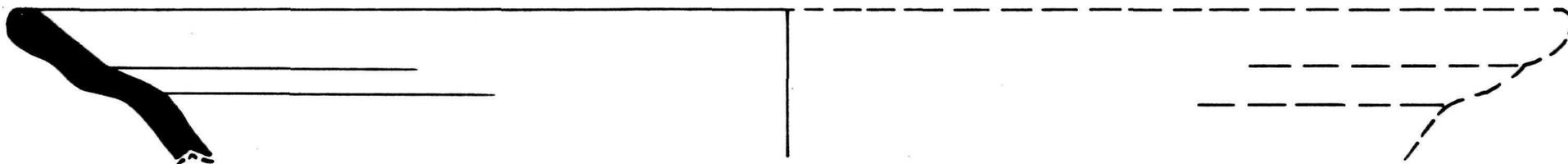


Figure XXV: Faïence, variété 1, plat de service. 25G3Q55-Q23.



0 2 cm.

Figure XXVI: Faïence, variété 1, assiette. 25G3Q47-Q19.

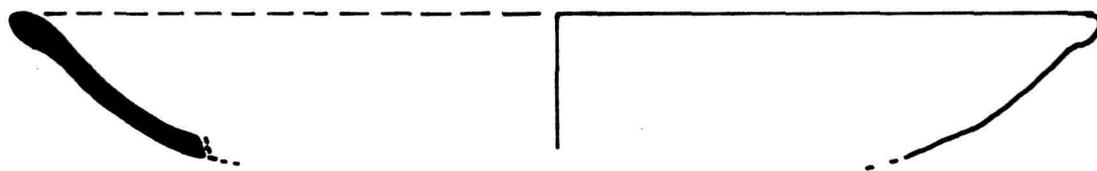
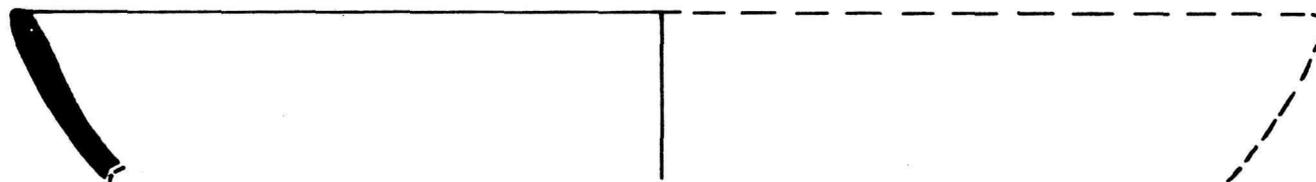


Figure XXVII: Faïence, variété 2, bol ou soucoupe. 25G3Q91-Q10.



0 2 cm.

Figure XXVIII: Faïence, variété 2, bol ou soucoupe. 25G3J11-Q4.



Figure XXIX: Faïence, variété 2, assiette. 25G3J14-Q13.

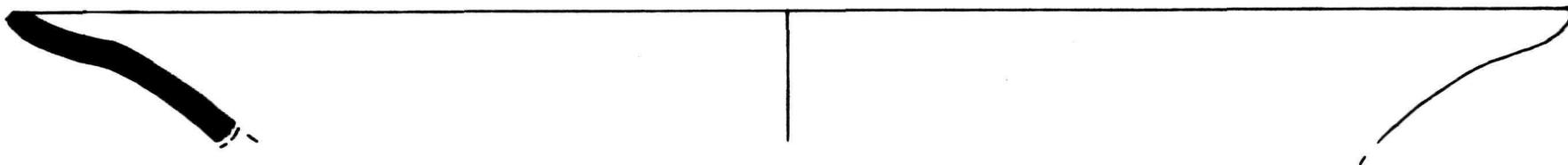
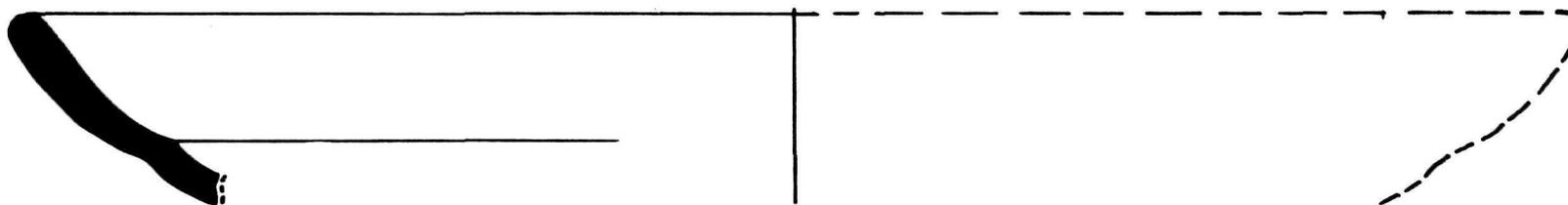


Figure XXX: Faïence, variété 2, assiette. 25G3H4-Q2.



0 2 cm.

Figure XXXI: Faïence, variété 3, assiette. 25G3K38-Q12.

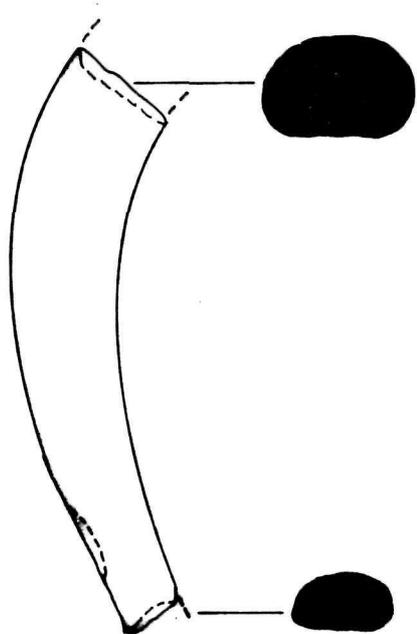


Figure XXXII: Faïence, variété 3, louche. 25G3Q47-Q11.

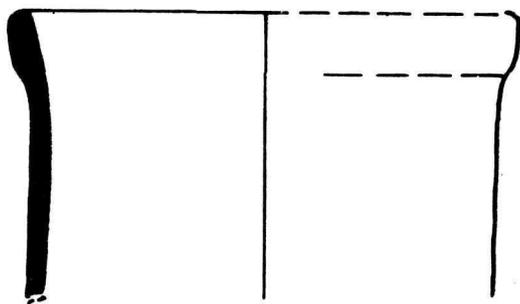
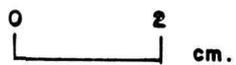


Figure XXXIII: Faïence, variété 3, petite jarre ou pot cylindrique. 25G347-Q12.



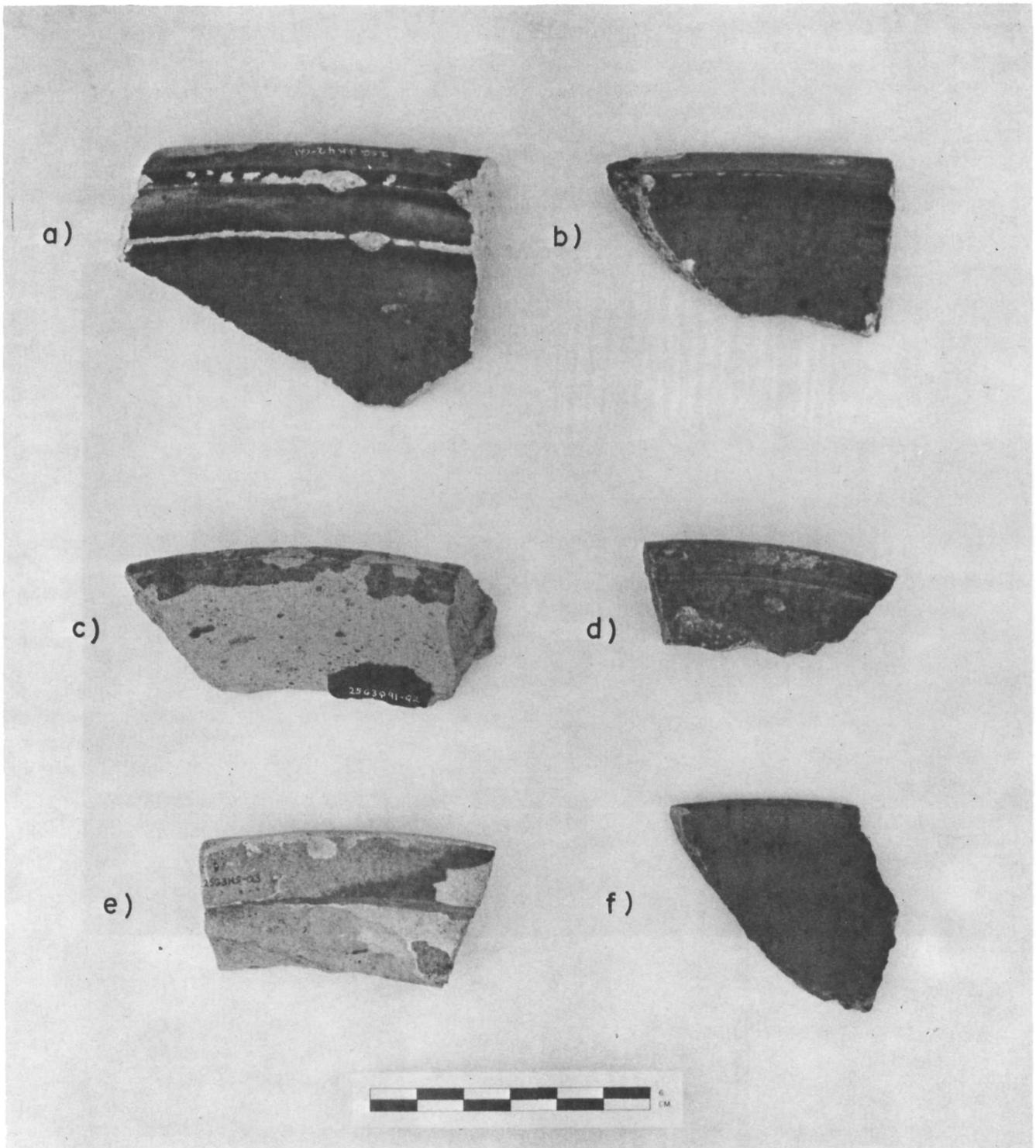


0 2 cm.

Figure XXXIV: Faïence, variété 5, pot à onguent. 25G3Q30-Q13.

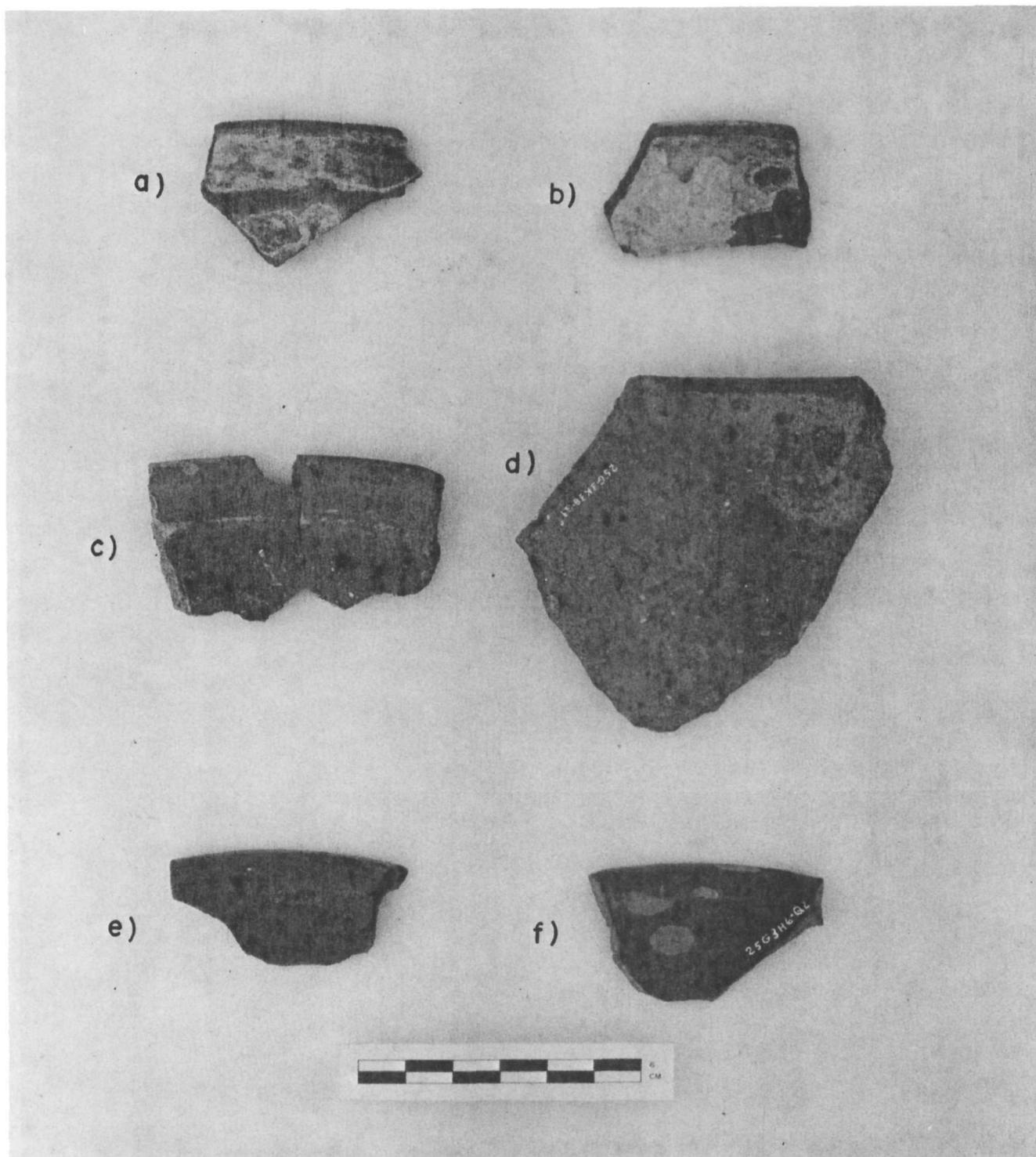


1. 25G3 nord, le niveau supérieur: coupe stratigraphique direction nord.



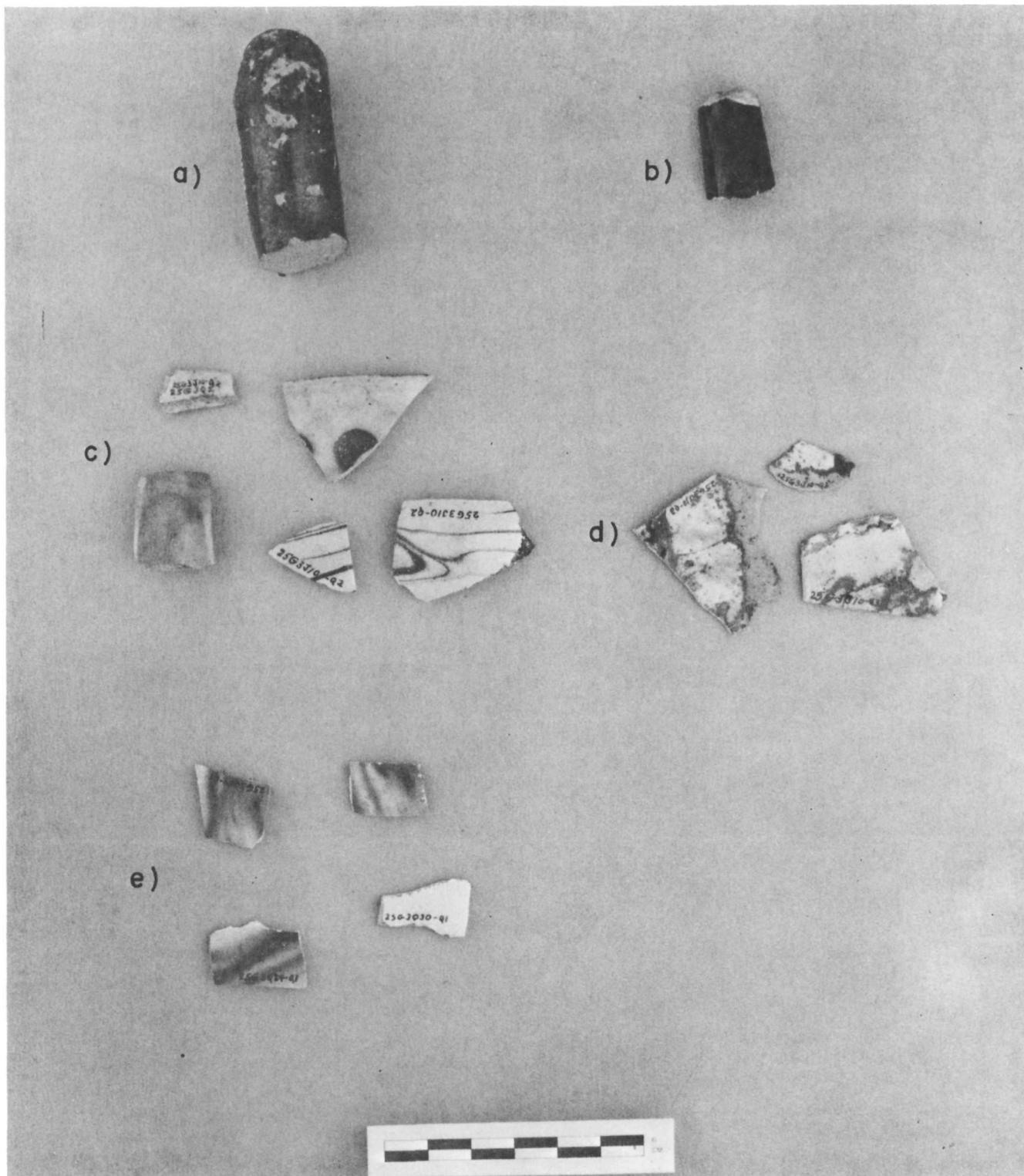
2. Terres cuites grossières, variétés 1, 2, 3 et 4.

a) terre cuite grossière, variété 1, bol hémisphérique, France, XVIIIe siècle; b) terre cuite grossière, variété 1, bol. France, XVIIIe siècle; c) terre cuite grossière, variété 2, possiblement québécois; d) et e) terres cuites grossières, variété 3, bols, France, XVIIIe siècle; f) terre cuite grossière, variété 4, assiette, France, milieu du XVIIIe siècle.



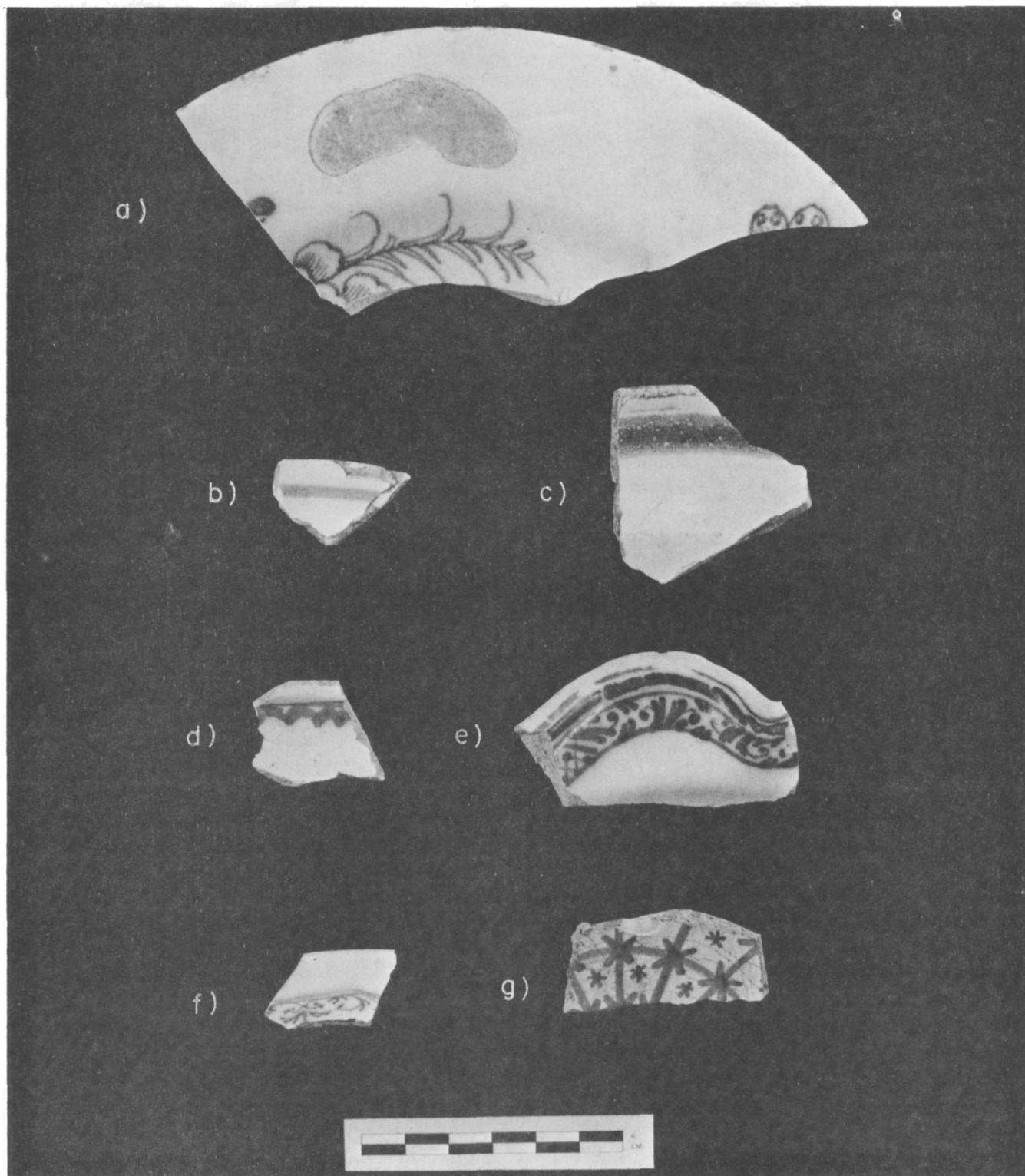
3. Terres cuites grossières, variétés 5, 6, 9, 14 et 15.

a) et b) terres cuites grossières, variété 5, assiettes, France, possiblement Saintonge, milieu du XVIIIe siècle; c) terre cuite grossière, variété 6, pot à cuisson, possiblement des Pays-Bas, XVIIIe siècle; d) terre cuite grossière, variété 9, cruche ou jarre, France, XVIIIe siècle; e) et f) terres cuites grossières, variétés 14 et 15, bols, possiblement québécois.



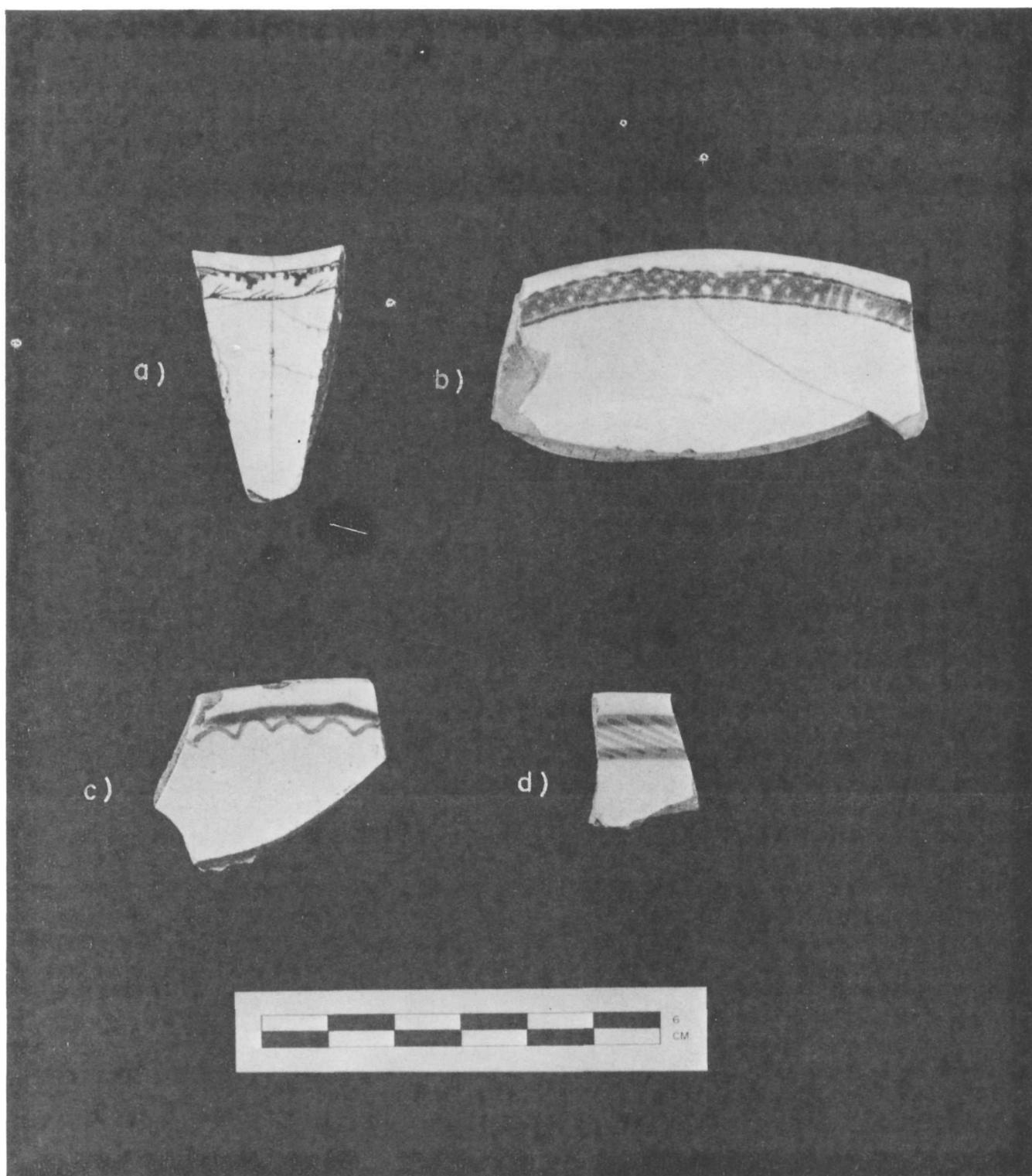
4. Terres cuites grossières, variétés 16, 17 et 18.  
Terre cuite fine, variété 1.

a) et b) terres cuites grossières, variété 16, anses de type Jackfield, Angleterre, XVIIIe siècle; c) terre cuite grossière, variété 17, tasse à posset, Angleterre, Staffordshire, milieu du XVIIIe siècle; d) terre cuite grossière, variété 18, Angleterre, Staffordshire, milieu du XVIIIe siècle; e) terre cuite fine, variété 1, cream colored earthenware, Angleterre, 1720-1760.



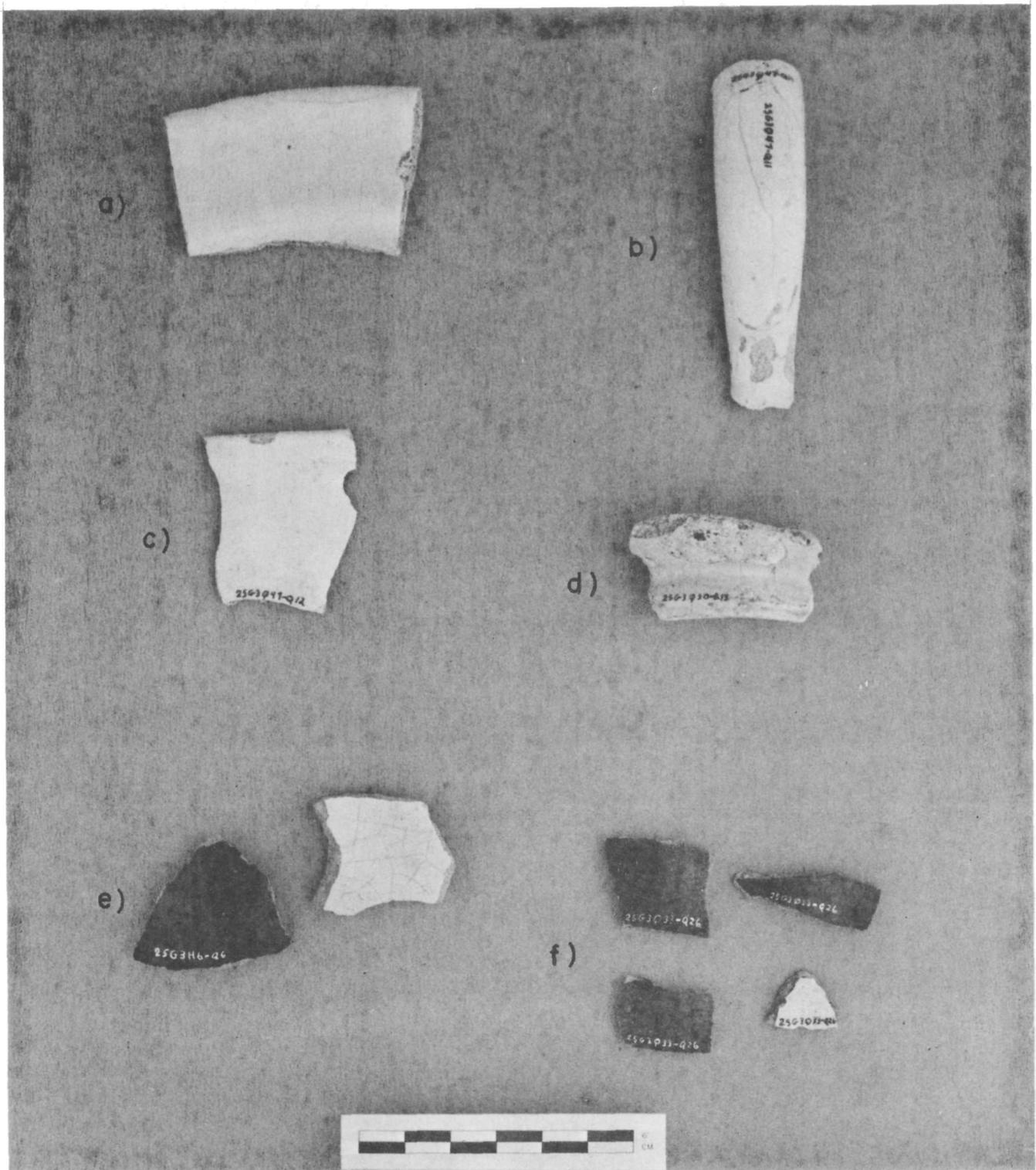
5. Faïences monochromes bleus, variété 1.

- a) faïence anglaise, assiette, commune vers 1730;  
 b) c) d) faïences françaises, assiettes, XVIIIe siècle;  
 e) f) faïence française, style Moustiers, assiettes  
 XVIIIe siècle; g) faïence anglaise, bol ou tasse,  
 possiblement de Lambeth, milieu du XVIIIe siècle.



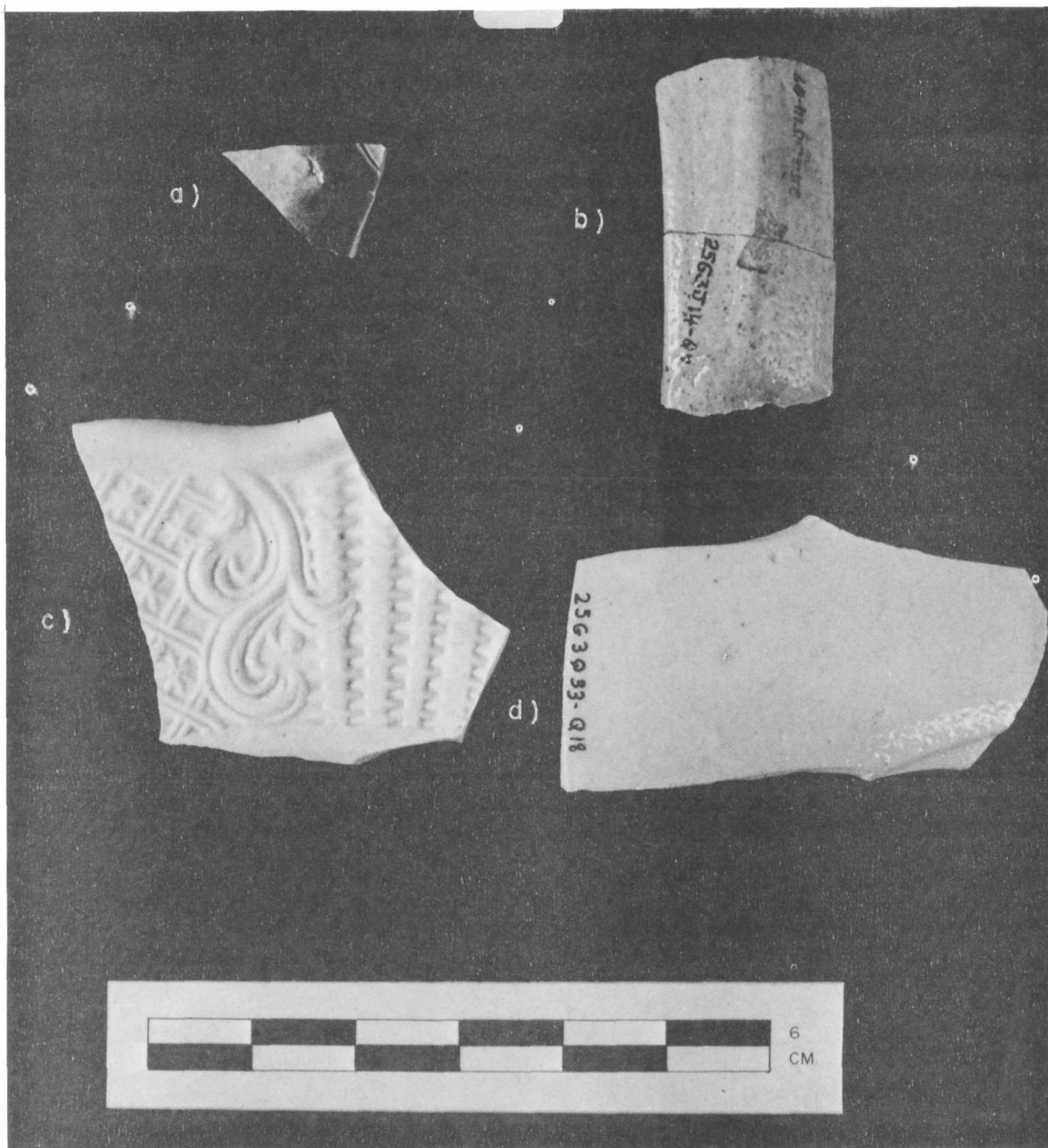
6. Faïences polychromes, variété 2.

a) et b) faïences françaises, assiettes, style rouennais, XVIIIe siècle, motifs de couleurs bleu et noir; c) et d) faïences françaises, assiettes, possiblement de La Rochelle, XVIIIe siècle, motifs de couleurs bleu et orange.



7. Faïences, variétés 3, 4 et 5.

a) faïence blanche, assiette, Français, XVIIIe siècle;  
 b) faïence blanche, louche ou poignée, Français,  
 XVIIIe siècle; c) faïence blanche, possiblement une  
 petite tasse, XVIIIe siècle; d) faïence grise, possi-  
 blement un pot à onguent, Angleterre, XVIIIe siècle;  
 e) et f) fragments de faïences brunes, France,  
 XVIIIe siècle.



8. Grès, variétés 1 et 2.

a) grès rhénan gris décoré au bleu de cobalt, Allemagne, 1650-1750; b) grès rhénan gris, anse, Allemagne, 1650-1750; c) grès fin blanc, marli d'assiette à motifs inspirés de la vannerie, Angleterre, 1750-1760; d) grès fin blanc, bol ou tasse, Angleterre, milieu du XVIIIe siècle.

